



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE

les Cahiers

Le paysage,
du projet à la réalité

PUBLICATION CRÉÉE EN 1964

Directeur de la publication
François DUGENY

Directrice de la communication
Corinne GUILLEMOT (01 77 49 76 16)
corinne.guillemot@iau-idf.fr

Responsable des éditions
Frédéric THEULÉ (01 77 49 78 83)

Rédactrice en chef
Sophie MARIOTTE (01 77 49 75 28)

Coordinateurs
Corinne LÉGENNE (01 77 49 75 61)
Pierre-Marie TRICAUD (01 77 49 79 02)
Nicolas LARUELLE (01 77 49 75 69)
Adelaide BARDON (01 77 49 77 82)

Secrétaire de rédaction
Germain DUGAST

Contact presse
01 77 49 79 05 - 01 77 49 78 94

Fabrication
Terence GBAGUIDI (01 77 49 79 43)
Sylvie COULOMB (01 77 49 79 43)

Maquette, illustrations
Agnès CHARLES (01 77 49 79 46)

Cartographie
Jean-Eudes TILLOY (01 77 49 75 11)

Notes de lecture
Christine ALMANZOR (01 77 49 79 20)
Perrine DRAPIER (01 77 49 79 23)
Nicolas LARUELLE (01 77 49 75 69)
Sophie MARIOTTE (01 77 49 75 28)
Christian THIBAUT (01 77 49 77 65)

Médiathèque - photothèque
Claire GALOPIN (01 77 49 75 34)
Aurélien LACOUCHIE (01 77 49 75 18)

Impression
Point 44

Couverture
Photo: © Raymond Depardon/Magnum Photos

Crédits photographiques
p. 1: Jean-Luc Comier/le bar Floralé photographie/Région Îdf
p. 2: Christian Lauté
ISSN 0153-6184

© IAU Île-de-France
Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles, pour utilisation autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur. La contrefaçon sera sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal (loi du 11-3-1957, art. 40 et 41).
Dépôt légal: 3^e trimestre 2011

Diffusion, vente et abonnement:
Olivier LANGE (01 77 49 79 38)

	France	Étranger
Le numéro :	20 €	23 €
Le numéro double :	33 €	35 €
Abonnement pour 4 numéros :	79 €	89 €

(Étudiants, photocopie carte de l'année en cours, tarif 2011) : remise 30 %

Sur place :
Librairie ÎLE-DE-FRANCE, accueil IAU - 15, rue Falguière, Paris 15^e (01 77 49 77 40)
Par correspondance :
INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15
Abonnement et vente au numéro : <http://www.iau-idf.fr>



frederic.theule@iau-idf.fr

sophie.mariotte@iau-idf.fr

corinne.legenne@iau-idf.fr
pierre-marie.tricaud@iau-idf.fr
nicolas.laruelle@iau-idf.fr
adelaide.bardon@iau-idf.fr

germain.dugast@iau-idf.fr

terence.gbaguidi@iau-idf.fr
sylvie.coulomb@iau-idf.fr

agnes.charles@iau-idf.fr

jean-eudes.tilloy@iau-idf.fr

christine.almanzor@iau-idf.fr
perrine.drapier@iau-idf.fr
nicolas.laruelle@iau-idf.fr
sophie.mariotte@iau-idf.fr
christian.thibault@iau-idf.fr

claire.galopin@iau-idf.fr
aurelien.lacouchie@iau-idf.fr

olivier.lange@iau-idf.fr

**Composition du conseil d'administration de l'IAU îdf
au 1^{er} juillet 2011**

Président

M. Jean-Paul HUCHON
Président du conseil régional d'Île-de-France

• Bureau

1^{er} vice-président
M. Daniel CANEPA
Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

2^e vice-président

M. Jean-Claude BOUCHERAT
Président du conseil économique, social et environnemental de la région Île-de-France

3^e vice-présidente

Mme Mireille FERRI, conseillère régionale

Trésorière : **Mme Françoise DESCAMPS-CROSNIER**

Secrétaire : **M. François LABROILLE**

• Conseillers régionaux

Titulaires :
Jean-Philippe DAVIAUD
Christine REVAULT D'ALLONNES
Françoise DESCAMPS-CROSNIER
Muriel GUÉNOUX
Jean-Luc LAURENT
François LABROILLE
Alain AMÉDRO
Mireille FERRI
Claire MONOD
Pierre-Yves BOURNAZEL
Jean-Pierre SPILBAUER
Denis GABRIEL
François DUROVRAY

Suppléants :
Judith SHAN
Aurore GILLMANN
Halima JEMNI
Daniel GUÉRIN
Éric COQUEREL
Marie-José CAYZAC
Thibaud GUILLEMET
Marc LIPINSKI
Jean MALLET
Frédéric VALLETOUX
Martine PARESYS
Sophie DESCHIENS
Patrick KARAM

• Le président du conseil économique, social et environnemental de la région Île-de-France
M. Jean-Claude BOUCHERAT

• Deux membres du conseil économique, social et environnemental de la région Île-de-France

Titulaires :
M. Pierre MOULIÉ
M. Jean-Loup FABRE

Suppléants :
Mme Nicole SMADJA
M. Jean-Pierre HUBERT

• Quatre représentants de l'État

M. Daniel CANEPA, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
Mme Sylvie MARCHAND, directrice régionale de l'Insee, représentant le ministre chargé du Budget ;
M. Jean-Claude RUYSSCHAERT, représentant du ministre chargé de l'Urbanisme ;
Monsieur le représentant du ministre chargé des Transports : N.

• Quatre membres fondateurs

Le gouverneur de la Banque de France, représenté par **M. Bernard TEDESCO** ;
Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, représenté par **M. Patrick FRANÇOIS**, directeur interrégional ;
Le gouverneur du Crédit foncier de France, représenté par **M. Florent LEGUY** ;
Le président du directoire du Crédit de l'équipement des PME représenté par **M. Dominique CAIGNART**.

• Le président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, représenté par **Mme Valérie AILLAUD**.

Bulletin d'abonnement annuel

Souhaite s'abonner pour un an (3 numéros + 1 numéro double) aux *Cahiers* de l'IAU Île-de-France

Nom

Organisme

Adresse

Code postal Localité

Pays

Mél.

Tarifs abonnement

- France : 79 € Étranger : 89 €
- Étudiant : remise 30 % (photocopie de la carte de l'année en cours)

Commande d'anciens numéros

- N° 158 - 50 questions - n° double (France: 33 € - Étranger: 35 €)
- N° 157 - Équipements et services (France: 20 € - Étranger: 23 €)
- N° 156 - Économie (France: 18 € - Étranger: 20 €)
- N° 155 - Sécurité (France: 18 € - Étranger: 20 €)

Le paysage, réalité et projets



L'Île-de-France dispose d'un patrimoine bâti et paysager riche et de grande qualité, célébré dès le XIX^e siècle par des peintres tels que Sisley, Renoir, Monet, Pissaro ou Van Gogh.

Le paysage rural et urbain est ainsi une composante majeure de l'identité de notre région. Il constitue le cadre de notre vie quotidienne. Sa singularité est un facteur d'attractivité qui amène l'Île-de-France à jouer un rôle de premier plan dans le tourisme mondial.

Le paysage, c'est ce que l'on voit, mais aussi ce que l'on perçoit... c'est « un état d'âme » comme l'écrivait Henri-Frédéric Amiel.

Situé à la croisée des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, il est un élément primordial de nos vies. Il se transforme au rythme des saisons, mais aussi des évolutions sociétales, techniques, urbaines, en fonction des formes urbaines choisies, des types d'infrastructures mises en œuvre, de la manière d'intégrer la végétation et la nature dans la réflexion globale des projets de territoire...

Consciente des enjeux d'un paysage dont la valorisation favorise la croissance verte, les bienfaits sur la santé et de la nécessité de promouvoir des éléments naturels dans l'urbanisation des métropoles, dans un contexte de crises environnementale, énergétique, climatique ou économique récurrentes, la Région Île-de-France se mobilise : quartiers durables, biodiversité, trame verte et bleue, végétalisation renforcée de la ville, récupération des eaux pluviales... à l'instar du Conseil de l'Europe qui a mis en place la convention européenne du paysage en 2000. Cette mobilisation catalyse les nombreuses initiatives locales, les expérimentations citoyennes, les politiques publiques ambitieuses qui sont actuellement conduites sur le territoire régional pour améliorer les modes de vie, notamment des plus pauvres et des plus dépendants à leur environnement.

Ce numéro des *Cahiers* aborde ces enjeux pour ouvrir la voie à une nouvelle manière de penser l'aménagement, plus compact, économe en ressources, en espace et en énergie, mais aussi plus respectueux du vivant, de l'humain et de la qualité de vie.

À l'aube d'une nouvelle révision du projet de schéma directeur régional portée par le conseil régional, une place toute particulière devra être accordée au paysage. Je souhaite que ce numéro des *Cahiers*, le troisième que l'IAU Île-de-France consacre aux paysages, puisse éclairer les décisions techniques et politiques qui permettront de mettre en dialogue paysages naturels et paysages urbains, et d'aider à offrir aux Franciliens comme aux Européens un cadre de vie créateur de richesses, thème des 5^{es} assises européennes du paysage qui se tiennent à Strasbourg.

Jean-Paul Huchon

Président du conseil régional d'Île-de-France
Président de l'IAU Île-de-France

Avant-propos

Paysages, de la compréhension à l'action



Depuis la tentative du schéma directeur régional de 1976 visant à poser les principes de la composition des grands paysages urbains, tentative restée sans effet, la prise en compte du paysage a progressé dans la législation française (1993, loi « paysage »; 1995, loi sur la protection de la nature, incluant « l'amendement Dupont » sur les entrées de villes et l'intégration des plans de paysage aux documents d'urbanisme) et dans les conventions internationales (1992, prise en compte des paysages culturels par la convention du patrimoine mondial de l'Unesco; 2000, convention européenne du paysage, signée à Florence sous l'égide du Conseil de l'Europe et ratifiée par la France en 2006).

Dans le même temps, les outils de connaissance et de protection des paysages se sont largement développés (atlas de paysages, chartes paysagères communales ou intercommunales, réseau d'observatoires photographiques, sites protégés, opérations « grands sites », nouveaux parcs naturels régionaux, etc.), et les documents d'urbanisme stratégique ont intégré des volets paysage de plus en plus déterminants. Les grands aménageurs (ONF, RFF, sociétés autoroutières, VNF, carrières...) et la profession agricole (Safer, chambres d'agriculture, syndicats...) ont désormais une action consciente sur l'aspect des vastes territoires qu'ils impactent, gèrent ou aménagent.

On peut dès lors s'interroger sur les raisons pour lesquelles les professionnels mais aussi le grand public, et de plus en plus les élus, déplorent la dégradation continue des paysages et l'extension du « moche », comme le soulignait l'une des équipes d'architectes de la consultation sur le Grand Pari(s). Les périphéries urbaines sont notamment le lieu d'un chaos que peu s'accordent à trouver beau, mais qui sont le cadre de vie et de travail de populations toujours plus nombreuses.

Entre uniformisation productiviste et déprise agricole, les paysages ruraux perdent aussi une part de leur identité. Face à ce constat, tous les moyens développés semblent davantage servir à comprendre qu'à agir, nous rendant observateurs éclairés mais acteurs impuissants.

Nous avons donc souhaité présenter dans ce numéro des *Cahiers* un certain nombre de clés permettant de passer de la connaissance à l'action, en reprenant la notion de projet de paysage telle que développée par plusieurs théoriciens du paysage, parfois dans des sens différents (Sébastien Marot, Pierre Donadieu, Anne Fortier-Kriegel...), de façon complémentaire et non contradictoire.

Le projet de paysage donne un caractère visible et concret aux différentes dimensions du territoire – économique, sociale et environnementale – qui composent la démarche de développement durable. Le projet participe ainsi à la territorialisation des politiques publiques et à la redéfinition des modes de gouvernance.

Dans la continuité des *Cahiers* 117-118, publiés en 1997, le présent numéro est conçu dans le but de permettre aux initiatives présentées de faire école, dans l'esprit de la convention européenne du paysage, qui donne une place privilégiée aux paysages du quotidien, favorise l'évaluation des procédures mises en œuvre dans ce domaine par les institutions publiques et les collectivités territoriales, et encourage la négociation et la participation des acteurs, notamment associatifs, à l'amélioration de la qualité des paysages.

François Dugeny

Directeur général de l'IAU Île-de-France

Éditorial : Le paysage, réalité et projets

Jean-Paul Huchon 1

Avant-propos : Paysages, de la compréhension à l'action

François Dugeny 2

Prologue : L'approche paysagère pour mieux se projeter

Christian Thibault 4

Comprendre

ÉVOLUTION DES REGARDS

Les trois âges du paysage
Philippe Montillet 6

L'élu, acteur des évolutions du paysage
Interview de Alain Renault 10

L'atelier « Paysage » en Île-de-France
Jacques Deval 12

Nouveaux regards ?
Nicolas Laruelle 14

Le tramway, créateur de paysage
Interview de Régine Charvet-Pello 16

ÉVOLUTION DES PAYSAGES

Identité des territoires et unités paysagères
Pierre-Marie Tricaud, Corinne Legenne 18

Paysage métropolisé
Corinne Legenne 22

Paysage mondialisé
Nicolas Laruelle 24

Paysage résidentielisé
Céline Loudier-Malgouyres 26

Paysages ordinaires
Serge Martin 28

ÉVOLUTION DES ACTIONS

L'État et la préservation du paysage francilien
Jean-Luc Cabrit 30

Le paysage, dans le sillage des droits de l'homme
Anne-Marie Chavanon 33

1994-2011, les limites de la ville encore en question
Interview de Jacques Sgard 35

Agir

LE GÉNIE DU LIEU

Des études de paysage, pour quoi faire ?
Caroline Briand, Lucie Le Chaudolec, Magali Laffond 38

Du plan à l'élévation
Pierre-Marie Tricaud, Corinne Legenne 41

Les Brichères, un quartier aux sources
Interview de Serge Renaudie 44

Dessiner (ou non) avant d'agir ?
Bertrand Deladerrière 46

LE TEMPS LONG

Les temps géographiques et les temps des paysages
François Huart, Jacques Lorain, François Adam 48

Un avenir concerté pour le paysage
Laurence Renard 50

La plaine de Versailles « entre projet et réalité »
Marie de Naurois 52

Fragments de paysages de métropoles mutantes
Paul Lecroart 54

LE CARACTÈRE ÉVOLUTIF

Essonne : un nouveau regard sur l'aménagement ?
Emmanuelle Vilarasau, Lisa Levy 58

Imaginer le territoire « post-carbone » à partir du paysage
Sylvie Blaison 61

Au Havre, le monde est au bout du jardin
Albéric Levain 64

Agir durablement sur le paysage
Laure de Biasi, Patrick Gautier, Nathalie Madrid 66

Le paysage, un indicateur de bien-être ?
Interview de Érik Orsenna 69



Anticiper

UN PAYSAGE POUR QUI ?

Des architectes et des paysagistes dans les classes
Anne Gaillard, Violaine Pécot 72

Éducation au paysage : « Ville, territoire, paysage »
Jaume Busquets 74

Le paysagiste, chef d'orchestre
Interview de Marie Pruvost 76

Promouvoir une approche paysagère
Yves Helbert, Dimitri Liorit 78

UN PAYSAGE PAR QUI ?

Les sociotopes et le paysage des habitants
Alexander Stähle 80

Les paysagistes face aux paradoxes de la concertation
Brigitte Guigou 84

Le paysage, ressource de la ville fertile
Interview de Michel Péna et Michel Audouy 87



Ressources

À retenir Colloques
La forêt, lieu d'innovation
Quel avenir pour la forêt ? 90

Paysages de la vie quotidienne.
Regards croisés entre la recherche et l'action 91

À lire 91

L'approche paysagère pour mieux se projeter

La conception et la mise en œuvre des projets font appel à des compétences et à des jeux d'acteurs de plus en plus multiples et complexes. Il est bien difficile de les articuler et concerter pour aboutir à une synthèse cohérente, quelle que soit l'échelle d'espace et de temps. Le paysage, quand il est abordé, l'est trop souvent comme un critère de plus. L'approche paysagère pourrait pourtant jouer un rôle précieux de lien et de liant, avec des apports considérables en termes de médiation, de pédagogie ou de sensibilisation. Le paysage peut être un levier puissant dans les projets dès lors que chacun se sent concerné. C'est aussi, dans les diagnostics, une clé de décryptage du fonctionnement et des dysfonctionnements des territoires.

Donner sa place au paysage dans le développement durable

Le paysage apparaît réduit à la portion congrue dans les démarches de développement durable, y compris dans le Grenelle de l'environnement. On peut même craindre de nouvelles dégradations paysagères introduites par certains dispositifs dits « écologiques » ou « durables ». La performance énergétique d'un bâtiment ne doit pas se faire au détriment de son agrément. Un projet vert ne consiste pas à mettre n'importe quelle végétation n'importe où (le paysage non plus !). Il y a des raisons culturelles sans doute, le paysage en France étant généralement réduit à un décor, comme le design est réduit à l'esthétique. Les actions de développement durable pâtissent aussi d'effets de mode. Pourtant, le paysage s'adresse aux trois sphères du développement durable, ainsi qu'à l'enjeu transversal de la gouvernance. Bien davantage, il permet de les croiser et de les relier.

En finir avec la banalisation des paysages

Chaque lieu étant par principe unique, tous les paysages devraient être extraordinaires, et considérés comme tels. En Île-de-France, les paysages sont souvent qualifiés de banals. Mon point de vue est qu'ils ne le sont pas. Ils sont peut-être moins spectaculaires que d'autres. Mais il n'est ni fortuit ni anodin que la capitale de la France soit installée là et ait connu ce formidable développement. Le socle naturel est exceptionnel : au cœur d'un très grand bassin sédimentaire, avec son fleuve qui déroule ses méandres, avec ses lignes de force géomorphologiques. Certes il n'y a pas la mer, mais la mer des blés des plateaux offre des horizons et des ciels comparables. Certes les reliefs sont peu prononcés, ils n'en doivent que mieux être mis en scène. Et que dire de la composition paysagère, rurale et urbaine, que l'homme a insérée ? Toute médaille a son revers. La croissance urbaine a ajouté de la valeur paysagère d'un côté, et en a retranché d'un autre. Les trames foncières ont été bousculées, les reliefs ont été écrasés par des constructions massives, les formes urbaines s'entrechoquent... cependant le renouvellement urbain offre toujours des opportunités.

Mettre de la sensibilité dans les projets

Le paysage, c'est le reflet de l'âme d'un territoire. Sans âme, il n'y a pas de reflet. Pour le mettre en valeur, il faut connaître l'âme. Le paysage exprime l'attention qui est portée à un lieu, à un territoire. J'irais même jusqu'à dire l'amour qui lui est porté. On dit « choyer un paysage ». C'est essentiel pour l'estime de soi des habitants. L'approche paysagère a pour mérite d'apporter de la sensibilité dans les projets. Or, les approches sensibles sont plus que jamais nécessaires pour contrebalancer la « technologisation » croissante du fonctionnement urbain et des modes de vie, ainsi que le caractère inhumain de la métropolisation ou de la globalisation, dont la compréhension échappe à un grand nombre de citoyens. Le paysage permet de renforcer le lien entre les habitants et leur(s) territoire(s).

Durabilité, anti-banalité, sensibilité : l'approche paysagère permet de s'appuyer sur les éléments fondamentaux et sur les éléments singuliers, sur les traces à révéler et sur les envies à concrétiser... pour mieux se projeter (au sens du projet).



Comprendre

La compréhension du paysage en tant qu'objet a considérablement progressé depuis vingt à trente ans. Il ne s'agit donc pas ici de revenir sur cette connaissance, mais de dégager les nouvelles questions qu'elle pose et les enjeux qu'elle fait apparaître.

Quels sont les nouveaux regards, les nouveaux paysages et les nouvelles actions menées ?

Dans une société plurielle, comment faire cohabiter des regards parfois contradictoires tout en ayant chacun sa légitimité ? Quel paysage et quelle société voulons-nous ? Quelles relations entre les lieux, entre les gens, entre les lieux et les gens ? Le paysage est un fait de société ; en cela il participe d'un des trois piliers du développement durable : le social. Le paysage comme les autres faits de société (manières de vivre, enracinement, engagements, sexualité, famille, politique, religion...) relevant de plus en plus des choix, il importe que ceux-ci soient éclairés. L'objectif demeure la durabilité et la soutenabilité, car il ne s'agit pas de viser une société ni des paysages figés, mais bien de prendre en considération leur évolution.

Les trois âges du paysage

Philippe Montillet
IAU île-de-France



« Vue d'optique du Jardin des Marchands ». Vue très parlante illustrant les multiples fonctions du jardin avec ses métiers, ses activités.

Ces trois âges ne se remplacent pas les uns les autres mais se superposent, comme les âges de la vie. Celui des paysans est le plus ancien et commence, en Île-de-France, il y a mille ans et plus. Mille ans, parce que si la civilisation agraire est beaucoup plus ancienne, en revanche les éléments structurants qui forment une grande partie du paysage francilien actuel datent de l'organisation féodomaniale médiévale. Le temps de l'artiste (vocable englobant tant le jardinier que le peintre) est celui de l'époque classique où « les jardiniers », les agronomes mais aussi les politiques (Sully, les physiocrates) et les artistes, peintres notamment, vont imprimer une nouvelle marque au paysage. Cette marque n'est plus la seule conséquence de la nécessité cruciale de produire pour survivre, mais devient un miroir social aux multiples facettes. Enfin le troisième âge né il y a un siècle environ a vu l'ancien paysage devoir composer avec l'urbain et l'industriel dans un souci de gestion de l'espace. Ces trois âges⁽¹⁾ expliquent le(s) paysage(s) actuel(s) de l'Île-de-France.

L'âge du paysan ou la création du paysage

La tentation serait d'en faire le paysage du « réel ». Pourtant, il n'existe pas vraiment en tant que tel. Ce paysage est la conséquence du formidable besoin de trouver la subsistance quotidienne à des époques où c'est la principale activité humaine. Cette quête a persisté plusieurs siècles. Le paysage est quasi « détourné »

Le paysage francilien a connu des évolutions. Ce mouvement ne s'est pas effectué de manière unique et, surtout, il a été ressenti de façons diverses selon les époques, par ceux qui l'ont façonné peu à peu, ceux qui le conçurent ou encore ceux qui le théorisent. Les besoins autant que les méthodes ont évolué. Le paysage en effet, plus que de nature, est affaire de culture, au double sens du terme, celui du sol et celui de la pensée. Ainsi, il est possible de discerner les « trois âges du paysage ».

de la nature à des fins pragmatiques et pour une part s'y adapte, en ce sens qu'il doit tenir compte du « poids du sol⁽²⁾ » (vallée, plateau, plaine) mais aussi du caractère du sous-sol (limon, sable, argile, calcaire...). Le paysage, qui peut paraître immobile, a en fait lui aussi évolué au gré des adaptations techniques et de l'évolution des besoins. « L'usage ici précède l'image, quand la relation s'est inversée dans nos sociétés urbaines⁽³⁾ ».

Les paysans sont les créateurs d'un paysage, en même temps qu'ils créent des pays⁽⁴⁾. Leur action, dans une heureuse alchimie où le grand et le petit se mêlent, s'exerce sur une double échelle. Celle du territoire à travers les grands domaines préfigurent l'organisation toujours actuelle du territoire et ses grands paysages, avec la scansion entre les pleins des espaces bâtis et les vides des espaces naturels. Celle de l'échelle locale, du village, dont les différents démembrements (censives, tenures,

(1) Cette division en trois âges a déjà été pratiquée par d'autres. Voir Brisson Jean-Luc, dir., « Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur », colloque de Besançon-Paris, Les éditions de l'Imprimeur, 2000. Mais notre approche, qui reprend la méthode et s'inspire des termes, est différente sur le fond. Voir aussi Chomar-Ruiz Catherine, « Qu'est-ce que les artistes, les jardiniers et les paysagistes nous transmettent du paysage », dans *Patrimoine et Paysages*, éditions Lieux dits, 2009, p. 208.

(2) Voir *Les Cahiers de l'aurif*, n° 129, 4^e trimestre 2000, p. 41 et sq.

(3) Lieutaghi Pierre dans la préface de la nouvelle édition du livre d'Olivier de Serres, *Le Théâtre d'agriculture*, Actes Sud, 2001, p. 45.

(4) Sur le rapport paysage/pays/paysan, voir l'article d'Henri Cueco cité en bibliographie, p. 171.

coutures...) recoupés avec le laniéragé des parcelles, puis refaçonnés par les masses culturelles, générations après générations, façonnent le paysage local. Les plans d'intendance établis pourtant à une époque où les choses évoluaient⁽⁵⁾ déjà, le montrent. Les masses y sont d'autant plus visibles que l'on s'éloigne des zones bâties alors que des terrains plus petits (jardins, vergers, enclos) ensèrent le bâti. L'évolution paysagère du ^{xx} siècle y trouve déjà ses origines. En effet, le bâti s'adaptera à la fois aux petites parcelles pour assurer la croissance des bourgs, pendant que les vastes domaines de production seront l'espace idéal pour les lotissements et les grands ensembles⁽⁶⁾. Le paysage des paysans franciliens imposera ses règles aux créateurs des villes.

Mais cette première époque si pragmatique a été suivie par une seconde où « l'artiste » a pris le pas du moins sur certains secteurs, sur le paysan⁽⁷⁾ en imposant une certaine rationalité.

L'âge de l'artiste ou l'invention du paysage

Le paysage idéalisé dont les premiers exemples remontent à la Renaissance et nous vient d'Italie, devient un paysage humanisé. Paysage élitiste aussi, et cela selon un double point de vue : de celui qui le veut (le grand seigneur notamment) et de celui qui le fait avec tout son savoir-faire (les artistes-jardiniers). Paysage théorisé aussi dans lequel les perspectives et les ali-

gnements prennent une grande importance car le « décor » prend le pas sur le seul souci de produire. Mais ce qui marque véritablement la rupture entre ces deux premiers âges est que désormais, le paysage ne sera plus seulement l'affaire des paysans. Le paysage devient de plus en plus une affaire d'« urbains » qui vont demander aux artistes de le représenter ou de l'adapter. Les artistes sont à la fois ceux qui font, c'est-à-dire les jardiniers, et ceux qui présentent, et il s'agit alors des peintres de la nature. Les deux métiers étant réunis sous le même vocable de paysagistes. Les jardins et les parcs apportent une nouvelle dimension au paysage. Ils sont associés désormais intimement à la demeure dont ils forment l'extension naturelle. Cette extension s'entend au sens de l'espace et le jardin devient une « autre pièce » dans laquelle, comme à Versailles ou dans les autres demeures seigneuriales, on va faire du théâtre, écouter de la musique et plus tard « déjeuner sur l'herbe »... Ainsi, les jardiniers⁽⁸⁾ de l'époque

(5) Quinze ans avant le code civil qui allait instituer la propriété privée.

(6) Le phénomène a été bien étudié par Jean Bastié pour les grands domaines du plateau du Longboyau dans sa thèse *La croissance de la banlieue parisienne*, PUF Paris, 1964.

(7) Le paysan qui, en même temps, devient agriculteur (Voir *Le Théâtre d'agriculture*, d'Olivier de Serres). Changement sémantique important. Le paysan a construit le paysage, l'agriculteur limite son action à l'ager – le champ. Dès lors, il y aura dichotomie entre le paysage, la nature et l'(agri)culture. La campagne prend le pas sur le pays.

(8) Voir ouvrage de Cauquelin Anne cité en bibliographie.

Occupation du sol au ^{xix} siècle



Cette carte de l'occupation du sol montre l'harmonie que donne la gestion rurale du sol. Ce sont les finages qui organisent l'espace en plaçant les villages ou hameaux tous les cinq à sept kilomètres.



Le potager du roi à Versailles, expression du génie de La Quintinie, construit en creux et entouré de murs pour protéger les cultures.

classique furent ceux qui utilisèrent, les premiers, des perspectives créant de l'espace et des harmonies entre les couleurs et les végétaux. Ils créent un décor, « un horizon fait à souhait pour le plaisir des yeux⁽⁹⁾ ».

Mais parce que le jardin peut avoir d'autres fonctions que simplement ludiques, le jardinier peut vite se transformer en horticulteur et arboriculteur et apporter d'autres transformations au(x) paysage(s). La Quintinie (1626-1688) et Le Nôtre (1613-1700)⁽¹⁰⁾, le père des jardins « à la française » qui prolongent l'architecture classique⁽¹¹⁾, forment un tout. On doit à La Quintinie (et à ses confrères) des techniques, comme celle du palissage sur mur, qui se retrouvent dans les paysages bâtis (les murs à pêches de Montreuil ou de Bagnolet, les murs à vignes de Thomery), et dont l'écartement a fixé la trame urbaine d'une partie de ces communes.

Âge fondateur pour le paysage francilien, car ses conséquences dépassent largement parcs, jardins d'agrément et potagers où il s'exprime. Mais si les artistes-jardiniers ont été les maîtres d'œuvre des parcs et jardins (du XVII^e au XIX^e siècle⁽¹²⁾), ils furent accompagnés par d'autres artistes, les peintres, qui, eux, ont largement contribué à l'image des paysages. Deux grandes « étapes » peuvent être distinguées. Dans la première (XVII^e-XVIII^e siècles), le paysage est plus ou moins stylisé avec une nature abstraite présentée à travers des archétypes qui sont répétés : des vallons « profonds », des éboulis, des torrents, des lacs. Ce paysage sert de décor de fond et de cadre. Il n'est pas vraiment localisé mais cela évoluera au siècle suivant. Au XIX^e siècle, l'attitude de l'artiste a été différente. Le peintre va représenter le paysage de façon la plus réaliste possible du moins selon lui et selon son époque. Ainsi les paysages vont prendre une valeur au sens matériel du terme. « Cet intérêt pour les paysages réels [...] est [...] un changement fondamental » (Lacoste, 1995). Nous sommes à l'âge d'or du pittoresque et des sites. Notre vision, souvent nostalgique, des paysages date essentiellement de ce regard, surtout en Île-de-France où tous les peintres de l'école de

Barbizon et leurs successeurs (dans la vallée de la Seine, de la Marne ou de l'Oise⁽¹³⁾...) jusqu'aux impressionnistes, ont marqué l'histoire de l'art.

Cet âge de l'artiste s'inscrit dans un donner à voir qui est tout autant marque de pouvoir que description dans un but fonctionnel, ce qui n'est pas sans danger pour le territoire. Dans cette approche nouvelle, il naîtra deux mondes, celui « avec paysage » (par exemple, la forêt de Fontainebleau⁽¹⁴⁾) qu'il conviendra de figer, et celui « sans paysage » où les dégradations pourront s'effectuer sans émotion (banlieues, secteurs industriels...). Il en résultera des atteintes importantes expliquant le revirement et la nouvelle approche du troisième âge.

L'âge de l'ingénieur ou la gestion du paysage

La société industrielle de plus en plus urbaine a fait entrer, depuis la fin du XIX^e siècle, le paysage dans un nouvel âge, celui des techniciens et des ingénieurs. Plus que créer (premier âge) ou donner à voir (deuxième âge), il s'agit désormais de gérer, souvent de réparer, un paysage comme élément d'un territoire dont il n'est devenu qu'une des composantes⁽¹⁵⁾.

Le paysage devient objet de discours, de théorie (Lacoste, 1995), de classifications⁽¹⁶⁾ et de pédagogie tout autant que d'enjeux notamment en tant qu'espace public. Il est confronté à de multiples pressions et aux jeux d'acteurs divers dans leurs attentes : État, notamment à travers ses services déconcentrés, collectivités locales, associations, professionnels allant des paysagistes aux agriculteurs et aux forestiers. À la fois paysage de l'aménageur, du paysagiste et du géographe après l'avoir été du militaire qui n'en

(9) Selon le mot de Fénelon, cité dans *Balade en Essonne*, présentée par Marie-Noëlle Craissati, Éditions Alexandrines, nouvelle édition, Paris 2010, p. 30.

(10) Mais, il ne faut pas oublier qu'avant de changer l'art des jardins, Le Nôtre était contrôleur général des bâtiments du roi.

(11) Pensons à tous les grands châteaux : Versailles, Sceaux, Vaux-le-Vicomte pour ne citer que quelques exemples publics.

(12) Tous les parcs romantiques (Méréville, le désert de Retz...) sont aussi à prendre en compte. Ils apportent encore une nouvelle dimension, n'étant plus seulement réalisés « pour le plaisir des yeux », mais aussi pour celui de l'âme, à moins que ce ne soit pour son tourment...

(13) Voir *Les Cahiers de l'aurif*, n° 117-118, 1997, p. 11 et sq.

(14) Sur ce point, voir les articles dans *Patrimoine et Paysages*, éditions Lieux dits, p. 12 à 39. La forêt de Fontainebleau est le premier espace protégé au sens moderne du terme, dès 1853.

(15) Correspondant bien au passage entre nos deux âges, retenons la belle formule de Gerald Hanning (*op. cit.* p. 8) : « composer, c'est mettre un dessin en dessin ».

(16) Du paysage d'exception (classé au patrimoine mondial de l'Unesco) jusqu'au paysage « ordinaire » ou du quotidien, de multiples classifications existent (paysage fluvial, agricole, urbain, côtier, de montagne, de plaine, forestier...), chacun ayant ses spécialistes, ses approches et ses défenseurs.



Plan d'intendance de Courcelles (Val-d'Oise).



La nature est à vous; et votre main féconde
Dispose, pour créer, des éléments du monde.

Moussier Del.

Chaffard Sculp.

Cdt. Part. extrait de l'ouvrage de Jacques Desille, Les jardins, (éditions de 1801)

retenait que son aspect stratégique (plis de terrain, points hauts...), il dépend toujours du spécialiste. Ce troisième âge a changé l'approche, et le paysage est à la fois objet d'étude et enjeu de territoire.

«Le paysage est un point de vue d'intellectuel, une abstraction et une fiction» comme le dit Henri Cueco, dont la sensibilité de peintre est bien à même de comprendre le changement. L'aspect fonctionnel et utilitaire prend une grande part au point de créer un conflit qui apparaît rapidement entre tous les usages possibles souvent plus ou moins irréconciliables. Les conflits sont loin d'être anodins car leurs conséquences sont importantes. Elles portent sur la définition même du paysage et sur sa pérennisation. Le paysage est objet de questionnement alors que durant longtemps il est «allé de soi» tout en évoluant. Y a-t-il un paysage? Sous-entendu un paysage type, immuable. La législation de préservation de la nature et donc du paysage y trouve sa source, notamment les lois de 1906 et 1930 sur les sites. La patrimonialisation est admise comme le seul remède à ce qui peut paraître comme une disparition irrémédiable. En Île de France, cela se traduit par les 2390 km² de sites protégés ou encore par la création de parcs naturels régionaux.

Les questions liées à la controverse entre figer les paysages ou accepter leur évolution prennent d'autant plus de sens qu'ils perdent leur caractère de gratuité. Des objectifs et des

enjeux leur sont attachés. Il s'agit en priorité de créer ou de conserver les paysages à la fois pour les «habitants» non seulement pour eux-mêmes, mais aussi dans une optique de développement durable. L'enjeu social est primordial, voire plus encore que l'enjeu esthétique, de part une sorte de «droit au paysage» dont chacun pourrait jouir à sa guise. Les paysagistes contemporains y trouvent une grande part de leur raison d'être. Mais leur mission est différente de celle qui faisait agir ceux qui créaient du paysage par le passé. «Le métier de paysagiste revient actuellement à celui de gestionnaire d'espaces publics à rénover, l'urbaniste n'est pas loin, non plus que l'écologue ou l'agronome...» (Cauquelin, 1989).

Le cadre du paysage change. Si jusqu'à la fin du XIX^e siècle la notion s'est appliquée essentiellement au paysage naturel, même si le bâti y trouvait aussi sa place, au XX^e siècle le paysage urbain s'impose de plus en plus. Cette émergence correspond à une réalité, celle d'un monde où la ville devient l'environnement premier. Dans ce contexte, le paysage urbain mérite une attention toute particulière, d'autant que de nombreux paysagistes ne veulent pas séparer la ville de son *hinterland*.

Le paysage pris dans le jeu des fonctions, du rapport complexe entre le fonctionnel et le gratuit, entre le souci de pérenniser et celui de développer, entre le naturel et l'anthropisation, est à un tournant. Après ces trois premiers âges, sommes-nous à l'aube d'un quatrième?



Un des emblèmes du paysage de l'aménageur moderne, la ligne à grande vitesse.

Références bibliographiques

- Une version longue de cet article peut être consultée sur <http://www.projetsdepaysage.fr>
- CAUQUELIN Anne, *L'invention du paysage*, Presses Universitaires de France, 2000 (1^{re} édition 1989, Plon).
- CUECO Henri, «Approches du concept de paysage», in *La Théorie du paysage en France (1974-1994)*, sous la direction d'Alain Roger, éditions Champ Vallon, 1995, pp. 168-181.
- LACOSTE Yves, «À quoi sert le paysage? Qu'est-ce qu'un beau paysage?», in *La Théorie du paysage en France (1974-1994)*, sous la direction d'Alain Roger, éditions Champ Vallon, 1995, pp. 42-73.



C. Legenne/IAU idF

Interview

Alain Renault est issu d'une famille installée dans le pays de Bière depuis 400 ans. Agriculteur de père en fils, ils s'appelaient des « laboureurs ». Il reprend la ferme familiale après une formation agricole à Beauvais de niveau ingénieur. Ces études lui permettent de voyager et de découvrir d'autres contrées : en 1966 au Canada, en 1968 au Mexique et aux États-Unis et une autre visite en Pologne. Quand il s'installe, il était de tradition familiale de se présenter aux élections municipales. Il est élu de Saint-Martin-en-Bière comme conseiller municipal depuis 1977 et comme maire depuis 1983. Nous l'avons rencontré comme président de la commission Environnement et du comité Paysage et Territoire du parc naturel régional du Gâtinais français.

L'élu, acteur des évolutions du paysage

Les Cahiers – **Votre regard a-t-il changé depuis que vous êtes élu ?**

Alain Renault – Notre regard d'élu a changé depuis que le maire est responsable des documents d'urbanisme. Ils nous aident à maîtriser, délimiter nos villages. Le Pos et le PLU peuvent paraître restrictifs, la charte du parc apporte des contraintes à respecter mais le parc nous aide à définir ses limites.

Avant, les élus avaient un regard passif, aujourd'hui nous sommes actifs, responsables. J'aurais pu dévier pour des inté-

rêts personnels en vendant mes terrains à un promoteur. Ma famille avait dix terrains constructibles, aujourd'hui il n'en reste que cinq, du fait des règles plus restrictives du Pos. J'ai entendu certains maires me dire « Tant que tu es maire, tu t'en mets » – sous-entendu des terrains urbanisables. S'il n'y avait pas eu le parc, nous aurions eu tendance à ouvrir des terrains à construire car la pression foncière est forte. On retrouve cette tendance dans les communes hors parc. Le parc nous guide, nous offre des garde-fous. Il est l'acteur du changement de ce paysage. J'espère que le prochain maire – car je ne désire pas refaire un mandat – ne dira pas que j'ai « défiguré » le paysage. Comme j'appartiens à une vieille famille, je réfléchis avec mon passé, avec le regard de mon enfance et les histoires de mes parents et grands-parents. C'est le remembrement qui a le plus changé le paysage de la plaine. On a agrandi les champs, repris les chemins pour qu'ils soient plus rectilignes et nous en avons enlevé certains. Mon père a suivi le remembrement de la commune. Le nombre d'agriculteurs a diminué : de 30, il est passé à 7 aujourd'hui. La plaine était tournée vers la polyculture-élevage. Il y avait un peu d'élevage de moutons, de vaches, de chevaux. Pour nourrir ce bétail, on cultivait du sainfoin, de la luzerne. Il n'y avait pas de prairie. Les moutons après la moisson allaient manger les repousses dans les champs récoltés. Les cultures ont changé au profit du blé, du colza et de la betterave. Il y a eu du tournesol et du maïs. Il n'y a plus la même diversité. Puis les maraîchers sont arrivés, expulsés de Montesson. Ils cultivent 100 ha sur les 550 de surface agricole utile (SAU) que compte la commune. Il y a des problèmes avec les maraîchers : leurs camions, les horaires de travail – ils commencent à quatre heures du matin –, l'arrosage sans arrêt qui abîme les chemins et les routes, sans

» Avant, au conseil municipal, on réglait des conflits de familles [...]. Maintenant, on gère des conflits de culture. «

compter les énormes dépôts de cageots qui défigurent le paysage. Au moins, les tunnels plastiques pas jolis ont été remplacés par des bâches au sol. Les maraîchers n'ont pas la même approche de la terre, ce sont des gens de passage. Leur expropriation leur a permis d'acheter les terrains il y a quarante ans mais ils ne les ont pas reçus en héritage. On a la sensation qu'ils n'ont pas

d'attache au terrain, qu'ils partiront à leurs retraites. Les maraîchers d'Arbonne sont d'anciens céréaliers. Ils se sont mis au

maraîchage car il fournissait un meilleur revenu sur ces terres très sablonneuses. Ils faisaient déjà de l'asperge. Ils se sont diversifiés pour répondre à la demande du bio et de la vente à la ferme. Les autres maraîchers sont à une échelle industrielle et livrent à Rungis.

L. C. – **Le parc étant dans l'aire d'influence de Paris, un certain nombre de ses habitants sont de nouveaux résidents. Ces différences engendrent-elles de l'incompréhension ou de l'indifférence ?**

A. R. – Le paysage délimite un lieu, ici la plaine est délimitée à l'ouest par le ru de Rebais, au nord par les bois que l'on nomme « rochers » (qui sont la suite des rochers de la forêt de Fontainebleau). Ce n'est pas une grande plaine comme la Beauce et la Brie. Elle est agréable à l'œil. La plaine de Bière c'est de la douceur dans le paysage, il n'y a aucune agressivité. La pureté de la lumière a attiré les peintres de l'école de Barbizon. D'ailleurs, un de mes ancêtres allait fréquenter ces peintres « de mauvaise vie ». Les parisiens viennent chez nous pour cette qualité du cadre de vie. J'ai connu le temps où il y avait une vingtaine de maisons de vacances de familles de Parisiens aisés qui venaient par la N7, puis par l'A6. Le premier tronçon s'arrêtait à Saint-Germain-sur-École. La gare de Melun et le RER D ont permis aux Parisiens de devenir des « rurbains ». Les maisons secondaires ont été reprises par des Parisiens qui vivent à temps plein, augmentant la population. Cette nouvelle population amène un regard et des expériences d'ailleurs. Les personnes arrivées depuis moins de dix ans ont beaucoup d'idées mais ne sont pas toujours capables de les mettre en valeur. Elles l'ont vu ailleurs mais c'est parfois difficile à transcrire. C'est difficile de devenir un acteur responsable.

Leur manque d'attache au passé peut nous pénaliser mais leur regard sur le paysage est aiguisé, plus critique. Un décalage se creuse. Le doyen de Moigny m'a dit dernièrement « Moi Monsieur, aujourd'hui c'est moi l'étranger ». La vie associative du village a évolué. L'école de danse et le conservatoire de musique sont très appréciés des nouveaux habitants. Le comité des fêtes n'existe plus. Certains regrettent la fête du 14 juillet où toute la commune se retrouvait. Les associations des chasseurs et des anciens combattants n'intéressent pas les nouveaux habitants. Avant, les enfants de l'école venaient chanter aux commémorations, maintenant les parents ne les amènent plus. Les nouveaux habitants ont peu de lien avec leur territoire alors qu'ils étaient attirés par ses paysages. Ils sont dans un paysage du quotidien lié aux nouveaux modes de vie. Ils l'utilisent, en profitent sans vouloir participer à son évolution. Les gens sont intéressés par leur intérêt particulier, pas par le bien public. Grâce aux nouveaux habitants, nous avons pu garder deux classes ouvertes, même si une partie de la population plus aisée préfère mettre ses enfants dans les écoles privées proches de Fontainebleau. L'école communale reflète encore la diversité de la population. Les derniers commerces ont fermé mais le petit artisanat se maintient. Les nouveaux arrivants proposent du travail par la réfection des maisons anciennes. Ils ont participé à la mise en valeur du village, du paysage architectural. Avant, au conseil municipal, on réglait des conflits de familles, des histoires liées à l'activité agricole, à des propriétés foncières. Maintenant, on gère des conflits de culture. Je ne sens pas de successeur même au sein de mon équipe municipale. Le prochain maire, je ne sais qui ce sera. Il aura une tâche ardue. Je ne réviserai pas mon Pos en PLU alors que je dois le mettre en conformité avec la charte du parc d'ici à 3 ans. C'est un problème complexe au niveau technique et politique que je laisse à mon successeur, sachant que le parc propose avec les chartes paysagères, l'atlas communal et les recommandations pour la révision du PLU des éléments d'aide à son élaboration.

L. C. – Pourquoi le parc a-t-il mis en place le comité Paysage et Territoire? Quel est son objectif, comment fonctionne-t-il?
 A. R. – La commission Environnement, que je préside, et la commission Développement local

se retrouvent au sein du comité Paysage et Territoire car il ne s'agit pas d'avoir une vision statique sur le paysage mais d'avoir une action sur son évolution. On hérite d'un paysage et les objectifs de la charte nous orientent sur son évolution. Le paysage est partagé par tous et chacun prend sa part de responsabilité. Je vous ai déjà dit que chacun doit être un acteur responsable. On écrit l'histoire. Christian Thibault⁽¹⁾ parle du « génie du lieu ». C'est lui qui m'a fait penser à l'importance de nos huit chartes paysagères et de nos onze unités paysagères.

Le parc a un rôle fédérateur qui permet de trouver le juste milieu entre préservation et valorisation. Nous avons besoin d'un témoin. Il prend la forme de l'observatoire photographique des paysages aussi bien remarquables que ceux qui subissent des pressions. Des bornes en grès du pays de Bière ont été commandées à l'un des derniers tailleurs du parc pour repérer les points. L'observatoire est une autoévaluation. Ces points sont aussi des lieux de sensibilisation du public par le biais de valorisation artistique réalisée et en lien avec la commission patrimoine et culture.

Il n'y a pas de cloisonnement entre nos commissions. Dans une même soirée on essaye d'en réunir deux pour que les personnes puissent se croiser. La commission Environnement travaille étroitement avec celle de

l'agriculture, du patrimoine, de l'énergie. C'est rare qu'un dossier soit traité dans une commission unique.

Les projets des aménagements communaux sont discutés au sein d'un groupe de travail qui regroupe les personnes des CAUE, de la chambre d'agriculture, de la chambre de commerce, du Sdap, de la DDT⁽²⁾... Le croisement des regards enrichit les projets.

Propos recueillis par Corinne Legenne et Lucie Le Chaudel⁽³⁾

(1) Directeur du département Environnement rural et urbain de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France.

(2) Sdap (service départemental de l'architecture et du patrimoine).

(3) Responsable du pôle paysage et énergie du parc naturel régional du Gâtinais français.

Nombre d'agriculteurs siégeant au conseil municipal	
En 1977	11 conseillers dont 7 agriculteurs
Aujourd'hui	15 conseillers dont 2 agriculteurs (1 retraité, 1 ouvrier)



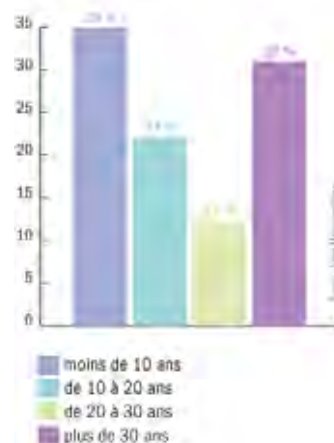
© IGN - Photothèque nationale



© IGN - Photothèque nationale

Photos aériennes d'un même secteur, avant et après remembrement.

Ventilation de la population de Saint-Martin-en-Bière selon l'ancienneté



L'atelier « Paysage » en Île-de-France

Jacques Deval⁽¹⁾
DRIEA idF



« Stylites nocturnes/diurnes », l'œuvre de Jaume Plensa, donnera l'échelle au « territoire d'intérêt national » en désignant le boulevard des Arts de la Seine Amont dans le Val-de-Marne.

Des corridors biologiques aux monumentaux transports automatiques, des véloroutes transeuropéennes aux champs d'éoliennes, du canal Seine Nord Europe et ses incidences sur les berges du fleuve, de grands projets se mettent en place aujourd'hui.

Face à la puissance de ces projets d'environnement, d'équipement et d'aménagement, une réflexion s'est engagée au sein d'un atelier « Paysage » avec les directions régionales⁽²⁾ de l'État, s'inscrivant dans les dynamiques métropolitaines, en particulier celles du Grand Paris. Une diversité d'expertise a été rassemblée dans notre atelier afin de concevoir et construire une culture du projet territorial. L'objet est de révéler les figures du Grand Paris, de préfigurer des promenades urbaines et d'en soumettre les conclusions aux regards d'artistes pour transformer l'état d'esprit du travail de ces projets.

L'existence d'atlas des paysages⁽³⁾ développés depuis plus de quinze ans est une source de connaissances. Ce travail de projet s'appuie surtout sur les métiers du paysage : des architectes

Écrire « Paysage » avec une majuscule et entre guillemets permet d'éclairer cette vaste notion de paysage par la diversité des regards. Face à la puissance des projets d'aujourd'hui, notre atelier développe *in visu* la méthode des figures et des promenades urbaines. *In situ*, le regard d'artistes opère le nécessaire changement d'état d'esprit du travail de projet. C'est ainsi imaginer, partager et construire les paysages contemporains à venir.

des bâtiments de France aux inspecteurs des sites, des paysagistes-conseils et des architectes-conseils de l'État aux paysagistes indépendants et à l'ingénierie de l'aménagement et de l'environnement. À travers la méthode des figures et celle des promenades urbaines, cette démarche « Paysage » nous amène une culture du territoire née de l'approche sensible de

(1) Jacques Deval est architecte et chargé de mission « Paysage » au sein du département atelier territoires métropole, service de l'aménagement, direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, accompagné de l'expression graphique d'Ingrid Saumur, paysagiste DPLG.

(2) L'atelier « Paysage » en Île-de-France a été initié par la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement en partenariat avec la direction des affaires culturelles et la direction régionale et interdépartementale de l'écologie et l'énergie, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France et le Centre Georges-Pompidou.

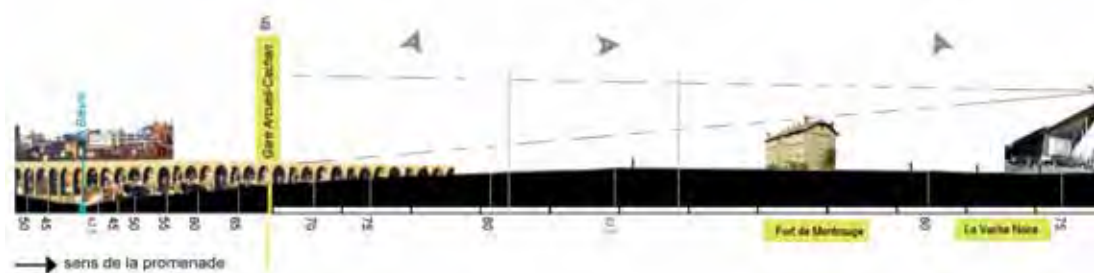
(3) Les atlas des paysages ont été élaborés principalement par les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, les conseils généraux, les directions départementales des territoires et les services des directions régionales de l'État en Île-de-France (Drac, Driea, DRIEA). Signalons aussi, parmi les outils de connaissance, le travail sur les unités paysagères réalisé par l'IAU idF, présenté dans ces *Cahiers*, p. 18.

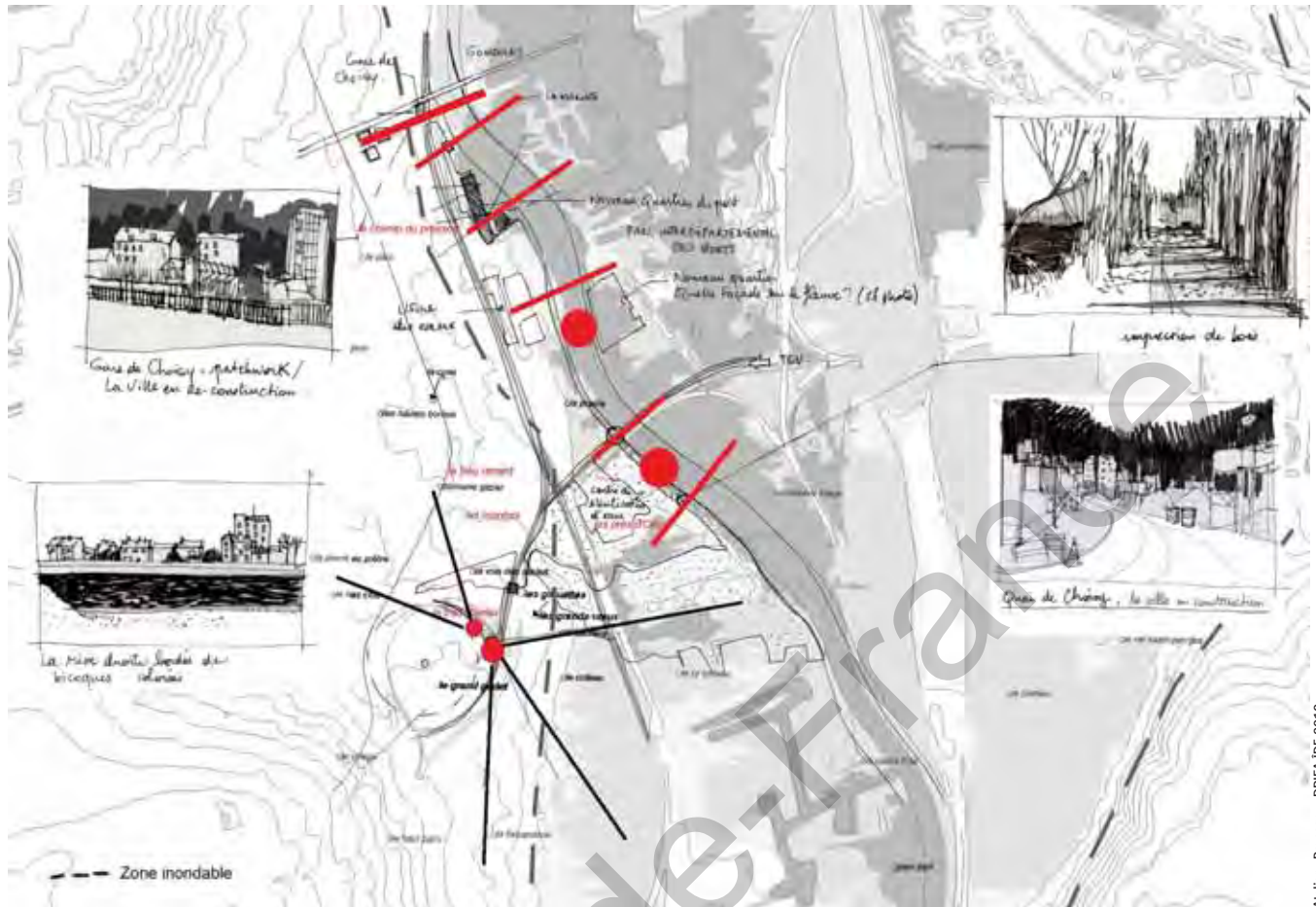
Références bibliographiques

- « Le patrimoine comme dynamique du territoire : un atelier de création artistique en Seine Amont », *La Pierre d'Angle*, 2005.
- Atelier « Paysage » en Île-de-France 2009-2011, DRIEA, ouvrage collectif, (parution prévue en septembre 2011).

Webographie

- www.promenades-urbaines.com
- www.driea.ile-de-france
- www.developpement-durable.gouv.fr





l'espace et de la nécessaire recherche de nouveaux modes d'expression. Le savoir-faire cartographique développé par l'atelier aujourd'hui est ancré spécifiquement sur la géologie et il s'agit de révéler les figures naturelles, construites et métaphoriques. La figure ici n'est donc pas un plan mais un outil qui suggère des perceptions, des points de vue et donne des lignes de cohérence. Le dessin est certainement le premier champ d'investissement de grande capacité opératoire de construction des figures elles-mêmes. La figure devient alors une véritable dimension culturelle qui précise, montre pour ensuite révéler la continuité d'espace de nos territoires.

De leur côté, les promenades urbaines, sous l'égide du Centre Pompidou, ont démontré la qualité des connaissances recueillies du territoire, de ses acteurs et de ses habitants, par le repérage, les modes et outils de restitution et

les expressions créatives qu'elles mettent en œuvre (projection collaborative, dessins, coupes et perspectives d'ambiance, photographie et vidéo).

La richesse de cette conjonction autour de l'atelier « Paysage » a ainsi favorisé la définition des figures du Grand Paris, en donnant à voir comme jamais auparavant les radiales, confluences et lisières urbaines de la métropole au sein du bassin de la Seine.

Désormais, la perspective pourrait chercher à faire émerger une confrontation entre ces figures de paysage et des regards d'artistes, dans le même esprit que l'événement « Estuaire 2007-2009-2012 » de la métropole Nantes-Saint-Nazaire, et que l'IBA Emscher park, exposition internationale d'architecture dédiée à la Ruhr, montrant l'utilité du regard d'artistes dans le travail de projet.

« De la gare de Choisy-le-Roi au parc des Saules, promenade urbaine du Paris d'Amont », Ingrid Saumur, paysagiste DPLG.



Coupe de la Bièvre d'Arcueil à la Bièvre du Montsouris, promenade urbaine de la radiale sud universitaire dite « Jean-Claude Nicolas Forestier ». Ingrid Saumur, paysagiste DPLG.

Nouveaux regards ?

Nicolas Laruelle
IAU île-de-France



Jeux de miroirs dans l'espace public. Grille métallique du parc Serge-Gainsbourg, Paris 19^e.

Dans son ouvrage *Paysages en mouvement, Transports et perception de l'espace, XVIII^e-XX^e siècle*, 2005, Marc Desportes a montré comment la technique – et notamment les techniques de transport – a joué un rôle au moins aussi important que celui de la peinture dans la formation du paysage occidental, comment chaque mode nouveau a proposé et souvent imposé au voyageur de nouvelles façons de faire, de voir, de sentir, de se repérer – une nouvelle approche du paysage. Par exemple, au milieu du XIX^e, le chemin de fer contraint le voyageur, livré à l'ivresse du glissement, à porter son regard au loin, les abords immédiats de la voie défilant trop vite pour qu'il puisse les fixer. Un paysage ferroviaire, fait d'amples variations, prend alors corps.

Paysages réels

Au cours des dernières années, les techniques de transport ont accompagné des évolutions urbaines paradoxales. Au centre des grandes villes, les nouveaux tramways aux habitacles largement vitrés et les rubans cyclables, rompant avec le rythme haché et le point de vue surbaissé de la voiture, offrent à l'usager un travelling apaisé et presque aérien sur le spectacle, sans doute idéalisé par une certaine pensée urbanophile⁽¹⁾, d'une ville réconciliée avec elle-même. Plus loin, la multiplication des rocade routières périphériques, même si elle a pu dans quelques rares cas redonner un point de vue englobant sur la ville, s'est accompagnée d'une prolifération exponentielle des ronds-points

Les évolutions techniques récentes suscitent de nouvelles expériences de paysages – réels, virtuels ou hybrides – susceptibles tantôt d'aiguiser, tantôt d'émousser, mais toujours de modifier notre perception des paysages. Un état des lieux s'impose.

qui, bouchant l'horizon de l'automobiliste puis le lançant comme une toupie, le laissent désorienté dans l'espace périurbain en expansion continue.

Mais, plus que l'évolution des véhicules et des infrastructures, c'est sans doute l'explosion des mobilités qui a modifié le regard sur le paysage. L'accroissement des déplacements quotidiens en nombre et en distance a agrandi l'étendue des paysages traversés par habitude et souvent par contrainte, émoussant la capacité à repérer les changements à l'œuvre. À l'inverse, la démocratisation du transport aérien a peut-être renouvelé le regard porté sur ces paysages du quotidien : « contemplé depuis une hauteur, un vaste espace de banlieue n'est-il pas aussi captivant pour le regard que la plus bucolique des vallées alpestres ?⁽²⁾ ». On repère le collège récemment construit au-delà de la route qui marquait jusque-là le front urbain, ou le poste électrique dont l'orientation rompt si manifestement avec la trame du parcellaire agricole.

Paysages virtuels

C'est d'ailleurs la possibilité de survol gratuit qui a fait le succès de Google Earth, désormais doté d'un simulateur de vol, ou de Google

(1) Voir la note de lecture *Antiurbain* dans la rubrique Ressources p. 92.

(2) Briffaud Serge, « Le monde vu d'en haut. Une histoire de la vision panoramique », *Paysage et aménagement*, n° 31, juin 1995. Cité par Perrin Laurent, « La ville panoramique. Évolution des regards aériens sur Paris et sa banlieue », *Les Cahiers de l'aurif*, n° 120, janvier 1998.

Maps. Ces plateformes en ligne permettent de multiplier et de confronter les points de vue jusqu'à pouvoir, dans Google StreetView, arpenter virtuellement (et en 3D dans certains secteurs) une voie urbaine comme une route de campagne. Et c'est là peut-être un fait marquant des évolutions techniques récentes : les mondes virtuels apparaissent moins souvent comme des alternatives ou des substituts au monde réel que comme des sources d'enrichissement du regard porté sur ce monde réel.

Les progrès réalisés en matière de représentation des paysages réels sont impressionnants. Ainsi, traversant une ville avec leurs parents pour la première fois, des enfants sont capables de les guider avec aisance parce qu'ils l'ont déjà parcourue dans des jeux vidéo tels que *Midtown Madness* – dont les scènes parisiennes sont d'ailleurs criantes de vérité, avec leurs immeubles haussmanniens, leurs bus RATP et leurs palissades de chantier vertes et grises ! Un chroniqueur de jeu vidéo, considérant que la dernière version de *Spiderman* vaut surtout par la qualité des décors de Manhattan, recommande à ses lecteurs de sortir du mode jeu et d'arpenter simplement les rues pour préparer leur prochain week-end new-yorkais – ainsi enrichi plutôt que remplacé par le New York virtuel. Les perspectives de développement des jeux vidéo semblent d'ailleurs résider en grande partie dans les *serious games*, jeux sérieux à vocation principalement éducative, qui proposent des situations virtuelles pour préparer les joueurs à mieux appréhender des situations réelles.

À l'inverse, un monde exclusivement virtuel tel que *Seconde Life* est, malgré l'absence de plateforme concurrente, en perte de vitesse depuis 2009, le continent principal commençant même à se dépeupler. L'utilisation d'extraits de *Second Life* dans le film *The Dubai in me* n'en est d'ailleurs pas moins intéressante : en mélangeant paysages virtuels, films de publicité immobilière et paysages réels, le documentariste allemand Christian von Borries entend dénoncer la déshumanisation du monde réel à l'œuvre dans l'émirat.

Réalité augmentée

Alors que Paul Virilio prophétisait il y a quinze ans un dangereux dédoublement du monde sensible entre le réel et le virtuel, le temps semble donc être plutôt à l'hybridation du réel et du virtuel en une réalité augmentée. Celle-ci enrichit le regard porté sur le paysage tout en limitant l'impact des panneaux indicateurs, des tables d'orientation et des panneaux d'interprétation sur ce même paysage. On pense alors à la citation de Paul Éluard : « Il y a un autre monde mais il est dans celui-ci ».

La prolifération des *smartphones*, ou terminaux de poche, a encouragé le développement d'audioguides thématiques (notamment ZeVisit), accompagnant par exemple la découverte des paysages du mont Blanc depuis le train ou celle de la route des vins de Bordeaux. Avec l'invention de l'accéléromètre détectant l'orientation de l'écran, elle a récemment suscité le développement d'applications proposant des informations en surimpression sur l'écran lorsque celui-ci est pointé sur un paysage (Layar) ou même vers le ciel (Skypix). On accède ainsi à des informations sur la technique de construction d'un bâtiment ancien, sur l'histoire d'un arbre remarquable, sur la distance d'une étoile. Bientôt, ces informations pourront apparaître directement sur des verres de lunettes ou un pare-brise de voiture, comme l'envisage le projet de General Motors. Celui-ci entend intégrer au pare-brise non seulement des informations de guidage GPS (sous la forme d'un câble virtuel à suivre) mais aussi, par exemple, l'équivalent de nos panneaux d'animation culturelle et touristique, dits « panneaux marron », personnalisés selon les intérêts de chacun : grandes figures du jazz, patrimoine industriel... La prophétie de Paul Virilio n'est pas pour autant caduque. Demain, avec le développement des hologrammes permettant de masquer une ligne électrique ou de faire réapparaître un château fort depuis longtemps détruit, une réalité trop augmentée pourrait réactiver les frictions entre mondes réel et virtuel.



L'évolution des techniques de transport a souvent suscité chez le voyageur de nouvelles façons de faire, de voir, de sentir, de se repérer.



Module holographique ici fixé par l'utilisateur sur le guidon d'un Vélip'. (Projet Icco 4.0 réalisé par Mathieu Romain et Léo Marzolf dans le cadre d'un partenariat entre l'IAU idF et l'Ensaama-Olivier-de-Serres).



Interview

Formée à l'école Boule, Régine Charvet-Pello pratique dès 1980 le design d'environnement et le design graphique dans des agences parisiennes. En 1986, elle crée à Tours sa propre agence, RCP Design Global, devenue depuis une référence en matière de design ferroviaire : Transilien (2000), tramway T3 de Paris (2002), d'Alger et du Mans (2004), d'Angers (2005) et tram-train de Lyon (2006). Elle s'est, par ailleurs, beaucoup impliquée dans la promotion du design, et plus particulièrement du design sensoriel. Elle a initié la création de l'association Valesens et du centre d'étude et de recherche universitaire en ingénierie sensorielle, Certesens, en cours de création. Elle est, en outre, maire adjoint à l'éducation et à l'enseignement supérieur de la ville de Tours depuis 2001, et élue à la chambre de commerce et d'industrie de Touraine en région Centre. À l'origine du collectif « Ensemble(s) la ligne », elle propose pour le tramway de Tours une immersion inédite dans le paysage de la ville.

Le tramway, créateur de paysage

Les Cahiers – Comment vous est venue l'idée de considérer la ligne et le véhicule comme un ensemble ?

Régine Charvet-Pello – J'avais déjà travaillé sur plusieurs tramways et j'avais vu comment cela fonctionnait. À chaque fois, je n'avais eu en charge que le design du matériel roulant. Mais je m'intéressais au lien avec l'espace public et à la mise en paysage de la ligne, même si je n'avais pas d'idées précises de ce que le tramway pouvait apporter à l'organisation d'un territoire. Or, le tramway modifie d'une façon pérenne le territoire et la ville. On s'aperçoit de cela après coup car, en général, on demande aux intervenants de travailler sur une ligne par strates, politiques ou techniques, alors que l'on devrait proposer une approche d'ensemble. À Paris, par exemple, la RATP s'occupait de l'infrastructure, la Ville du paysage urbain, Alstom de la technique du véhicule etc. Le design des véhicules est arrivé en dernier, comme d'ailleurs les œuvres d'arts, « posées » le long de la ligne sans lecture globale préalable. L'ensemble est plutôt réussi mais manque peut-être d'homogénéité. Après Paris, d'autres projets m'ont permis d'affiner ma compréhension du territoire.

Toutes les histoires des tramways « de deuxième génération » comportaient des incohérences : des concepteurs qui s'opposaient au site, des concepteurs qui étaient là pour mettre leur signature plutôt que pour servir la ville. Et puis, le projet de Tours est arrivé. J'avais très envie de mettre mon expérience et mes réflexions au service de ma ville mais, en tant qu'élue, est-ce que je pouvais répondre à l'appel d'offres ? J'ai vérifié et je me suis aperçue que je pouvais car je ne siégeais ni à la communauté d'agglomération, ni dans une commission chargée du transport. L'appel d'offre, élaboré par le groupement Cité Tram (Société d'équipement de la Touraine associé à Transamo, filiale de Transdev) en charge du projet, proposait une idée merveilleuse : le tramway n'était plus perçu comme un simple objet mais comme une ligne dans un ensemble. Ce premier tramway « de troisième génération » allait être un véritable déclencheur de nouveautés et de mutations pour l'ensemble de l'agglomération de Tours.

Le tram, c'est l'objet qui circule. La ligne intègre les stations et ses deux terminus. L'appel d'offres demandait de travailler sur la ligne, puis « de

façade à façade », et enfin sur la porosité urbaine dans une bande de cinq cents mètres de part et d'autre de la ligne, c'est-à-dire un corridor urbain large d'un kilomètre et long de quinze, une zone d'attraction forte. On devait penser l'identité de la ligne au-delà de celle du tram. C'était la première fois que j'étais en présence d'une vision proche de la mienne : penser le design urbain très en amont et pas seulement comme une résultante.

L. C. – Cette approche globale a été portée au sein d'un collectif pluridisciplinaire « Ensemble(s) la ligne ». Comment êtes-vous arrivés à l'idée du « quatrième paysage » ?

R. C.-P. – J'ai bâti mon équipe autour de gens qui me semblaient capables d'avoir une vision d'ensemble très en amont. J'ai contacté cinq personnes. D'abord Daniel Buren, qui avait travaillé au château de Tours. J'avais apprécié sa vision *in situ* et ma proposition de changer d'échelle pour travailler sur un territoire de 15 km² lui a plu. Puis Roger Tallon, père du design ferroviaire français (le TGV). J'avais besoin de son regard pour aborder la globalité du transport, au service des gens, de leur mobilité dans la ville. Puis Jacques Levy, géographe et urbaniste. J'avais aimé sa réflexion sur les liens entre urbanité et mobilité dans les villes d'Europe. Il s'est fait accompagner par son alter ego local,

» On devait penser l'identité de la ligne au-delà de celle du tram. «

Serge Thibault. Enfin, Patrick Rimoux, sculpteur de lumière, qui a travaillé sur les mises en lumière du Centre Pompidou de Metz ou les 400 ans de Québec. Tours est une ville de patrimoine, elle avait besoin de ce regard. Et puis Louis Dandrel, un homme de l'Ircam, père des jardins musicaux et sonores, qui a travaillé sur la première identité sonore de la SNCF. Aucun n'avait besoin de « planter son ego ». Tous avaient envie de se découvrir et de travailler ensemble, de se mettre au service d'un projet. C'était pour moi un beau défi que de mener cette équipe exceptionnelle, avec la volonté qu'elle fasse date en matière de réflexion sur le tramway.

J'ai mené en parallèle un travail très personnel. Je suis à Tours depuis 23 ans et je pense connaître les qualités et les défauts de la ville. Mais j'ai pris le temps, comme je le fais toujours mais peut-être plus encore cette fois, de faire des carnets d'analyse du territoire, des parcours sensi-

bles dans lesquels j'inscris mes impressions, je colle des photos. Et je me suis plongée dans les textes inspirés par la région aux écrivains natifs comme à ceux de passage, de Ronsard à Laclavetine, pour y retrouver l'expression de la lumière, de l'indolence, la description des paysages, des gens. Je voulais m'immiscer dans «l'ADN du territoire». J'ai partagé ce travail avec mon équipe. On a commencé à échanger et, tout de suite, on s'est positionné en paysage, peut-être parce qu'on fait référence au paysage de la Loire qui est protégé par l'Unesco. Le paysage fait le lien entre le culturel, le construit, la géographie, le naturel, et en même temps l'humain, et enfin l'époque contemporaine.

Un mois après avoir gagné l'appel d'offres, j'ai embarqué dans un bus l'équipe au complet et les élus dont le maire de Tours, pour suivre le tracé du tram. On s'est mis à discuter différemment car on était en mouvement. On a bien compris que l'on devait travailler au «vivre ensemble», qui est une

vraie volonté politique sur ce territoire, en traitant les quartiers très sociaux aussi bien, même si différemment, que les quartiers «nobles» du centre-ville. On a créé le collectif «Ensemble(s) la ligne» – le «s» entre parenthèses reprend celui du logo de l'agglomération de Tour(s), c'est un clin d'œil personnel au territoire et à l'immersion de notre équipe dans le projet.

On a travaillé à un Livre blanc pour exprimer notre vision de la ligne : celle-ci allait créer un nouveau paysage qui devait s'insérer dans le paysage existant, sans le perturber mais surtout en le valorisant, en le magnifiant. Il ne fallait pas venir avec un cheval de fer, une modernité tapageuse, mais bien proposer une modernité qui donne un sens à une ville patrimoniale du XXI^e siècle.

On a bâti une vision globale et intégrée du paysage, qui articule quatre composantes. Les trois premiers paysages (la Loire, les jardins, le patrimoine bâti) se sont construits au fil des siècles selon un axe est-ouest et puis, au XXI^e siècle, la ligne de tram vient irriguer le territoire dans le sens nord-sud, avec la souplesse de la ligne vue comme la Loire et les stations comme ses îles, renforçant la ville dessinée au XVII^e et XVIII^e siècle. Ce quatrième paysage n'est donc pas plaqué mais se nourrit des trois premiers. Il cherche à refléter les paysages qu'il traverse, en harmonie, comme ce miroir qui pare la carrosserie du tram, reflétant son environnement. Le concept est simple, évident, peut-être presque universel quand il s'agit d'intégrer un nouvel élément à des paysages existants : à Tours, c'est le quatrième paysage, mais ailleurs cela pour-

rait être le troisième ou le cinquième, selon le territoire.

L. C. – Comment le nouveau regard des habitants sur leur ville depuis le tramway a-t-il été traité concrètement, tant au niveau de la conception du véhicule que de l'aménagement de la ligne ?

R. C.-P. – À Nice, on voyage dans le tramway comme on traverse une galerie d'art. Le tramway permet ponctuellement d'avoir un point de vue sur une œuvre. À Tours, grâce à Daniel Buren, on a pu aller plus loin : le tram lui-même est une œuvre et la ligne aussi. Les rayures de Buren, qui reprennent les éléments visuels de la ville (le tuffeau et l'ardoise, le blanc et le gris-noir) font le lien entre le tram, la ligne et la ville : elles parcourent le véhicule et se prolongent sur le sol des stations. Les rayures noires et blanches sont visibles et compréhensibles par tous les usagers de la ville. Emergences de six

mètres de hauteur sur chacun des quais ; elles guident vers les stations, lieux du rituel d'échange où les flux se mêlent, comme les identités sociales et culturelles, où la «station mobile», le tram, rencontre la station fixe, la ville. Tram et ville ne sont pas posés l'un à côté de l'autre mais s'interpénètrent dans une œuvre de 15 km².

Cela est particulièrement vrai aux terminus. La ville commence à ses extrémités, selon Jacques Levy. Et aux deux extrémités, on a deux œuvres d'art importantes, construites par Buren autour des objets fonctionnels que sont les parkings. Si le tram se prolonge ce n'est pas grave, puisque ces stations-parkings sont traitées comme des entrées et le resteront.

Propos recueillis par Nicolas Laruelle et Corinne Legenne

Références bibliographiques

- *Dictionnaire des mots du sensoriel*, éditions Tec&Doc, Lavoisier, 2011.
- «Le design sensoriel», lettre technologique n° 1, le Lieu du Design, Paris île-de-France.

La ligne de tramway, 4^e paysage de l'agglomération



La Loire.



Les jardins.



Le patrimoine bâti.



La ligne.

Identité des territoires et unités paysagères

Pierre-Marie Tricaud
Corinne Legenne
IAU île-de-France



Vue depuis la terrasse
de Saint-Germain sur la vallée
de la Seine.

Dans le contexte actuel d'industrialisation et de mondialisation, qui tend à l'uniformité, la revendication de l'identité se fait plus insistante. Cette question est posée à propos des individus, des peuples ou des territoires. C'est cette dernière dimension qui est analysée ici, mais l'identité d'un territoire et celle de ceux qui l'habitent s'influencent réciproquement. Au départ caractère de ce qui est identique, l'identité en est venue à désigner ce qui est singulier, car ce sont les mêmes critères qui permettent d'identifier certains objets entre eux et de les différencier des autres. L'identité renvoie à l'ensemble des traits qui font que cet individu ou ce pays est chacun lui-même et pas un autre.

Carte d'identité

Ce qui permet d'identifier un individu est résumé sur ce qu'on appelle justement sa carte d'identité : un visage, que montre la photo d'identité, un nom, une adresse, une date de naissance, une taille, des signes particuliers. Et l'on peut transposer au territoire les composantes décrites par la carte d'identité : un nom reconnu, vraiment signe d'identité lorsque les habitants portent un nom qui en est dérivé (ce qui leur permet de faire de l'identité de leur territoire une composante de la leur) ; une adresse, c'est-à-dire une localisation ; une taille, c'est-à-dire une étendue ; à défaut d'une date de naissance, une histoire propre ; des signes particuliers, que lui confère sa géographie ; un visage, c'est-à-dire des paysages ; il peut aussi

Face au paysage, l'identité est une attente fréquente. Qu'est-ce qui la façonne ? Permet-elle de définir des territoires comme tentent de le faire les atlas des paysages ? Les territoires ont la vie longue et leur identité ne se réduit ni à leurs paysages ni à leurs projets, mais celle-ci est dans tous les cas un facteur important de sentiment d'une appartenance commune, donc de lien social et de solidarité.

avoir des attributs symboliques – emblèmes, blason, logo, drapeau, hymne, devise, etc.

Identité et paysage

Les études et les projets de paysage font largement appel au concept d'identité – même s'ils ne sont pas les seuls, la question de l'identité des territoires dépassant largement celle de leurs paysages. Cette démarche est encouragée par la convention européenne du paysage, qui invite chaque État signataire à identifier et qualifier ses paysages. Sans attendre cette convention, les atlas des paysages, réalisés depuis une vingtaine d'années à l'échelle de départements ou de territoires tels que les parcs naturels régionaux, identifient des unités paysagères et en décrivent les caractéristiques qui font leur singularité.

La recherche de l'identité n'est pas toujours explicite, les unités paysagères étant plutôt définies par leur homogénéité, selon la méthode officielle du ministère en charge de l'environnement (Luginbühl, 1997). Mais les unités y sont identifiées, le plus souvent par un nom et par les limites que créent les changements de la géomorphologie ou de l'occupation du sol. Le nom apparaît souvent comme le révélateur de la force ou de la faiblesse des unités ainsi découpées : On voit dans certains atlas apparaître des noms incongrus, décrivant le sentiment du paysagiste le jour où il visitait les lieux, peu attachés à l'histoire de ceux-ci et pouvant s'appliquer ailleurs. C'est là que se mesure le fait que l'identité ne se réduit pas à une homo-

généité ou à ce qu'une personne, un jour, peut en ressentir, mais qu'elle se fonde sur une longue histoire et sur une relation partagée des gens au territoire.

Des territoires identifiables

Les unités paysagères ne se définissent pas uniquement selon des critères directement visuels. La perception des paysages est aussi liée à leur usage : ceux qui sont parcourus quotidiennement sont davantage ressentis comme appartenant à la même unité que ceux en dehors. Les bassins de vie fournissent donc eux aussi un critère pertinent d'identification des unités. Les cas le plus favorables sont ceux où le bassin de vie se superpose à une unité de relief ou d'occupation du sol, voire aux deux, et le cas idéal est celui où, en plus, des points hauts permettent d'embrasser toute l'unité d'un seul regard⁽¹⁾ : c'est ainsi qu'apparaissent les agglomérations de Mantes, Meaux, Melun ou Montreuil, bassins géographiques autant que de vie. Cependant, un découpage d'unités paysagères ne prétend pas s'imposer aux autres découpages du territoire : il n'existe pas de découpage idéal. Les unités paysagères sont plutôt un outil de connaissance, à prendre en compte par les projets qui les recourent. Ainsi, un schéma de cohérence territoriale (Scot), même s'il ne maîtrise que ce qui se passe à l'intérieur de ses limites, doit s'intéresser à ce qui se passe au-delà, sur toute la surface des unités paysagères qu'il affecte. Une unité de paysage fortement identifiée, comme la plaine de Versailles, reste plus difficile à bien gérer lorsqu'elle est partagée entre plusieurs intercommunalités⁽²⁾.

Les territoires voués à une longue durée de vie, comme les intercommunalités, ont intérêt à se construire autour d'une identité forte – que le paysage soit un marqueur fort de cette identité ou un élément parmi d'autres. Les « territoires de projet » ne sont pertinents que le temps du projet qui les porte, plus bref que la durée des découpages institutionnels (à ce jour, 220 ans pour les départements, 150 ans pour Paris dans ses limites actuelles). Dans d'autres régions, les communautés urbaines ou d'agglomération se sont naturellement construites sur des entités immédiatement identifiables. De même, dans l'espace rural, de nombreuses communautés de communes se sont bâties sur des cantons, qui, bien avant que d'être des circonscriptions pour l'élection des conseillers généraux, représentent une structure très ancienne de villages groupés autour d'un bourg-marché.

En Île-de-France, la couverture intercommunale qui se met en place, partant d'unités trop petites (parfois deux communes!), s'oriente vers des ensembles beaucoup plus vastes, qui souvent ne sont pas polarisés autour d'une ville centre.

Même là où un centre est évident, le nom hésite à y faire référence (Plaine Commune plutôt que Saint-Denis, Grand Parc à côté de Versailles). D'autres noms n'échappent pas à la banalité (Deux Fleuves, Étangs, Boucles de Seine...). Comme le nom résume l'identité, un nom banal révèle une identité faible (collage d'entités sans rapport) ou mal assumée (refus de la prédominance d'un centre).

Or, l'existence de collectivités correspondant à des entités clairement identifiées est un enjeu de démocratie locale. Le taux de participation aux élections cantonales est toujours plus élevé en milieu rural, où le canton est lisible autour de son chef-lieu (bourg-centre), qu'en ville, où il se réduit à une circonscription. Les habitants de ces nouveaux ensembles leur trouveront-ils une identité témoignant de leur appartenance ?

La question de l'identité des territoires peut être aussi passionnée que celle des peuples ou des individus. On sait à combien de guerres et de rejets de l'autre a pu conduire l'identité⁽³⁾, à tel point que le projet de définir des territoires identifiés peut légitimement susciter la méfiance, au profit de « territoires de projet » plus consensuels parce que plus malléables. Mais la violence est toujours venue de la conception du territoire comme une propriété. Si à l'inverse on considère que ce sont les habitants qui appartiennent au territoire, renforcer l'identité de celui-ci peut aider tous ses nouveaux arrivants à s'y intégrer sans renoncer à tout ce qui fait la leur.

(1) Voir l'article de Jean-Christophe Bailly, « La ville entière », dans le numéro éponyme des *Cahiers de l'École de Blois*, présenté ici p. 91.

(2) Voir l'article de Marie de Naurois dans ce numéro p. 52.

(3) Voir Lothar Baier, « Irritante identité », *Études*, octobre 1994, pp. 313-317.

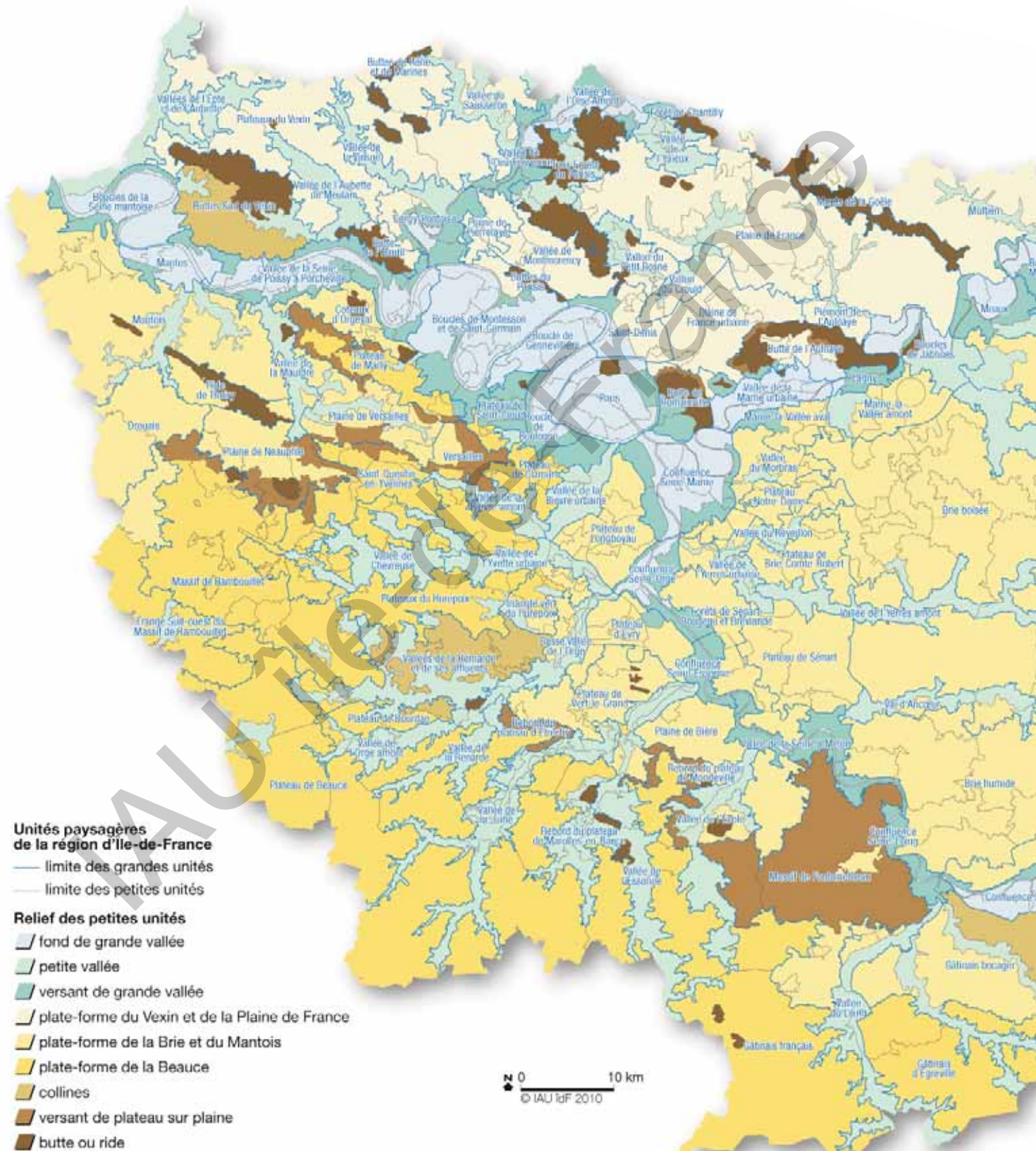


Références bibliographiques

- COLLIN Michel, *Atlas des paysages du Val-d'Oise*, direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Val-d'Oise, 2010.
- LUGINBUHL Yves, BONTRON Jean-Claude, CROS Zsuzsa, *Méthode pour des atlas de paysages. Identification et qualification. « Villes et territoires »*, ministère de l'Aménagement du territoire, 1994, rééd. 2007.
- MAZAS Alain, FREYET Alain, *Atlas des pays et paysages des Yvelines*, CAUE des Yvelines, 1992, 243 p. ; CAUE de Seine-et-Marne, *Atlas des paysages de Seine-et-Marne*, conseil général de Seine-et-Marne, 2007.
- TRICAUD Pierre-Marie. « De l'identité des territoires », *La Géographie*, décembre 2002, pp. 34-47.
- TRICAUD Pierre-Marie, LEGENNE Corinne, FESTAL Marion, BARDON Adélaïde, *Unités paysagères de la région d'Île-de-France. Méthodologie, notice d'utilisation de la base de données et atlas*, IAU idF, 2010. www.iau-idf.fr/detail-dune-etude/etude/unites-paysageres-de-la-region-dile-de-france.html

La communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines est marquée par des symboles forts : la collégiale Notre-Dame, la centrale électrique de Porcheville et la carrière de Mézières.

Unités paysagères en Île-de-France





Unités paysagères de la région d'Île-de-France
 — limite des pays

Occupation du sol des petites unités

■ humide ■ boisé ■ agricole ■ mixte ■ revêtu ■ industriel ■ bâti

La base de données des unités paysagères de la région d'Île-de-France s'inscrit dans les travaux visant à identifier et décrire les paysages – comme les atlas de paysages départementaux – encouragés par la convention européenne. Il n'existe pas d'ensemble idéal qui correspondrait indiscutablement à une grande unité paysagère. Les départements, dont l'origine est peu liée aux paysages, forment des territoires de référence arbitraires, mais la région n'est pas un ensemble plus pertinent, elle-même définie par une somme de départements, et non par une entité géographique (le Bassin parisien la dépasse largement) ni historique (l'ancienne Île-de-France s'étendant plus au nord et moins à l'est). La région présente l'avantage d'un territoire plus vaste, avec une moindre proportion d'unités à cheval sur la frontière. La base de données n'est pas non plus un assemblage des atlas de paysage départementaux de la région – projet en cours des services de l'État⁽¹⁾, non seulement en Île-de-France mais aussi sur tout le territoire national.

Commencée lors de l'élaboration du projet de schéma directeur régional⁽²⁾, celle des unités paysagères a fait l'objet d'une concertation avec les départements, les parcs naturels régionaux, les CAUE, les services de l'État et de la Région. Ces échanges ont permis de confronter les découpages (il n'en existe pas d'unique), de les rapprocher ou de s'accorder sur les raisons qui en faisaient adopter de différents. La base de données, qui forme une couche du système d'information géographique régional, est présentée dans une notice⁽³⁾ qui décrit la méthodologie de son élaboration et la décline en cartes selon les divers attributs des unités.

À la différence des atlas, cette base de données n'est pas allée jusqu'à la description illustrée des quelque 900 unités identifiées. Mais elle a davantage intégré la notion d'identité, en s'attachant à découper les unités, moins selon une homogénéité que selon les facteurs d'identité décrits au début de cet article. L'existence d'un nom reconnu a notamment été un critère déterminant. La méthodologie a suivi les principes suivants :

Niveaux. Trois niveaux emboîtés ont été définis : celui des « petites unités » montre les lieux-dits, les terroirs, les éléments saillants du paysage ; celui des « grandes unités » correspond à des ensembles en général bien identifiés, intermédiaire entre l'échelon local et celui de la région (plateaux, vallées, agglomérations...) ; celui des « pays » découpe l'Île-de-France en quelques très grandes unités bien connues, débordant les limites de la région, structurales et/ou historiques (Brie, Beauce, Vexin...).

Topologie. À chaque niveau, chaque point du territoire appartient à une unité de la base et à une seule (même si dans la réalité les limites peuvent être floues et les appartenances multiples). On s'est efforcé de n'avoir que des unités d'un seul tenant et sans enclave, mais ce principe n'a pas pu être suivi systématiquement.

Limites. Ce découpage ne prétend pas fixer des frontières dans le paysage, mais identifier, en même temps que les unités, des interfaces ou transitions qui sont autant de lieux d'enjeux : lisières, écotones, crêtes, cours d'eau, voies de communication, fronts urbains...

Nomenclature. Le nom étant considéré ici comme la synthèse de tous les autres attributs, l'objectif était de trouver des noms le plus possible porteurs d'identité et le plus possible reconnus et partagés, en évitant les appellations banales, communes à de nombreux lieux. En l'absence d'un nom spécifique, les vallées sont en général nommées d'après leur cours d'eau, et les unités centrées, qu'elles soient urbaines (agglomérations) ou rurales (plaines, plateaux, clairières...) par leur localité centre.

Attributs. « Pays » : relief structural (plateau-plaine ou vallée) ; « grandes unités » : un seul attribut, croisant le relief (grande ou petite vallée, plaine ou plateau) et l'occupation du sol (urbain, agricole ou forestier) ; « petites unités » : relief dominant, occupation du sol dominante (qu'elle soit exclusive, majoritaire ou seulement significative), mais aussi pertinence du nom.

(1) Voir l'article de Jean-Luc Cabrit, de la Drieu d'Île-de-France, dans ce numéro des Cahiers, p. 30.

(2) Voir Carte des entités fonctionnelles et paysagères, pp. 118-119 dans le Sdrif adopté en 2008.

(3) Voir la dernière référence bibliographique p. 19.

Paysage métropolisé

Corinne Legenne
IAU île-de-France



1998



1992

La ville avance sur les espaces agricoles en l'absence de limite tangible (Drôme).

Le front urbain régional s'éloigne de plus en plus du centre de l'agglomération et s'insère de plus en plus profondément dans l'espace rural. Cet étalement continu du front urbain entraîne le morcellement et l'enclavement des espaces agricoles, la coupure et l'encercllement des forêts. Elle entrave les accès, appauvrit les échanges entre milieux, crée des contacts brutaux, dégrade les lisières, génère des délaissés non gérés et non gérables.

L'espace ouvert qui borde l'agglomération est, le plus souvent, perçu comme indéfiniment disponible pour l'extension urbaine, plutôt que pour la transition. Il est rarement perçu comme une limite. La ville semble s'arrêter au hasard, butant seulement sur quelques espaces ouverts protégés. Elle échappe souvent à une démarche d'aménagement globale et anticipatrice. Ce processus d'urbanisation répond à une logique d'opportunité foncière ; il conduit à se couper de son site et de ses paysages ruraux, comme une ville peut tourner le dos à son fleuve.

Situé entre ville et campagne, un nouveau profil d'habitant se développe également, le « rural » (Bauer et Roux, 1976) empruntant aux citadins – travail, loisirs et culture – et s'appuyant sur les atouts de la campagne – nature, qualité de vie, liberté. Quelle que soit la raison qui pousse à acheter plus ou moins loin des centres, le mobile le plus commun est le désir d'habiter plus près de la nature. « Cet engouement aboutit aujourd'hui à un paradoxe insoutenable : la quête de « la nature » (en termes de paysage) détruit son objet même : la nature (en

La région Île-de-France a été marquée, surtout depuis les années d'après-guerre, par un fort étalement urbain, dont la croissance en superficie est supérieure à celle de la population. Si le mouvement se poursuivait à ce rythme, la moitié de la région serait urbanisée à la fin du siècle. Cette tendance va-t-elle se poursuivre ? Quel avenir se dessine pour ces espaces de transition ?

termes d'écosystèmes et de biosphère). Associée à l'automobile, la maison individuelle est en effet devenue le leitmotiv d'un genre de vie dont l'empreinte écologique démesurée entraîne une surconsommation des ressources naturelles insoutenable à long terme ».

La fin de de l'étalement urbain : un scénario d'avenir ?

Les architectes et les urbanistes, plus rarement les paysagistes car ils n'ont pas été consultés, tentent d'enrayer l'étalement urbain en proposant de nouveaux « modèles d'habiter ». Dix équipes ont répondu à l'appel à projet « Le Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne ». Leurs regards sur cet espace de transition – toujours plus en proie à la métropolisation – produisent une multitude de visions sans proposer d'articulations entre elles. Voici quelques morceaux choisis, des plus consommatrices au plus économes en espace ouvert :

Un premier groupe s'est focalisé sur la structuration de la limite de la ville en proposant le « confort spatial de l'habitat dispersé » pour tous. Deux formes principales se dégagent : la dilution dans un grand parc à l'échelle de la Seine, et la ponctuation sous forme d'archipel composé d'îlots « isolés et entourés de nature, telle une île en mer ».

Un deuxième groupe s'intéresse à « la lisière » ou à « la rive » des espaces ouverts. Il propose la concentration des usages le long de cette limite ou la densification des zones proches des espaces verts, réduisant leur surface alors

que les collectivités peinent à en créer de nouveaux (Legenne, 2011), fragilisant les espaces agricoles les plus contraints au contact de la métropole et poussant à l'extrême la multifonctionnalité des espaces, entraînant de fait un risque de surfréquentation puis de dégradation. Un troisième groupe sanctuarise les espaces ouverts convergents sur Paris par la création de six agro-parcs de 4 000 km², soit 35 % de la superficie actuelle agricole. Il propose ainsi une limite claire à la ville ou renforce « l'initiative actuelle de la ceinture verte » par la définition d'une politique nationale plus contraignante « en maîtrisant l'expansion urbaine et en encourageant une croissance compacte et, plus important encore, en contribuant à la régénération urbaine des zones centrales et en renforçant le caractère de la ville ».

La ceinture verte, un atout pour une articulation durable entre préservation et urbanisation

Depuis le plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne (Padog) de 1960, l'Île-de-France désire contenir son étalement urbain. Les propositions mises en évidence par l'appel à projet « le Grand Pari(s) » prennent peu acte des projets à l'œuvre. Pourtant la proposition d'une nouvelle ceinture de Paris, portée par l'équipe Rogers Stirk Harbour & Partners, s'inspire d'une politique régionale ancienne, constante et volontaire : la ceinture verte d'Île-de-France. Esquissée au milieu des années 1970, cette politique est formalisée dès 1983, entérinée par le Plan vert de 1994 et confortée par le projet de Sdrif de 2008. Elle se matérialise par un large éventail d'actions menées principalement par l'agence des espaces verts : acquisitions et aménagement d'importants espaces boisés et forestiers pour une ouverture au public, veille foncière sur les espaces agricoles périurbains fragilisés, subventions aux départements, aux communes et aux associations pour leur permettre de traduire, en cohérence et à leur échelle, les objectifs régionaux. Ce projet a surtout montré la capacité des collectivités territoriales à trouver, dans un cadre qui n'est pas prescriptif mais partagé, des solutions originales et adaptées pour concilier la vision régionale et les contraintes locales, pour rapprocher la préservation et la valorisation des espaces ouverts et l'offre d'espaces à urbaniser.

De cette rencontre est née une démarche de ville durable qui procède de réflexions et d'interventions portant conjointement sur l'espace bâti et sur l'espace ouvert. L'ambition est d'établir entre ces deux milieux une articulation, durablement équilibrée, qui contribue à leur valorisation réciproque, pour le bien de tous.



1993



1998



1999



2005

La ville prend forme par juxtaposition de lotissements, de zones d'activités, d'équipements jusqu'à sa limite, sans lien entre ses éléments (Drôme).

Références bibliographiques

- BAUER Gérard et ROUX Jean-Michel, *La Rurbanisation ou la ville éparpillée*, Éditions du Seuil, Paris, 1976.
- BERQUE Augustin, « Les rurbains contre la nature », *Le Monde Diplomatique*, février 2008.
- L'Atlas rural et agricole de l'Île-de-France, Driaf-laurif, 2004.
- LEGENNE Corinne, « Les espaces verts urbains », *L'Environnement en Île-de-France, Memento 2011*, IAU idF-CRIF, 2011, p. 84.
- LEGENNE Corinne et al., « Comment traiter les fronts urbains? », *Les carnets pratiques* n° 3, IAU idF, 2010.
- LEGENNE Corinne et LARUELLE Nicolas, *La ceinture verte d'Île-de-France, un espace de vie à réinventer*, Laurif, 2005.
- <http://www.mon-grandparis.fr/le-regard-des-architectes>.

Paysage mondialisé

Nicolas Laruelle
IAU île-de-France



1999



1993

Le réaménagement des entrées de ville s'est souvent faite au prix d'une standardisation insipide (Pas-de-Calais).

Les conditions de production des paysages traditionnels sont caractérisées par les difficultés de transport et de communication, qui ont longtemps imposé l'usage quasi exclusif de matériaux locaux et ralenti la diffusion des savoir-faire artisanaux. Ces contraintes ont produit des paysages en harmonie avec le site qui les accueille, dans lesquels villes et villages, presque toujours « issus du sol qui les porte⁽¹⁾ », se fondent intimement. Les paysages traditionnels sont à la fois homogènes – sans pour autant être uniformes puisque le caractère artisanal de leur production garantit une diversité de détails – et tous différents, variant selon les fonctions, les matériaux, les techniques et le « génie » propres à chaque lieu.

Des évolutions majeures

À partir du milieu du XIX^e siècle, les conditions de production des paysages ont connu des évolutions majeures, se succédant à des intervalles désormais plus courts qu'une vie d'homme et s'enchaînant en spirale. Tout d'abord, une standardisation des objets architecturaux (briques, tuiles, huisseries...) et paysagers (clôtures, bancs, panneaux...) liée au développement de l'industrie. Puis, une diffusion nationale, continentale ou mondiale de ces produits standardisés et donc plus concurrentiels, accélérée par le développement des transports (bateaux à vapeur, chemins de fer...) et des communications (poste, télégraphe...), qui permet aussi la diffusion des références culturelles et entraîne

Au cours des dernières décennies, la standardisation des objets architecturaux et paysagers qui a accompagné la mondialisation économique, culturelle et politique, a fortement contribué à la banalisation des paysages. Face à cette évolution forte et profonde, que peut-on attendre aujourd'hui du travail sur le paysage – et, plus particulièrement, de l'intervention des paysagistes au sein d'équipes désormais pluridisciplinaires qui mènent ce travail ?

l'uniformisation des modes de vie. Enfin, une régulation de la concurrence par la normalisation (les anglophones parlent de standardisation de droit) continentale (norme EURO) ou mondiale (norme ISO), qui favorise à son tour une standardisation (de fait) des objets architecturaux et paysagers, etc.

Fondés sur la même spirale standardisation-diffusion-normalisation, la mécanisation de l'agriculture et le développement de l'automobile ont contribué massivement à cette banalisation des paysages : standardisation des gabarits et des matériaux des bâtiments agricoles, uniformisation des espaces agricoles par l'arrachage quasi systématique des haies et des arbres isolés, standardisation des objets routiers (panneaux de signalisation, ronds-points, déviations, échangeurs...), prolifération périurbaine de modules urbanistiques conçus autour de l'automobile (lotissement pavillonnaire, zones commerciales...).

Un autre phénomène, plus récent, doit être souligné : l'explosion du transport de marchandises par conteneur, objet emblématique de la mondialisation économique contemporaine⁽²⁾. En réduisant considérablement les coûts du transport de marchandises (moins de manutention, d'emballage, et de stockage ; moins de primes d'assurances car moins de vols et d'avaries), le conteneur a encore accéléré la diffusion des

(1) Dugeny François et Thibault Christian, « Le poids du sol », *Les Cahiers de l'IAU* n° 129, 2000, p. 62.

(2) Il en circule aujourd'hui plus de 12 millions dans le monde, deux fois plus qu'il y a dix ans.

objets architecturaux et paysagers standardisés. Plus encore, en suscitant une normalisation progressive de l'ensemble des dispositifs de transport de marchandises, depuis la palette jusqu'aux entrepôts en passant par les poids-lourds, le conteneur a entraîné une standardisation des gabarits des zones industrielles et logistiques qui marquent aujourd'hui les paysages urbains et surtout périurbains (hauteurs des bâtiments, dimension des accès et des zones de retournement et de déchargement des poids-lourds...).

Deux remarques importantes. D'abord, cette banalisation ne touche pas seulement les paysages ordinaires, mais aussi les paysages exceptionnels, dans lesquels l'irruption d'objets standardisés est moins fréquente, en raison de la vigilance exercée, mais souvent plus sensible. Ensuite, cette banalisation ne vient pas seulement de l'uniformisation, mais aussi, et à l'inverse, de la « personnalisation » proposée par des catalogues pléthoriques comme une contrepartie à la standardisation. Ainsi, une bande de pavillons aux façades pastiche néo-francilien toutes identiques pourra s'orner, au fil des années, d'une porte d'entrée Chambord vert sapin, d'une véranda dorée Venise, d'une porte de garage Wyoming bleu roi, d'un abri de jardin Chamonix en pin... avec à peu près la même probabilité que dans n'importe quel autre village. Les paysages homogènes mais tous différents d'hier ont laissé place aux paysages hétérogènes mais tous semblables d'aujourd'hui.

Un double niveau de réponse

Face à la puissance des forces œuvrant à la banalisation des paysages, que peut-on attendre du travail sur le paysage, et plus particulièrement des paysagistes ?

Premier niveau de réponse, celui du diagnostic. Il s'agit à ce niveau de faire appel au regard aiguisé des paysagistes pour observer, déchiffrer et interpréter le paysage, pour identifier les forces (aspirations sociales, logiques économiques...) souvent contradictoires, à l'œuvre dans son évolution. Il faudra également distinguer celles dont on pourra peut-être jouer, parfois en les retournant, celles que l'on pourra canaliser, celles que l'on pourra contenir et celles que l'on ne pourra pas. Autrement dit, il s'agit d'envisager ce que l'on pourra raisonnablement attendre de l'intervention sur le paysage, en sachant qu'elle ne résoudra pas l'ensemble des maux dont le paysage n'est souvent que le symptôme.

Deuxième niveau de réponse, celui de l'intervention elle-même, dans le cadre d'un projet susceptible d'avoir un impact sur le paysage. Il s'agit alors pour le paysagiste d'assurer, en arti-

san, soit la meilleure couture possible entre un objet standardisé et le paysage qui l'accueille, en évitant les dissonances, les délaissés..., soit, de chercher en artiste, à dépasser, à sublimer, la confrontation entre objet et paysage.

Le travail d'artisan consistera souvent à réinterpréter l'objet standardisé. Cet objet est censé être moins coûteux, mais la réutilisation d'objets existants, la mobilisation de savoir-faire et/ou de matériaux locaux, pour la construction comme pour l'entretien, ne permettraient-elles pas d'aboutir à un coût comparable, avec un supplément d'âme lié à l'ancrage local ? Il est censé répondre aux normes, mais à quelles normes exactement ? Et s'agit-il de normes ou simplement d'habitudes érigées en normes par facilité ? Et s'il s'agit bien de normes, n'existe-t-il pas d'autres moyens que cet objet standardisé pour respecter ces normes ?

Par exemple, alors que la mise en accessibilité de la cathédrale de Reims pour les personnes à mobilité réduite aurait pu se traduire par la pose d'une rampe normalisée face à l'entrée principale, le service des monuments historiques a pris le temps d'observer le rapport de la cathédrale à la ville. Il a pris le parti de rouvrir deux portes latérales anciennes, rétablissant du même coup le tracé ancien d'une rue romaine traversant l'édifice et donnant ainsi du sens à une nouvelle circulation « à niveau » reliant à travers la cathédrale l'office du tourisme au palais du Tau, autrefois lieu de résidence des rois de France à l'occasion de leur couronnement.

Ainsi, le travail sur le paysage peut permettre de contrer la banalisation généralisée par une réinterprétation ambitieuse de l'histoire et de la géographie.

Les quartiers anciens, animés tout au long de la journée du fait de la mixité entre industrie et habitat, ont été remplacés par des ensembles de bureaux qui ne s'égayent qu'aux heures d'entrée et de sortie des employés (Seine-Saint-Denis).



2006



1997

Paysage résidentielisé

Céline Loudier-Malgouyres
IAU île-de-France



2002



1997

Certaines vues sur des éléments marquants du paysage, comme ici un clocher, peuvent être confisquées par l'implantation insuffisamment réfléchie de lotissements pavillonnaires (Yvelines).

Les ensembles d'habitats individuels groupés qui se construisent dans les territoires périurbains prennent des formes variées. Les lotissements d'avant et d'immédiat après-guerre ont façonné les banlieues pavillonnaires sur une trame viaire et un découpage parcellaire réguliers. Après 1960, les opérations groupées, parfois de taille importante, ont été l'occasion de tester des modèles de production résidentielle (économie d'échelle par la multiplication de modèles uniques de pavillons), et des formes urbaines nouvelles (aménagement en chandelier, impasses...). Les opérations récentes sont plus petites, plus ciblées, s'insèrent dans un tissu urbain constitué, mais sont aussi de plus en plus nombreuses dans les territoires ruraux.

Ce tissu résidentiel, dans ses diverses formes, crée bien un paysage, un paysage ordinaire comme on peut le qualifier, attaché à sa condition d'espace de franges, de périphérie en devenir.

L'enclavement résidentiel et la tentation du paysage approprié

En observant ces secteurs pavillonnaires, il apparaît que 40 % de leur surface est occupée par des ensembles de forme enclavée, c'est-à-dire retournés sur eux-mêmes. Cet enclavement amène à s'interroger sur la prise en compte (ou la valorisation) des paysages.

Ces secteurs sont configurés à partir des modèles viaires de l'impasse, de la boucle ou de la raquette, un principe de composition et

de fonctionnement qui permet de créer une voirie de desserte à l'usage exclusif des résidents. De fait, à part les résidents eux-mêmes ou leurs visiteurs, aucun autre usager n'a de raison de se présenter ou d'arpenter ces réseaux de voiries. La taille des ensembles variant, l'enclavement est plus ou moins prononcé. Quand ils sont nombreux à se répartir sur un secteur maillé, alors on obtient, par leur juxtaposition, des mini-quartiers à l'usage exclusif de leurs résidents. Mais quand ils sont desservis par un système viaire lui-même enclavé (souvent sous la forme d'une longue boucle, à laquelle se raccrochent d'autres boucles, elles-mêmes desservant des dizaines d'impasses - c'est la dimension fractale de l'enclavement), ils forment un grand quartier à la perméabilité et à l'accessibilité très limitées, un paysage en soi, réservé et d'usage privé.

Parallèlement, leur enclavement tient aussi à leur environnement immédiat. En particulier, les espaces naturels classés, protégés ou à faible mutabilité représentent un potentiel de valorisation en termes fonciers et immobiliers, parce qu'ils créent un écrin protecteur autour de la résidence. Dans les faits, ces espaces ouverts (quand ils sont publics) peuvent souffrir d'une difficulté en matière de visibilité et d'accessibilité en raison de cette cohabitation avec des ensembles de morphologies enclavées. En cause, on retient l'étendue de ces derniers, le système viaire difficile à lire, à pénétrer et à traverser pour les «étrangers» qui désirent s'y rendre. L'absence fréquente de traitement de l'in-

terface entre le tissu résidentiel et l'espace ouvert provoque, en outre, la confrontation entre ces deux paysages, où le moins ouvert empêche l'autre de l'être.

De l'utilité du paysage accessible

L'enclavement des ensembles résidentiels génère des quartiers enclavés à l'usage exclusif de leurs résidents, donc un paysage inaccessible pour les autres. Cet état apparaît choquant, aujourd'hui où on revendique une ville passante et ouverte, et pour l'accessibilité de tous au paysage. Pour autant, qui peut réellement dire que ces quartiers résidentiels périurbains sont comme les autres des lieux potentiels de promenade ou de flânerie (péri) urbaine? Certes, on pourrait en attendre qu'ils permettent le passage, qu'on ne soit pas obligé d'en faire le tour, d'imaginer des détours. Mais, la volonté de n'être justement pas un lieu de passage, pour pouvoir laisser aller son enfant seul rendre visite à son ami trois maisons plus loin (le public des familles avec jeunes enfants semble y trouver un milieu à son aise), pour pouvoir profiter de son jardin au bruit familier du voisinage plutôt qu'à celui des voitures, est légitime. La tranquillité résidentielle ne s'est jamais accommodée des nuisances d'un trafic routier. Ces formes sont donc adaptées à leur finalité résidentielle. La vraie question concerne la taille de ces enclaves, et la proportion de territoire réservé et approprié par ces logiques habitantes.

Par contre, les espaces ouverts, boisés et naturels, agricoles, subissent le fait d'être les cautions valorisantes de ces résidences, les rentes de site, et donc l'outil des intérêts résidentiels. Quand ils sont publics, leur dimension d'intérêt communautaire devrait les rendre visibles et accessibles à tous.

La gestion conservatrice des intérêts résidentiels

La forme enclavée qui garantit l'exclusivité de l'usage du quartier et la contiguïté immédiate avec des espaces naturels qui servent d'écran à la résidence représentent une situation relativement fragile. Ce paysage, s'il veut perdurer, doit être protégé. On s'aperçoit alors que c'est presque à travers les stratégies gestionnaires que le paysage ordinaire se protège le mieux. Les associations de copropriété sont chargées de la gestion de ces espaces résidentiels, visant principalement à assurer l'entretien des espaces et des équipements communs. Selon la personnalité de leur président (e), elles s'engagent aussi dans une action « politique » extérieure visant à promouvoir et à défendre les intérêts de la résidence. Elles se prononcent notamment sur le devenir des espaces environ-

nants: sur les projets de développement, la défense de l'environnement, le classement des espaces naturels, etc. C'est une gestion conservatrice, qui vise à maintenir le paysage que les résidents se sont symboliquement approprié, un paysage devenu résidentiel.

Ces positions rencontrent parfois les objectifs de communes engagées dans une politique de « protection communale ». Motivée par l'inquiétude sous-jacente que des biens communs comme un paysage de valeur ou un cadre de vie de qualité ne peuvent résister au nombre et à un usage collectif trop important, elles entrent dans des logiques « malthusiennes » et sélectives. Elles cherchent ainsi à garantir l'usage exclusif de certains de leurs biens, notamment paysagers, à leur population résidente. C'est le phénomène de « clubbisation » des communes périurbaines (Charmes, 2011).

Équilibrer les intérêts en présence

La question posée par ces formes périurbaines et leur gestion est celle de l'appropriation du paysage par des intérêts résidentiels et de son accessibilité. Mais faut-il réellement juger ces logiques résidentielles comme des volontés de privatisation ou d'accaparement d'un bien commun que serait le paysage? Il faut d'abord mesurer les conséquences réelles de ces logiques d'appropriation, puisque finalement, tout en privant ces paysages ordinaires d'être des espaces traversant et traversables, elles participent néanmoins à protéger les espaces naturels qui les entourent. Il s'agit ensuite d'organiser l'action collective de production du paysage et d'accorder les intérêts, les aspirations et les forces à l'œuvre – entre un mode de vie axé sur la maison individuelle, une offre immobilière produite par les logiques du marché, et une politique communale dont le développement est aussi régi par des politiques supra-communales. C'est peut-être là un des rôles du paysagiste.

Références bibliographiques

- CHARMES Éric, *La Ville émiétée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, collection La Ville en débat, Puf, 2011.
- LE GOIX Renaud, CALLEN Delphine, *Gated Communities. Social Sustainability in Contemporary and Historical Gated developments*, sous la direction de Samer Bagaeen et Ola Uduku, 2010.
- LOUDIER-MALGOUYRES Céline, *L'Enclavement et la fermeture des ensembles d'habitat individuel. Première approche à partir des aspects morphologiques en Île-de-France*, IAU idF, octobre 2010.

Les observatoires photographiques du paysage

Les séries de photographies, présentées dans ces trois articles (p. 22 à 27), sont extraites de ces observatoires. Le ministère de l'Environnement a engagé en octobre 1991, à la suite d'une communication en conseil des ministres du 22 novembre 1989, la création de l'observatoire photographique du paysage. L'outil observatoire a pour objectif de « constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage ». Pour cela, les services de l'État associés aux collectivités territoriales et aux autorités compétentes créent, sur un territoire donné, avec l'aide d'un professionnel de la photographie, un itinéraire photographique. Ce parcours virtuel dans le paysage naît de la rencontre entre les attentes de la maîtrise d'ouvrage et du projet artistique du photographe. Afin de constituer des séries photographiques, cet itinéraire va être re-photographié dans le temps. C'est la gestion du projet qui, si elle est systématique et rigoureuse, donnera la matière nécessaire pour une mise en valeur et une exploitation de l'itinéraire. Ainsi, l'observation régulière, méthodique du paysage devient un précieux vecteur de discussion et d'éclairage, et un atout déterminant pour la prise de décision. Elle donne en effet à voir, à travers cet espace que nous partageons, l'urgence, l'importance et quelquefois la difficulté des choix que nous devons poser.

D'après l'introduction de l'ouvrage piloté par Jean-François Seguin et Elise Soufflet-Leclerc, Méthode de l'observatoire photographique du paysage, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, 2008

Paysages ordinaires

Serge Martin⁽¹⁾
Conservatoire national
des arts et métiers



1911

Ces deux photos (ci-dessus et page suivante) montrent un paysage complètement transformé (Belgique). La disparition des peupliers adultes et du corps de ferme offre désormais au regard la vallée dans son ensemble. Certaines grandes lignes qui structurent le paysage perdurent, soulignées par de nouveaux alignements d'arbres. Un nouveau paysage se crée.

Paysages ordinaires et paysages remarquables : cette dualité fabriquée fonde l'attitude vis-à-vis des paysages, en faisant diverger l'évolution de territoires artificiellement séparés. Les territoires remarquables sont constitués par les parties historiques des centres-ville, les territoires protégés et labellisés tels que les parcs naturels ou les espaces à caractère pittoresque ou mémoriel. Ils ne sont pas actuellement appelés à évoluer profondément dans leur morphologie. L'action publique vis-à-vis de ces territoires remarquables suit son cours. Leur gestion est maintenant de nature essentiellement conservatoire. Leurs habitants, leur fréquentation et leurs usages changent en même temps que la modification structurelle et fonctionnelle des villes, mais la dynamique de leur configuration et de leur apparence semble à peu près maîtrisée.

Au contraire, l'avenir des espaces ordinaires se profile généralement sans projet affirmé, *a fortiori* sans préoccupation du devenir de leurs paysages. Il s'agit de la plus grande partie du territoire que l'on peut répartir en trois types : les alentours des centres historiques et les faubourgs en ville dense ; les territoires périurbains aux franges, entre ville et campagne ; enfin, les territoires ruraux, souvent considérés à tort comme vides par les urbanistes. Les dynamiques de ces territoires ordinaires sont très variées. Certains restent complètement à l'écart, comme en situation d'attente. D'autres sont brutalement métamorphosés. On trouve aussi des espaces qui évoluent doucement, sans à-coups.

De manière à peine simplificatrice, on peut dire que l'attitude majoritaire vis-à-vis des paysages est manichéenne. D'un côté, on vénère des paysages jugés prestigieux. De l'autre, on évite de parler des paysages plus ordinaires, considérant qu'ils relèvent du subjectif et que les goûts et les couleurs ne se discutent pas. Sur le terrain, cette dualité se traduit par une nappe de paysages évoluant à vau-l'eau ponctuée d'enclaves privilégiées.

Or ces espaces ordinaires sont les principaux lieux d'habitation, de travail, de loisir. C'est aussi là que s'opèrent les mutations les plus spectaculaires. Ces changements profonds ne peuvent pas se faire sans regard lucide, sans attitude réflexive, sans volonté d'infléchissement des évolutions jugées indésirables.

Le déni des paysages ordinaires : une tendance culturelle lourde ?

Un constat nous interpelle : les dispositions juridiques françaises et internationales ainsi que les ouvrages issus de réflexions approfondies sur les paysages sont maintenant très nombreux. Néanmoins, le paysage ordinaire reste le parent pauvre des préoccupations d'environnement. Quelques très belles réalisations localisées, notamment des parcs et des jardins publics, restent des exceptions.

Un questionnement en découle. S'agit-il d'un simple retard culturel ou d'une tendance lourde ? Ne serait-ce pas un cas effectif de nihilisme qui place rageusement l'utile au-dessus de l'art et de la pensée, ou d'une banalisation culturelle dans une société d'abondance où tout se vaut s'il est consommé ? Le philosophe Alain Finkielkraut l'avait dénoncé en 1987 dans son livre *La Défaite de la pensée*.

Ainsi, par exemple, comment ne pas s'interroger devant les affirmations paradoxales, régulièrement formulées par les pouvoirs publics et les

(1) Serge Martin est professeur associé au Conservatoire national des arts et métiers.

collectivités territoriales, qui justifient les atteintes aux paysages par des préoccupations environnementales? L'implantation d'éoliennes en territoire rural en est une illustration saisissante. Ceux qui critiquent le bouleversement des paysages par ces nouveaux équipements se retrouvent accusés d'être anti-environnement, anti-progrès et sont comparés aux opposants de jadis à la construction de la tour Eiffel.

Le paysage : une création sociale chargée de sens

Le paysage est toujours porteur de sens, qu'il soit issu d'un projet délibéré ou seulement le résultat d'actions disparates. Même devenu illisible et incompréhensible dans des situations de dégradation extrême, un paysage reste la traduction visuelle d'un aménagement chaotique. «Le paysage est une réalité culturelle car il est non seulement le résultat du labeur humain, mais aussi objet d'observation, voire de consommation» écrivait Jean-Robert Pitte en 1983 dans *Histoire du paysage français*. Il y a acte social de création d'un paysage non seulement dans sa réalisation ou sa modification mais aussi dans le regard que l'on porte sur lui. Les paysages remarquables labellisés et protégés par les pouvoirs publics imposent à chacun un respect non négociable. Les paysages ordinaires offrent, au contraire, une liberté de perception qui laisse les individus face à eux-mêmes.

Or, qu'elles soient formulées clairement ou bien qu'elles restent tues, voire inconscientes, les sensations produites par les paysages ordinaires participent au quotidien de chacun. Elles contribuent inévitablement à l'idée que l'on se fait de l'espace géographique et de la société dans lesquels on vit et de la place qu'on y tient. Les références culturelles et personnelles façonnent les regards portés sur les paysages ordinaires. Mais le même paysage est aussi perçu différemment par un individu selon son fonctionnement dominant du moment. Ainsi l'urbaniste et sociologue François Ascher dans son livre *La société évoluée, la politique aussi*, a qualifié l'homme contemporain «d'hypertexte» pour exprimer sa capacité à être «de plus en plus socialement multi-appartenant ou pluriel». Au cours d'une seule journée, l'homme hypertexte passe à plusieurs reprises d'une logique à une autre. Les paysages qu'il traverse quotidiennement peuvent alors tout aussi bien constituer pour lui des points d'ancrage psychologiques que revêtir des significations fluctuant au gré de son état d'esprit.

Ainsi aurait-on tort de renvoyer les paysages ordinaires au rang de questions secondaires n'intéressant que quelques esthètes. Ils sont par-

tie intégrante de la vie de chacun et reflet permanent du fonctionnement de la société.

La production et l'évolution des paysages ordinaires

En dehors des catastrophes naturelles exceptionnelles et des territoires qui, laissés à eux-mêmes, évoluent au rythme des successions écologiques, les mutations qui affectent les paysages ordinaires sont le résultat, délibéré ou non, de décisions multiples relevant d'une grande variété d'acteurs de l'aménagement de l'espace : les habitants ou, d'une manière plus large, les personnes amenées à fréquenter les lieux, les élus, les pouvoirs publics, les agriculteurs, les sylviculteurs, les bâtisseurs et tous les autres opérateurs économiques qui utilisent les lieux pour y développer leurs activités.

On doit se demander si dans la société actuelle, compte tenu de son organisation, des projets collectifs de paysage peuvent émerger. En particulier, les règles et les procédures actuelles de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire favorisent-elles de telles dynamiques? Mais peut-être le paysage bâti est-il aujourd'hui essentiellement dicté aux opérateurs immobiliers par les injonctions des modes et du marché? Si tel est le cas, quelles en sont les conséquences?

Nous concluons en nous demandant si aujourd'hui les paysages ordinaires sont plutôt sources de cohésion sociale ou inversement objets de conflits et de clivages. Peut-être la deuxième situation explique-t-elle en partie le déni des paysages ordinaires par nombre d'acteurs de l'aménagement du territoire qui préfèrent éluder la question d'un projet de paysage à intégrer la gestion d'aspirations contrastées.



2003

Reprographier les paysages flamands en transformation

Les images de cet article illustrent la transformation du paysage flamand, principalement sous l'action de l'agriculture. Elles sont extraites de trois séries de photos. La première fait partie d'une centaine de photos réalisées de 1904 à 1911 par le botaniste Jean Massart de sa propre initiative dans le contexte d'une recherche scientifique, croisant biologie et esthétique. La deuxième série de 1980, qui n'est pas présentée ici, est l'œuvre du photographe Georges Charlier pour le compte du jardin botanique national de Belgique, désireuse de montrer la dévalorisation progressive des paysages naturels du pays. La dernière photo ci-dessous a été exécutée par le photographe Jan Kempenaers à la demande de l'Institut flamand d'architecture, sur proposition de l'université de Gand, propriétaire des droits du fonds photographique de Jean Massart. Le pas de temps entre la première et la dernière série, d'un siècle, met en lumière l'aspect temporel et évolutif des paysages.

D'après Bruno Notteboom, Uyttenhove Pieter,
*Reprographier les paysages flamands
en transformation, 1904-2004*,
Les carnets du paysage, Actes sud et ENSP, 2005

L'État et la préservation du paysage francilien

Jean-Luc Cabrit⁽¹⁾
Driee Île-de-France



Vallée de Chauvry (Val-d'Oise), site classé le 7 octobre 1994.

Le paysage est inhérent à de nombreuses thématiques : patrimoine, nature, eau, aménagement. La direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (Driee), en charge de la mise en œuvre de la politique de paysage de l'État en Île-de-France, travaille avec les services départementaux des ministères en charge de ces domaines, le réseau des paysagistes-conseils, les partenaires locaux, l'ONE et, pour les sites classés et inscrits, les architectes des bâtiments de France (ABF) du ministère de la Culture. Elle développe cette politique à travers quatre axes imbriqués : la connaissance, le changement culturel, la protection des paysages remarquables, le paysage dans les projets et la planification.

La connaissance, vers la nécessité d'une meilleure appropriation

La connaissance passe essentiellement par les atlas de paysage. Des études intéressantes ont également été réalisées par le passé sur les paysages de la région et de certains départements. Trois atlas départementaux⁽²⁾ des paysages ont été édités, et la rédaction de celui des Hauts-de-Seine devrait démarrer dans les mois à venir. Certains restent encore réticents : l'atlas est perçu, pas forcément à tort, comme un document trop « universitaire », alors que se manifeste le besoin d'un outil opérationnel en vue de définir des démarches concrètes (plans de paysage par exemple). Élaborés collectivement, mais bien souvent par des experts, leur appropriation pose question. D'autant que la conven-

La politique du paysage menée par l'État vise à « préserver durablement la diversité des paysages français ». L'État n'est qu'un des acteurs du paysage et ne peut intervenir le plus souvent qu'indirectement. Comment peut-il alors agir efficacement face aux enjeux ? Quels axes de travail privilégier ? Un regard, un peu distancié, vous est proposé sur quatre axes de travail portés par l'État en matière de paysage francilien.

tion européenne du paysage le définit comme perçu par les populations. Alors, comment prendre en compte les « perceptions sociales » ? Elles seraient une condition *sine qua non* pour que tout le monde s'y reconnaisse. L'administration centrale du ministère de l'Écologie travaille actuellement sur ces questions. Il faut reconnaître aussi que l'utilisation des atlas de paysage n'est pas aisée et qu'ils sont, pour l'instant, peu diffusés. Par exemple, seul celui de la Seine-et-Marne est en ligne sur le site du conseil général. Des réflexions sont en cours pour favoriser leur valorisation et améliorer leur interactivité. Si les services de l'État en ont l'utilité dans les procédures d'avis et de conseils, l'apport des atlas, mais aussi d'autres éléments permettant une meilleure connaissance du paysage, aux documents d'urbanisme doit également progresser : un mode d'emploi reste à trouver.

Un changement culturel amorcé mais à poursuivre

La prise de conscience des enjeux paysagers est très variable. La confusion est fréquente entre paysagiste-concepteur⁽³⁾ et entreprise de paysage, mais aussi entre paysage et nature. Par ailleurs, la question du paysage se limite sou-

Les atlas départementaux franciliens
L'atlas des pays et paysages des Yvelines, premier du genre en France, a été édité par le CAUE en 1992 et va bientôt être réactualisé. Celui de la Seine-et-Marne a été édité fin 2007 par le conseil général, qui a aussi réalisé avec la direction régionale de l'environnement (Diren) un complément d'étude sur l'approche paysagère des secteurs urbains. L'atlas des paysages du Val-d'Oise, achevé en 2010, s'appuie sur la présentation pédagogique d'un bloc-diagramme par unité paysagère.

(1) Paysagiste DPLG, chef du pôle paysage et sites de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France.

(2) Dans les Yvelines, en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise. Voir l'encadré page suivante.

(3) Appelé architecte-paysagiste (*landscape architect*) dans tous les autres pays.

vent à un rôle de plantations décoratives en accompagnement de projets fonctionnels. Le paysage sert aussi de caution pour faire passer certains projets... Une éducation au paysage reste nécessaire. L'État s'investit dans ce sens. Des journées d'information et de sensibilisation du public (journées du paysage) sont organisées dans certains départements, avec le soutien financier ou la présence de l'État. Il faut encourager ces journées, et les amplifier au niveau régional. Par ailleurs, des manifestations sont consacrées au paysage et au travail des paysagistes-concepteurs dans le cadre des journées du patrimoine ou des jardins, et un travail de sensibilisation considérable est fait sur le terrain par les CAUE, les PNR, les collectivités. Les services de l'État s'organisent pour une formation tant interne qu'à destination des agents de l'État en région. Enfin, l'État s'entoure de paysagiste-conseils, professionnels libéraux. Soucieuse de s'investir davantage dans le domaine, la Driea a nommé récemment un chargé de mission paysage régional en charge de ces questions.

La protection des paysages remarquables, la mission principale

C'est la principale politique de la Driea en matière de paysage. Souvent confondus avec les Monuments historiques ou les espaces boisés classés des PLU, les sites classés ou inscrits ont été créés en 1906 et développés par la loi de 1930. Cette loi s'attache à protéger les sites « dont la conservation ou la préservation d'un point de vue pittoresque, historique, scientifique, artistique ou légendaire présente un intérêt général ». Elle crée les commissions des sites et distingue, sur le modèle des Monuments historiques, deux niveaux de protection : le site inscrit et le site classé. Le contrôle du respect de cette réglementation s'appuie sur les inspecteurs des sites, mais cette politique de protection ne serait rien sans les architectes des bâtiments de France (ABF), qui y sont fortement impliqués.

L'Île-de-France constitue un cas un peu à part en matière de sites. Elle comporte aujourd'hui 252 sites classés et 239 sites inscrits, couvrant respectivement 99 000 ha et 152 000 ha, soit 8 % et 13 % de la surface de la région. Ces chiffres sont à comparer avec ceux du territoire national : 1,3 % du territoire est classé, et 2,7 % sont inscrits. On peut s'interroger sur les raisons d'une telle profusion : l'Île-de-France comporte à première vue peu de sites d'exception, à part les boucles de la Seine à l'aval de Paris, ou la forêt de Fontainebleau. Mais elle abrite 20 % de la population française sur 2 % du territoire : on imagine tout de suite la pression qui s'exerce sur les sites. Certains vont jusqu'à penser qu'il

y en a trop, ou souhaiteraient les considérer comme des réserves foncières pour grands projets, logements et infrastructures diverses... Notons qu'à partir de 1975 sont classés de grands ensembles paysagers, essentiellement des vallées. Sur une centaine de sites classés depuis, une trentaine de vallées ont été protégées, allant de 440 ha (vallée du Loing) à presque 7 000 ha (vallée de l'Orvanne). Ces ensembles pourraient paraître assez banals s'ils étaient situés ailleurs qu'en Île-de-France : le Conseil d'État leur reconnaît cependant une valeur remarquable relative, du fait de leur rareté et de la pression urbaine à laquelle ils sont soumis. Mais l'Île-de-France brille par un patrimoine majeur de parcs, domaines et perspectives de châteaux, ainsi que de propriétés et de jardins (105 sites sur les 252 classés). Il reste à lancer une politique de valorisation et de découverte du patrimoine paysager. Un état des lieux, réalisé entre 2000 et 2003, a permis un travail considérable d'inventaire et de documentation, d'une analyse critique de l'état de conservation et d'entretien des sites. La liste des sites à classer fait l'objet d'une mise à jour périodique dans chaque région. La dernière, en 2006, montre qu'il existe encore des sites très beaux, à protéger pour les générations futures. En matière de gestion, on distingue le site inscrit, sorte de mise sous surveillance (pouvant aboutir, si besoin est, au classement), et le site classé, qui est une protection très forte. La loi prévoit en effet que les paysages du site classé ne peuvent être ni détruits, ni modifiés « dans leur état ou leur aspect », sans autorisation préalable. Cette mise sous cloche, pertinente aux débuts de la loi, est aujourd'hui complexe à gérer, face à l'urbanisation croissante et au développement des sites en nombre et en surface. La pression économique est forte sur les inspecteurs, les ABF et les commissions des sites, parfois contraintes d'arbitrer entre protection des paysages et développement, ce qui n'est pas leurs rôles. Les inspecteurs des sites et ABF assermentés sont habilités à établir des constats d'infraction, sous l'autorité du procureur de la République. La pratique reste néanmoins marginale en Île-de-France. Face à cette gestion dossier par dossier, l'État essaie de mettre en place des documents de gestion partagée. Plusieurs sont réalisés ou en cours de réalisation : la vallée de la Juine, la plaine de Versailles, la plaine de la Jonction, le parc Pic à Vanves, le parc Rothschild à Boulogne, la division Théry à Vaucresson. Ils restent peu nombreux tant la concertation est longue et lourde à mettre en place.

Le paysage dans la législation

La politique du paysage s'appuie sur un ensemble de textes dont les principaux sont : la loi de 1930 sur les monuments naturels et les sites, la loi de 1976 sur la protection de la nature, la loi de 1993 dite loi paysage, et la convention européenne du paysage de 2000, qui propose une définition partagée du paysage et sert aujourd'hui de cadre à l'action de l'État.



Parc et château de Chamarande (Essonne), site classé le 9 juin 1977.



Vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire (Seine-et-Marne), site classé le 14 septembre 1990.



Parc forestier de Sevrans et ses abords (Seine-Saint-Denis), site classé le 21 avril 1994.

Falaises de la Roche-Guyon
et forêt de Moisson
(Val-d'Oise et Yvelines),
site classé le 16 juillet 1990.



Stéphane Luceat/Driee

Le paysage dans les projets et la planification, une intégration fractionnée

Le paysage se fabrique au quotidien. Au-delà du regard changeant que l'on porte sur lui, il se transforme du fait des constructions, des infrastructures, de la végétation. Chaque projet contribue à renforcer son identité ou à le détruire. Outre la sensibilisation des différents acteurs, l'État peut améliorer la prise en compte du paysage dès l'élaboration des documents d'urbanisme. Les enjeux sont portés à la connaissance des collectivités dans le cadre de l'association de l'État aux documents d'urbanisme, par l'intermédiaire du porter à connaissance. Il faut aussi sensibiliser les élus sur les conditions d'élaboration de ces documents par des bureaux d'études souvent mal payés, et tentés de « faire du PLU à la chaîne », faute de cahier des charges précis.

L'État, par l'instauration des études d'impact pour les grands projets (loi de 1976 sur la protection de l'environnement) et du volet paysager du permis de construire (loi paysage de

1993), essaie de faire prendre en compte l'insertion paysagère des bâtiments et des infrastructures. Leurs impacts restent toutefois limités, du fait d'une vision à l'échelle de « l'objet » et d'un manque de cohérence avec le territoire élargi. L'évaluation environnementale pourrait donner une impulsion importante à la prise en compte du paysage, parmi, il est vrai, de nombreuses autres thématiques.

La maîtrise de la publicité est un enjeu important suivi par les directions départementales des territoires (DDT), auxquelles la Driee apporte un appui, juridique ou ciblé sur des actions hors agglomération, sous forme d'interventions groupées. La nouvelle réglementation de la publicité accroissant la responsabilité des élus locaux, des actions de sensibilisation sont à prévoir.

L'apparition de « nouveaux objets » dans le paysage pose à nouveau le problème de leur insertion. Des réflexions ont été lancées à l'échelle régionale sur l'acceptabilité des éoliennes dans le paysage francilien. D'autres réflexions sont en cours, sur le photovoltaïque, sur la trame verte et bleue ou sur la problématique des dépôts de déchets inertes qui s'accumulent sous forme de « merlons paysagers ». Sur ce point, la DDT de Seine-et-Marne et l'École du paysage de Versailles ont apporté d'intéressantes réflexions, encore à poursuivre.

Compétence partagée entre l'État et la Région, les parcs naturels régionaux (PNR), au nombre de quatre⁽⁴⁾ en Île-de-France, participent activement à la valorisation des paysages franciliens. Ils montrent l'exemple par leur politique active, selon les quatre axes portés par l'État en matière de paysage : les chartes paysagères communales et intercommunales sur la connaissance, les conseils au quotidien pour sensibiliser les élus et les particuliers, une protection accrue par l'application de la charte et de nombreuses réalisations par leur soutien financier et technique. Ils s'engagent dans le suivi des transformations de nos paysages en appliquant la méthode des observatoires photographiques du paysage, mis en place depuis 1989 par le ministère de l'Environnement. L'Île-de-France comporte cinq observatoires de paysages, dont deux initiés⁽⁵⁾ par un PNR, mais une action coordonnée reste à lancer pour donner plus de lisibilité à cet outil d'évaluation.

Webographie

- <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Paysage du PNR du Vexin français
(Val-d'Oise et Yvelines),
site inscrit le 19 juin 1972.



PNR du Vexin français

(4) Du plus ancien au plus récent : le PNR de la Haute vallée de Chevreuse (1985), du Vexin français (1995), du Gâtinais français (1999) et Oise - Pays-de-France (2004).

(5) Il existe un troisième observatoire des paysages dans le PNR du Gâtinais français, non référencé par le ministère en charge de l'environnement.

Le paysage, dans le sillage des droits de l'homme

Anne-Marie Chavanon⁽¹⁾
IAU île-de-France



Un exemple de diversité des paysages de l'Europe (Roumanie).

Le 20 octobre 2010, le Conseil de l'Europe célébrait à Florence l'anniversaire de l'ouverture à la signature de ses États membres de la convention européenne du paysage. En dix ans seulement, ce texte destiné à promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens a su éveiller l'intérêt des gouvernements, ainsi que le rappelait alors Gabriella Battaini-Draconi, directrice générale de l'éducation, de la culture et du patrimoine, de la jeunesse et du sport. Cette convention est signée par trente-huit des quarante-sept États membres du Conseil de l'Europe, trente-trois l'ont ratifiée. Son influence a franchi les frontières de l'Europe. Elle a inspiré des pays non membres du Conseil de l'Europe et sert d'exemple sur d'autres continents. Certains aspirent à reprendre ses principes au niveau mondial.

L'inscription d'un nouveau bien commun

La convention européenne du paysage a modifié profondément la vision du territoire et de sa gestion. L'approche technique et politique a subi une révolution copernicienne. À l'inverse des politiques antérieures, patrimoniales et protectrices, définies par les seuls experts à la demande du seul maître d'ouvrage, le texte propose une vision évolutive du paysage qui prend sa source et sa valeur dans le regard des habitants. Il englobe l'ensemble des composantes, matérielles et immatérielles, qui font l'espace de vie des populations. Il ne s'agit plus de juxtaposer des éléments physiques remarquables

La convention européenne du paysage est le premier traité international consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen. En peu de temps, elle a modifié la vision du territoire. Elle donne au paysage la valeur d'un bien public commun, d'une ressource indissociable du respect des droits humains. Elle gomme les frontières politiques et culturelles, faisant du citoyen l'acteur référent de son cadre de vie.

mais d'avoir une approche holistique, qu'elle soit d'échelle paneuropéenne ou locale, liée à l'ensemble des ressources et des besoins de la vie humaine. Il s'agit d'un « bien commun d'intérêt collectif ».

Des actions et des mécanismes incitatifs

La convention européenne du paysage doit son succès à cinq types d'éléments moteurs :

1. Un engagement national solennel, à travers la signature et la ratification du traité.
2. Des outils de mise en œuvre théoriques, méthodologiques et pratiques, contenus dans les annexes de la convention⁽²⁾, qui ont pour caractéristique première de ne pas être normatifs mais de laisser chaque État responsable de sa propre politique, libre de définir lui-même ses objectifs de qualité paysagère.
3. Une assistance technique et scientifique mutuelle fondée sur la constitution d'une base de données commune, accessible sur le site web du Conseil de l'Europe⁽³⁾, et l'organisation d'ateliers périodiques internationaux sur des problématiques partagées.

(1) Anne-Marie Chavanon est également présidente de la commission du développement territorial durable de la conférence des OING du Conseil de l'Europe, et membre du jury du prix européen du paysage (éditions 2009 et 2011).

(2) *Orientations pour la mise en œuvre de la convention européenne du paysage*, recommandation CM/REC(2008)3., du comité des ministres aux États membres.

(3) http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/default_fr.asp. Voir aussi <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Convention-Europeenne-du.html>

Le prix européen du paysage

Bisannuel, il est remis par le secrétaire général du Conseil de l'Europe à des collectivités locales ou régionales, ou à une ONG proposée par un État ayant ratifié la convention.

Règles d'attribution

Le projet, un par État, doit être ouvert au public depuis au moins 3 ans et répondre à 4 critères :

- le développement durable. Il doit s'inscrire dans une politique globale et « faire preuve de qualités environnementales, sociales, économiques, culturelles et esthétiques durables, s'opposer ou remédier aux destructurations du paysage, contribuer à valoriser et développer le paysage, développer de nouvelles qualités » ;
- l'exemplarité. Il doit avoir une valeur de bonne pratique reproductible ;
- la participation du public. Il doit montrer une participation effective de tous les acteurs concernés ;
- la sensibilisation. Il doit sensibiliser la société civile, les organisations privées et les autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation.

Le jury international, composé de 7 membres, adresse sa proposition au comité des ministres, organe exécutif du Conseil de l'Europe. Lors de la première attribution du prix, en 2009, 8 candidatures ont été soumises au jury (Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Slovaquie, République Tchèque et Turquie). La France a vu sa proposition (le parc de la Deûle) primée. En 2011, 14 candidatures ont été proposées.



© Laurent Mignaux - MEDDL

Le parc de la Deûle.

4. Une invitation permanente à l'éducation aux valeurs du paysage. Les organes de suivi de la convention engagent les parties à sensibiliser la société civile, les organisations privées et les autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation. Avec l'aide conjuguée des États et des ONG, ils encouragent la formation des professionnels et des associations. Ils souhaitent que soient promus « des enseignements scolaires et universitaires abordant, dans les disciplines intéressées, les valeurs attachées au paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement ».
5. Un nouvel outil de sensibilisation efficace : le prix du paysage du Conseil de l'Europe. Institué par le traité, ce prix est, en soi, un outil pédagogique à effet multiplicateur : les États créent de plus en plus des prix nationaux adossés à la convention européenne du paysage afin de présenter la candidature de leur lauréat au prix européen. Il en résulte une maturité croissante de la perception des dimensions du paysage, telles que les promet la convention.

Un vecteur de démocratie et de protection des droits de l'homme

L'aspect novateur le plus frappant de cette convention est, indéniablement, la place donnée au citoyen au regard des principes défendus par le Conseil de l'Europe, que sont la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit.

À la suite des conventions de Rio et d'Aarhus, la convention de Florence apporte une contribution éminente au développement de la démocratie. De la définition du paysage à sa gestion, l'habitant est, en effet, associé à chaque étape du processus de décision.

La convention est plus éloquente encore au regard des droits de l'homme. Ayant pour objet de réagir aux transformations que subissent les territoires, elle invite les États à « reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité » (art. 5a). Ainsi au-delà de l'esthétique du cadre de vie, de l'harmonie légitimement recherchée, ce sont aujourd'hui les conditions de vie essentielles des habitants qui sont prises en compte, au premier rang desquelles le droit à la sécurité. La protection et la restauration des écosystèmes, la réduction des pollutions et des menaces engendrées par les risques naturels et industriels, la salubrité de l'habitat sont des éléments clés. Le paysage des experts fait place à celui des usagers.

La « demande sociale de paysage », analysée par Yves Luginbühl, l'un des experts à l'origine des concepts de la convention, répond à ces attentes multiples, à la fois esthétiques, culturelles, économiques, sociales et environnementales. Des attentes qui devraient être, pour la plupart, des droits inaliénables.

Un outil promoteur de cohésion sociale

Toutefois, ces droits humains de deuxième génération sont nécessairement assortis de responsabilités pour chacun des acteurs du paysage. C'est là, paradoxalement, un ferment de cohésion sociale car celle-ci n'est, en effet, possible que si chacun est responsabilisé, en situation d'interagir, sans culpabilité, sur un territoire non stigmatisé.

À cet égard, la convention européenne du paysage offre, à mes yeux, l'une des ouvertures les plus prometteuses de l'action engagée à partir du territoire. En effet, la mise en exergue d'un paysage « tel que perçu par les habitants » va bien au-delà de l'écoute de « la parole habitante » et des principes de bonne gouvernance. Son approche, qui entend faire appel à « l'intelligence collective⁽⁴⁾ », porte en germe la fusion, improbable dans d'autres secteurs, d'intérêts parallèles, voire concurrents. Elle encourage la recherche d'une focale commune, inestimable dans un contexte multiculturel. Elle permet l'identification cohésive à un lieu accepté parce que soudain valorisé. Ce dernier point explique le succès de chantiers conduits par des paysagistes qui se veulent des « passeurs⁽⁵⁾ » dans certaines zones urbaines sensibles. C'est notamment le cas à Pau⁽⁶⁾ et à Cenon, dans le sud-ouest de la France.

Enfin, cette possible fusion des énergies, mobilisable pour l'amélioration du cadre de vie, concourt à la création d'une « nouvelle culture du paysage » prônée par la convention mise en place par le Conseil de l'Europe, au nom de ses principes fondateurs.

(4) Jean-François Seguin, président de la conférence de la convention européenne du paysage, représentant de la France.

(5) Association Passeurs (Antoine Luginbühl et Rémy Bercovertz), <http://assopasseurs.blogspot.com/>

(6) Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), agence Péna et Peña, projet parc-en-ciel, Pau, quartier du Hameau.

<http://www.anru.fr/Pau-Quartier-du-Hameau-Les.html>



Interview

Jacques Sgard est architecte-paysagiste et urbaniste. Il est reconnu pour ses nombreux parcs urbains et périurbains, dont le plus important reste le parc André Malraux à Nanterre. Il fut surtout un des pionniers du grand paysage en France, par sa connaissance acquise aux Pays-Bas dans les années 1950. Ses nombreuses études de paysage régional couvrent des domaines très différents : schémas directeurs, réaménagement de carrière, parcs naturels régionaux, aménagements routiers, friches industrielles, étude d'impact pour EDF, et tout récemment dossier de candidature des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco. En 1996, il réalise pour le conseil régional l'étude *Les grands paysages d'Île-de-France : Document d'appui aux démarches d'aménagement*. Un regard à la fois rétrospectif sur ce travail et prospectif sur l'évolution des paysages franciliens lui a été demandé.

Vigny Annette, Jacques Sgard, paysagiste et urbaniste, Mardaga, 1995.

1994-2011, les limites de la ville encore en question

Les Cahiers – C'est d'une lecture critique du Sdrif de 1994 que partait l'étude *Les grands paysages d'Île-de-France*. Que pensez-vous de l'évolution de ces paysages, en particulier celle des espaces-clés ?

Jacques Sgard – Les problèmes qui se posaient il y a 15 ans se posent toujours. La marée pavillonnaire continue de s'étendre, les zones d'activités de se développer, les réseaux de découper l'espace. On peut trouver des réponses urbanistiques : un pavillonnaire qui consomme moins d'espace, avec davantage de lien social, des zones d'activités mieux traitées, des placards publicitaires moins agressifs, un traitement des coupures occasionnées par les réseaux de communication. Mais ces réponses ne ménagent pas pour autant les grands ensembles paysagers qui constituent l'environnement de la ville, les continuités vertes si importantes parce qu'elles corrigent le morcellement du territoire, donnent un sentiment de liberté et rendent la ville plus vivable.

Ceci pose évidemment le problème récurrent des limites de la ville. En 1930, Amsterdam se dotait d'un plan d'urbanisme qui fixait les limites de son propre développement, et ces limites n'ont pas tenu. On peut conduire le développement, mais difficilement le stopper, sauf obstacles naturels forts : mer, montagne, ou reliefs infranchissables – obstacles que ne connaît pas la région parisienne. Il faut donc que les grands espaces paysagers que l'on veut sauvegarder acquièrent cette force et que celle-ci soit démontrée, en particulier dans la perspective du développement. Il faut aussi que le contact entre ces paysages et la ville soit traité. Par exemple, sur la plaine de Versailles, il y a tellement de protections qu'on réussit à délimiter la ville. Sur les hauteurs de l'Hautail, ultime avancée du Vexin dans l'ouest de l'agglomération parisienne, il faut prendre en compte l'espace dans son ensemble, non seulement la forêt de l'Hautail, mais aussi ses abords, les pentes, les lisières face à la ville nouvelle de Cergy. Parfois les limites sont plus difficiles à définir, comme dans le secteur des Trois Forêts, où les nappes pavillonnaires s'étalent aux dépens des grandes cultures. Limites également difficiles à argumenter : entre Mantes et Rosny-sur-Seine, une friche issue en particulier de l'exploitation des

» On peut conduire le développement, mais pas le stopper, sauf obstacles naturels forts : mer, montagne, qu'on n'a pas dans le Bassin parisien. Il faut se les inventer soi-même. «

sables semble dans l'esprit des élus promise à l'urbanisation, son aspect actuel ne militant pas en faveur de sa conservation... Une fois aménagée, elle peut constituer un espace de loisir et une coupure verte transversale par rapport à la vallée de la Seine, très remarquable dans une optique d'avenir.

L. C. – Certaines régions ont des politiques de paysage. Peut-on avoir un projet sur le paysage à l'échelle francilienne ? Lequel ?

J. S. – Toutes les échelles sont pertinentes, et dans mon esprit, l'échelle régionale est essentielle. Un projet à l'échelle de la région c'est ce qui a été amorcé de façon intéressante dans le projet du Sdrif de 2008. De même, le travail fait en 1996, avec la définition des grands espaces paysagers ouverts pénétrant au cœur de l'agglomération, allait déjà dans ce sens. J'ai personnellement mené un certain nombre d'études à l'échelle de régions, dont certaines ont débouché sur des orientations et directives que l'on peut considérer comme formant une politique du paysage, en particulier dans le massif vosgien, l'Alsace, et plus récemment en Causses-Cévennes dans le cadre de la demande d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. En Seine-Saint-Denis, on m'avait demandé un atlas des paysages sur le département, et j'ai proposé un projet. Trop d'atlas des paysages sont plutôt des travaux de géographie, très bien documentés comme les grandes monographies régionales de géographes, mais ne débouchant pas sur des projets. Un travail de paysagiste doit être orienté vers le projet. Un paysagiste a des convictions. Si on fait appel à lui, c'est pour qu'il donne son avis. On ne peut pas exiger de lui qu'il soit neutre.

ment, et j'ai proposé un projet. Trop d'atlas des paysages sont plutôt des travaux de géographie, très bien documentés comme les grandes monographies régionales de géographes, mais ne débouchant pas sur des projets. Un travail de paysagiste doit être orienté vers le projet. Un paysagiste a des convictions. Si on fait appel à lui, c'est pour qu'il donne son avis. On ne peut pas exiger de lui qu'il soit neutre.

phies régionales de géographes, mais ne débouchant pas sur des projets. Un travail de paysagiste doit être orienté vers le projet. Un paysagiste a des convictions. Si on fait appel à lui, c'est pour qu'il donne son avis. On ne peut pas exiger de lui qu'il soit neutre.

L. C. – Le projet du Sdrif de 2008 a fait des avancées dans le sens de vos préconisations. Pensez-vous qu'une politique régionale puisse influencer sur le devenir des paysages d'Île-de-France ?

J. S. – Mes travaux à l'échelon régional et leur débouché me donnent à penser qu'une politique régionale est possible, et qu'elle peut réellement influencer sur le devenir des paysages d'Île-de-France. Mais il faut convaincre – et particulièrement les élus –, puis engager à des

Des enseignements, toujours d'actualité

En 1996, Jacques Sgard a réalisé pour l'Aurif l'étude *Les grands paysages d'Île-de-France : Document d'appui aux démarches d'aménagement*. L'objectif était de constituer un document de référence des paysages de l'Île-de-France, qui puisse servir d'appui aux démarches d'aménagement, et plus spécialement aux démarches locales dans le prolongement du Sdrif de 1994. Il s'appuyait sur l'identification de grandes unités paysagères et d'espaces-clés. Ces derniers constituaient et constituent encore la pointe avancée des grands paysages régionaux pénétrant dans l'agglomération. Ils restent particulièrement menacés en raison des pressions qui s'exercent sur eux. L'étude de 1996 mettait en avant deux principes :

- pénétration des grands espaces ruraux régionaux au cœur de l'agglomération ;
 - respiration de la ville ;
- et quatre pressions :
- ruptures de continuité ;
 - asphyxie du domaine forestier par la construction sur les lisières ;
 - consommation désordonnée de l'espace ;
 - coupure par les équipements linéaires.
- Ces principes et pressions sont toujours d'actualité.

échelles de plus en plus précises les processus de concertation. Il faut surtout révéler, démontrer le potentiel des lieux en se projetant dans l'avenir, par exemple montrer la valeur « stratégique » d'une continuité naturelle à ne pas sectionner ou d'un terrain à ne pas construire. Il y a là, pour les paysagistes, un défi important à relever. La visite sur place des lieux avec le maire et son équipe municipale est à ce point de vue essentielle.

L. C. – Le champ d'étude des « grands paysages d'Île-de-France » s'arrêtait au seuil de l'agglomération. Les travaux que vous avez menés vous ont-ils donné un autre regard sur le paysage urbain ?

J. S. – Je pense que les grands espaces paysagers qui forment le cadre de l'agglomération doivent trouver leur prolongement naturel dans celle-ci. Ceci n'est pas une démarche nouvelle ; je me souviens que lors de l'élaboration des Sdau (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme), quelques schémas montraient cette préoccupation : par exemple le Sdau d'Angers, grâce au travail d'Yves Luginbühl et de Suzu Cros. J'en ai personnellement réalisé quelques-uns, par exemple dans le cadre du Sdau de Lyon. La question posée était celle de l'avenir des vallons de l'ouest lyonnais qui, en friche avec quelques prairies et fermes, pénétraient profondément dans le tissu urbain, jusqu'à la Saône. Ils pouvaient constituer un lien remarquable, devenir supports de chemins desservant toutes les communes traversées, reliant les espaces ouverts au cœur de la ville.

Autre échelle, la Seine-Saint-Denis, où j'ai proposé, pour désenclaver les nombreux sites d'habitation et lutter contre l'extraordinaire morcellement de l'espace par les réseaux divers, la création à l'échelle du département d'une trame de circulations douces mettant en relation les lieux de vie et les parcs, et les ouvrant sur les zones agricoles ou boisées à l'est. Dans ce cas, il ne s'agit plus d'une « trame verte » au sens strict du mot mais de la mise en réseau des lieux où peut s'exprimer sous différentes formes la vie de la collectivité hors des contraintes et nuisances habituelles.

Contre-exemple, dans le secteur Masséna à Paris, où je dirige un autre diplôme de l'ENSP. Malgré une belle architecture, rien n'est prévu pour le piéton, pas de parvis, pas de place publique ; simplement quelques espaces verts séparés, et des espaces verts privés rendus inaccessibles par une résidentialisation excessive. La maman avec sa poussette doit partout longer la circulation. Le bord de la Seine, seul espace de respiration, est occupé par des cimenteries et la cohabitation entre l'activité et la promenade, qui a fait l'objet d'études, n'est pas encore bien assurée. Les idées passent mal. Les architectes, les promoteurs, tout le monde reste dans ses schémas de pensée.

Pour que les gens se sentent bien en ville, il faut qu'ils puissent, en sortant de chez eux, trouver des lieux de promenade, de rencontre, de calme, des oasis. Les trames vertes et bleues doivent servir à cela.

Propos recueillis par Corinne Legenne et Pierre-Marie Tricaud

Les paysages dans le projet du Sdrif 2008 : cohérence, patrimoine et identité régionale





Agir

Si l'on veut rendre les études de paysage plus efficaces par rapport à leurs objectifs, il est utile de connaître les conditions du « passage à l'acte » : comment les outils de connaissance sont-ils mobilisés ? Quel impact concret a eu chaque outil ? Comment passe-t-on de la réflexion à l'action, du dessin à la réalité ?

Des projets font apparaître ce lien. De dimensions suffisamment vastes pour avoir un effet sur le paysage au-delà du lieu, ils peuvent être réalisés par un maître d'ouvrage unique, mais aussi être gérés par des acteurs multiples, qui doivent trouver les moyens d'une gestion commune.

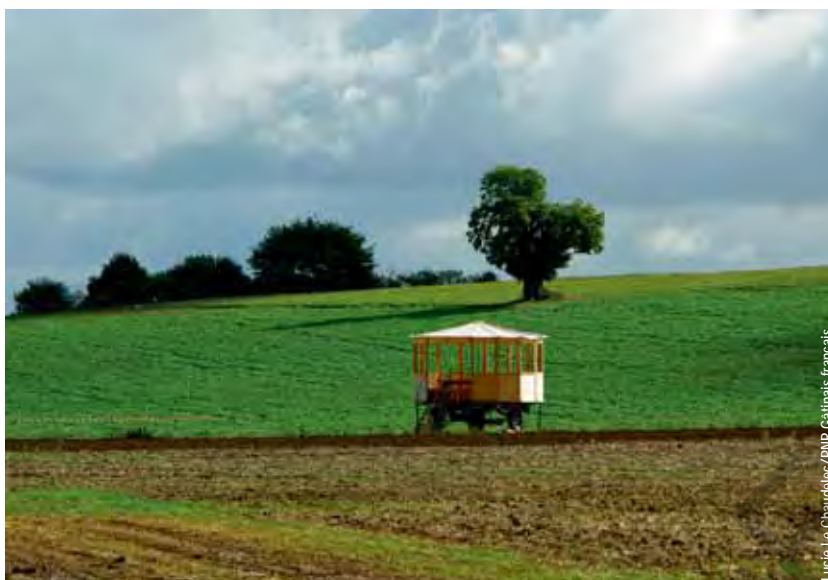
Ces projets doivent être considérés comme des lieux d'expérimentation, porteurs d'enseignement pour d'autres territoires, et non comme des lieux d'exception, même lorsqu'ils bénéficient d'une attention et de moyens particuliers (parcs naturels régionaux, sites stratégiques, ceinture verte, espaces de forte valeur patrimoniale comme la plaine de Versailles...).

Comment dépasser le périmètre du projet ?

Une des manières est de révéler les caractères singuliers qu'on regroupe sous le nom de génie du lieu, de prendre en compte le temps long et le caractère évolutif d'un territoire, de mener une démarche paysagère qui intègre et fédère des projets épars antérieurs ou postérieurs.

Caroline Briand
Conseil général de Seine-et-Marne
Lucie Le Chaudelec
PNR du Gâtinais français
Magali Laffond
PNR du Vexin français

Des études de paysage, pour quoi faire ?



Capsule d'observation
des paysages, mise à la disposition
des habitants sur le plateau
de Mondeville-Videlles (Essonne).

Le conseil général de Seine-et-Marne et les parcs naturels régionaux (PNR) du Gâtinais français et du Vexin français ont ressenti le besoin d'élaborer des études de paysage, un atlas pour le premier et des chartes paysagères pour les seconds, en vue de mieux connaître les éléments qui fondent la spécificité de leur paysage et les partager avec les acteurs. Dès leur conception, ces ouvrages devaient être des références pour la connaissance de ces territoires mais aussi pour la réalisation de projets concrets. Cela s'est traduit par une exploration exhaustive de l'ensemble de leur périmètre d'actions, avec la même attention quels que soient les statuts des différents paysages rencontrés : pour le département en une seule fois pour élaborer l'atlas, et pour les PNR un travail de longue haleine pour couvrir leur périmètre d'un pavage complet de chartes paysagères. Des éléments de description et des recommandations pour l'intervention sur le territoire ont offert un éclairage sur les principaux enjeux, une indication sur les vigilances à observer... Ces prescriptions sont reprises, précisées et développées aussi bien dans des politiques de paysage de grande échelle que dans des projets d'aménagements destinés à faire évoluer le paysage pour de nouveaux usages.

L'atlas des paysages, nouveau socle de réflexions pour la direction des routes

En Seine-et-Marne, l'atlas des paysages, approuvé en décembre 2007, a été réalisé conjointe-

ment par la direction des routes du conseil général et le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Cette situation pourrait sembler singulière ; elle révèle tout simplement une réalité opérationnelle : la direction des routes avait besoin d'un tel outil, elle s'est donc attelée à son élaboration. Après quatre ans d'expériences, l'atlas des paysages est bien le socle qui fonde la politique du paysage de la direction des routes, tant pour la réalisation d'aménagements routiers que pour la question plus stricte des seules dépendances vertes, au premier chef desquelles une politique volontariste en faveur des alignements d'arbres en bord de route. L'atlas a établi très clairement cette structure végétale comme un motif majeur des paysages. À ce titre, il conforte l'intérêt et la nécessité d'une action ambitieuse dans ce domaine et pose les principes techniques. Ainsi, le schéma des arbres d'alignement est construit comme une déclinaison linéaire de l'atlas des paysages ; les routes constituent autant de transects au travers des unités paysagères dont la connaissance permet d'affiner au plus juste l'implantation des alignements. La visualisation des passages de la route d'un type de paysage à l'autre offre une première lecture des séquences de l'itinéraire. Cela fait ainsi apparaître les grands axes aux caractéristiques les plus constantes qui autoriseront la plantation de longues lignes d'arbres, image emblématique du département et d'une grande partie du Bassin parisien. À l'échelle de l'entité paysagère, c'est l'intérêt local de l'alignement

Références bibliographiques

- *Atlas des paysages de Seine-et-Marne*, CG77, 2007.
- *L'étude des paysages urbains*, conseil général de Seine-et-Marne, direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île de France – Équipe d'étude : Michèle Elsaïr, Michel Collin, *Vue d'Ici*, juin 2011
- *Guide d'intégration des nouvelles constructions dans les paysages du Gâtinais français*, PNR, Gâtinais français, 2010.

d'arbres qui est révélé : fait-il partie de l'identité des lieux, peut-il ou doit-il en devenir un motif structurant, quel rapport entretient-il avec le plateau agricole ou les lisières ? Ce sont ces informations, délivrées à chaque échelle de réflexion, qui rendent l'atlas des paysages pertinent pour une démarche qui s'attache à une programmation d'actions spatialisées. Pour la création de nouvelles infrastructures, l'atlas est tout aussi performant. L'analyse comparée de plusieurs tracés potentiels est facilitée par la confrontation des fuseaux à la carte des paysages : la mise en évidence du nombre d'entités traversées, la position du tracé au sein de l'entité (sur ses marges ou bien en position centrale) indiquent très rapidement l'impact de la route sur le territoire. Sont ainsi discriminées objectivement les variantes envisagées. Puis, pour la définition d'un parti d'aménagement, la connaissance des entités concernées guide le paysagiste en lui indiquant les motifs paysagers en présence, lui livrant ainsi les clefs pour construire un projet équilibré.

L'atlas des paysages, comme médiateur pour l'élaboration de principes d'aménagements transversaux

Pour les espaces qui bénéficient d'une protection réglementaire, tout projet d'aménagement est soumis à un examen très attentif de ses conséquences sur le territoire, poussant les requérants, alertés par le statut du site, à concevoir dès le départ un projet plus soigné. En revanche, les paysages du quotidien, sans statut

particulier, sont livrés à la merci des porteurs de projets. Pour ces lieux, l'atlas des paysages est souvent le seul levier pour obtenir des projets bien implantés et bien conçus. Cette question est particulièrement sensible en Seine-et-Marne où l'on voit se multiplier les Installations de déchets inertes (Isdi) et les carrières. L'atlas des paysages permet d'analyser le choix des sites avant d'agir. Il sert à dissuader l'autorisation d'installer une Isdi en présence de l'échelle intime d'une clairière ou de la délicatesse d'un mouvement de sol par exemple. À l'inverse, on privilégiera une entité dont l'identité est déjà caractérisée par l'exploitation d'un gisement pour implanter une nouvelle carrière, plutôt que de bouleverser un paysage agricole lisible et pérenne ailleurs.

L'atlas renseigne donc sur la capacité du paysage à accueillir un nouveau projet. En revanche, il ne se substitue évidemment pas au concepteur qui doit dessiner l'aménagement. Il livre des indications et surtout il incite à l'adaptation des propositions d'aménagement à chaque situation. Ainsi ne faut-il pas systématiquement, pour intégrer un projet, le border sur toutes ses limites d'un écran boisé mais plutôt réfléchir aux nouvelles façades, aux nouvelles lignes, qu'il va proposer dans le paysage. De même, la réhabilitation d'une gravière en zone humide ne doit pas être la réponse unique et systématique ; il est impératif de recomposer un paysage qui conjugue prairies, bosquets, et espaces agricoles selon les règles d'organisation de l'entité paysagère considérée.



Ozouer-le-Repos. Les vieux poiriers de Carisi signalent et ombragent la route départementale.

Extrait de la carte des paysages - Données paysagères 2000



Atlas des paysages de Seine-et-Marne/CG77



PNR du Gâtinais

La charte paysagère de la plaine de Bière pointait (flèche verte) la valorisation de l'axe de perspective à Fleury.



Lucile Le Chaudalez/PNR du Gâtinais français



Lucile Le Chaudalez/PNR du Gâtinais français

L'axe de perspective cadre à nouveau la vue vers le Grand Rocher, ainsi que des jeux pour enfants.

La charte paysagère, outil pour des aménagements paysagers dans l'esprit des lieux.

La réhabilitation de la perspective du Grand Rocher à Fleury-en-Bière

Le parti d'aménagement s'est inspiré des recommandations des chartes paysagères de la plaine de Bière et de la vallée de l'École : « Reconnaître les parcs et châteaux dans les documents d'urbanisme, et les protéger en classant les murs d'enceinte des grands domaines repérés dans les cartes des entités paysagères. Sensibiliser les propriétaires, les informer lorsque l'enceinte est perceptible depuis le

domaine public. Respecter et restaurer autant que possible les perspectives extérieures des anciens domaines, lors de l'aménagement d'espaces publics » (L 123-1§7).

Le parc a contribué financièrement à la réalisation des études et des travaux, pour une part modeste, au regard de l'investissement global (10 %). Cependant, les éléments techniques contenus dans les chartes et l'incitation à recourir à un paysagiste, ont fortement aidé à l'émergence du projet. La concertation et l'investissement des partenaires tels que le CAUE et le service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Seine-et-Marne ont été déterminants pour sa qualité finale.



Atelier 15

Le plan d'action de la charte de Santeuil préconisait de mettre en relation le village et la Viosne au droit de la gare (point n°4 sur la carte).



Magali Laffond/PNR du Vexin français



Magali Laffond/PNR du Vexin français

Le parking aménagé discrètement, offre un point d'accès à la gare et à la promenade le long de la Viosne.

Aménagement d'une aire de stationnement à proximité de la gare à Santeuil

Suite à la charte paysagère réalisée sur la commune, plusieurs actions ont été mise en place, certaines réalisées dans le cadre d'un contrat rural : valorisation du cœur de bourg, aménagement d'un cimetière paysager et création d'une aire de stationnement proche de la gare. Pour ce dernier projet, la charte paysagère a précisé plusieurs points : la création d'un point de stationnement proche de la gare pour inciter au quotidien les déplacements en train, l'intérêt de faciliter l'accès au parc naturel régional du Vexin français par ce mode de transport (point de départ de randonnée, signalisation), la mise en relation de la vallée de la Viosne et du village par un espace de promenade actuellement en projet au-delà du parking.

La continuité de la maîtrise d'œuvre pour la charte et les projets par le même bureau d'études a participé à la qualité du projet. Cette qualité tient dans la composition, la sobriété des matériaux notamment par l'utilisation du bois pour délimiter les matériaux (stabilisé, engazonnement, plantations), la noue qui apporte une diversité de végétaux et fait écho à la rivière, le banc qui s'inscrit dans le caractère champêtre du lieu et invite à la rêverie en écoutant la Viosne.

Les recommandations issues de ces études confortent les paysages d'aujourd'hui tout en rendant explicite leur ancrage dans l'histoire des paysages locaux, et permettent d'envisager leur évolution dans un cadre cohérent qui respecte le caractère des lieux qu'il soit urbain ou rural.

Du plan à l'élévation

Pierre-Marie Tricaud
Corinne Legenne
IAU Île-de-France



À Bordeaux, l'aménagement des quais de Garonne met en valeur, par un miroir d'eau et la perspective d'une allée, un point de repère de la ville, la basilique Saint-Michel.

Depuis quelques millions d'années, l'homme est un bipède. Il regarde devant lui ou autour de lui et voit les autres bipèdes, les murs de sa demeure, les façades des autres demeures, les lisières et les reliefs à l'horizon. Tous ces éléments verticaux tiennent plus de place dans son champ visuel que le sol de sa maison, de sa cour ou de son pays, même jusqu'à l'horizon. Depuis quelques siècles, au mieux quelques millénaires, il se penche aussi sur le sol ou sur des tables pour tracer le plan de ses projets. C'est ainsi qu'il conçoit ce qu'il veut fabriquer, à tel point qu'un plan est devenu au sens figuré synonyme de projet. Mais tandis que certains conçoivent le monde de demain en plan, tous continuent de voir celui d'aujourd'hui en élévation.

Même ceux qui conçoivent le monde de demain n'utilisent pas que le plan : la maquette, le dessin en élévation sont aussi anciens que ce dernier ; la vue perspective se pratique depuis au moins cinq siècles ; et depuis quelques années, l'image de synthèse permet de créer des maquettes virtuelles et des perspectives sous tous les angles. Mais surtout, un projet de bâtiment, de jardin, de ville, a toujours été conçu d'abord *in situ*, les outils de représentation n'étant que des auxiliaires. C'est ce que pratiquait Le Nôtre, discutant avec le roi, depuis la terrasse du château de Versailles, de même que les auteurs de jardins anglais, qui voulaient les faire ressembler à des tableaux. C'est cette méthode qu'employait Jacques Simon au début des années 1970, lorsqu'il pre-

Le plan est utile pour avoir une vision synthétique d'un projet, et ce d'autant plus que l'étendue de ce projet est grande. Mais il ne rend pas compte de ce que les usagers verront dans la réalité. D'où l'importance d'anticiper cette vision en élévation, que les nouveaux outils de visualisation peuvent faciliter, à condition toutefois de le leur demander.

nait lui-même les commandes d'un engin de terrassement pour modeler le parc Saint-John Perse à Reims ; c'est celle que retrouvent aujourd'hui les disciples de ces grands paysagistes dont rend compte Bertrand Deladrière dans ce numéro des *Cahiers*.

Rien ne remplace la confrontation au réel pour permettre au projet d'imaginer ce que l'on verra, en élévation et à distance. Inversement, pour les projets complexes qui sont souvent ceux d'aujourd'hui, cette confrontation ne dispense pas des outils de représentation, mais elle impose de les utiliser à bon escient. Les nouveaux outils n'assurent pas automatiquement cette confrontation. L'image de synthèse donne des vues en trois dimensions, mais elle ne gère pas encore bien la distance. Et même quand c'est le cas, encore faut-il créer les images qui montrent les points de vue pertinents, savoir les observer et en tirer les enseignements.

Cette nécessaire prise en compte de ce que l'on voit dans la réalité, au-delà du plan sera illustrée ici par quatre thèmes : la ligne droite et la tour, le merlon et le belvédère.

Une ligne droite sur un plan, c'est une perspective dans la réalité

Poursuivant une tradition attribuée à leur pays, les paysagistes et les urbanistes français aiment tracer des lignes droites. Mais, soit par ignorance, soit par peur de ne pas paraître modernes, ils négligent souvent deux caractéristiques qui ont toujours accompagné les com-



Besopha/Flickr / Creative Commons



C. Legenne/IAU idF

Les compositions contemporaines qui cherchent à mettre en valeur un axe et une vue lointaine retrouvent naturellement les principes de focalisation, d'emboîtement et de symétrie : ainsi l'axe majeur à Cergy, ponctué par les sculptures de Dani Karavan met en valeur la vue sur la boucle de l'Oise et vers Paris.

positions droites : la mise en perspective et la symétrie. Non seulement dans le jardin à la française, mais déjà dans les villas italiennes, et du jardin persan au Taj Mahal, d'Angkor à la Cité interdite, l'axe rectiligne en perspective sur un monument ou sur l'infini, a toujours impressionné, fasciné ou séduit. La symétrie est renforcée par la focalisation sur un point qui semble à l'infini et par l'emboîtement des plans successifs. Quant à la symétrie, qu'elle soit celle d'un bâtiment, d'un jardin ou d'une avenue, elle est un moyen efficace de faire exister cette ligne imaginaire bien plus puissante que n'importe quelle ligne matérielle : l'axe de symétrie. Tout objet placé dans cet axe (entrée, monument) attire l'attention et règne sur l'ensemble de la composition. La symétrie n'est qu'un moyen et, croyant qu'un certain académisme en avait fait une fin, le mouvement moderne a jugé bon de s'en affranchir.

L'oubli que la ligne droite fournit une perspective conduit à des compositions magistrales en plan mais qui vont de nulle part à nulle part, où se trouve par hasard mis en valeur un objet qui ne le mérite pas, ou qui butent sur des obstacles imprévus, ou bien à la fermeture de perspectives existantes.

Une tour, c'est un point de repère qui n'est pas vu que des endroits prévus

Le problème des immeubles de grande hauteur n'est pas lié à un défaut de conception en élévation : au contraire, c'est ainsi qu'ils sont le plus représentés avant d'être construits. Mais ces représentations sont le plus souvent celles du bâtiment isolé, ou dans son environnement immédiat. Le souci de visualiser le projet dans son contexte devrait ici être étendu à un territoire beaucoup plus vaste. La tour Montparnasse a été étudiée pour être vue de la rue de Rennes et du boulevard Edgar-Quinet, mais sa silhouette désaxée fait boiter la perspective du Champ-de-Mars.

Il conviendrait aussi de s'interroger sur la signification de la grande hauteur, et plus généralement de la mise en point de repère d'un bâtiment. Dans la ville médiévale de la Chrétienté européenne, ce sont les clochers qui sortent du *velum* ; de même les minarets et les dômes dans l'Orient musulman ; dans les États-nations depuis la Révolution française, les bâtiments publics dominent la composition urbaine, soit par la hauteur soit par la mise en perspective. Qu'est-ce qui domine la ville contemporaine ? Tantôt des tours d'habitat qui singularisent au hasard certains logements (et la mise en point

La tour proposée par l'agence Arep pour la future gare du Bourget signale un bâtiment public, nœud de communications, interface entre la ville et les réseaux, et s'installe de la façon la plus classique à l'intersection d'axes droits qui la mettent en perspective.



Arep Ville/J.-M. Durhilleul, E. Tircaud, L. Moutard/Illustrateurs J. Castellanos et F. Maillet

de repère n'a plus de sens), tantôt et surtout des tours de bureaux dont les plus visibles sont celles des compagnies les plus influentes (et le sens est celui de la prise de pouvoir d'une oligarchie marchande sur la chose publique).

Un mur ou un merlon sur un plan, c'est un horizon bouché dans la réalité

Que ce soit pour protéger du bruit, pour masquer volontairement une vue à des fins de sécurité, ou simplement pour disposer des terres en excès, les murs, merlons, buttes et autres remblais envahissent le paysage, et surtout ses premiers plans. Petites causes, grands effets : un talus est si facile à tracer sur un plan, et il bouleverse toute la perception d'un site. Les routes en remblai ferment la vue dans l'axe des vallons ; celles en déblai en privent leurs usagers. Les buttes qui ornent le terre-plein central des ronds-points empêchent d'appréhender l'ensemble du carrefour et d'anticiper les sorties. Et même « paysagés », les merlons confisquent le paysage ; celui-ci se ferme, l'horizon disparaît.

La cause de cette fermeture n'est pas seulement la paresse du plan sans élévation : la plupart des chantiers, d'infrastructure comme de construction, produisent plus de déblais que de remblais, et transporter la terre coûte cher. Mais la mise en dépôt sur place n'est pas toujours synonyme d'horizon bouché. Un projet conçu en trois dimensions – au lieu d'une zone hachurée sur un plan – peut permettre de ménager les vues importantes, d'en restituer par des belvédères, de relier les formes créées, de limiter les talus raides difficiles à entretenir. Ainsi les franchissements des infrastructures sont-ils de plus en plus accompagnés de talus adoucis, qui occupent toute l'emprise des délaissés, notamment à l'intérieur des boucles.

Un belvédère ouvert, c'est un paysage reconquis

Voir, c'est posséder. Yves Lacoste rappelle que les premiers à s'intéresser à la vision panoramique ont été les militaires et que les points de vue prisés aujourd'hui pour aménager des belvédères touristiques l'ont été longtemps pour des batteries, des forts ou des postes de surveillance. Donc donner à voir un espace au public, c'est permettre à celui-ci de se l'approprier. Un espace vu depuis un point fréquenté et apprécié sera protégé par la *vox populi* plus sûrement que par bien des règlements – ou il le sera via des règlements efficaces dans la mesure où ils s'appuient sur une demande sociale.

La relation avec les autres sujets traités ici, c'est que les projets d'ouverture au public de belvédères sont de ceux où le plan est du moindre secours. Ils ne sont pas non plus les plus diffi-

ciles à mettre en œuvre : on peut considérer que l'identification du point de vue et la décision de l'ouvrir représentent la moitié du travail. Encore faut-il la décision de le réaliser, d'ôter les obstacles visuels (après avoir ôté les obstacles fonciers et financiers), et de l'aménager par un projet qui ne se contente pas de donner à voir mais accomplit l'autre moitié de la tâche : la mise en valeur, l'encadrement des vues, l'aménagement d'un cadre immédiat qui donne envie de s'y arrêter.

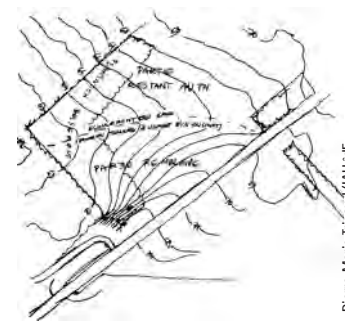
Plusieurs dizaines de points de vue, répartis sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, principalement situés sur les rebords des plateaux, aux cotes 100 mètres (Seine amont, rive gauche de la Marne, buttes de l'Aulnay et de Romainville, coteau d'Issy à Suresnes...) et 150 mètres (plateaux de Marly, Clamart, Saclay), permettent de voir la métropole ou de larges parties et de saisir son ampleur. Ces belvédères se répartissent sur plusieurs lignes de crête continues, dont certaines font déjà l'objet de projets de mise en valeur (Corniche des Forts de l'est, parc des Hauteurs d'Issy à Suresnes, jardin panoramique à Cachan...), notamment dans le cadre de Paris Métropole. La mise en valeur de ces belvédères et leur mise en réseau à l'échelle de la métropole pourraient être un vecteur d'identité commune.

Chacun de ces quatre sujets montre de mauvais et de bons exemples de l'effet obtenu dans la réalité, par une vue en élévation, à partir de projets conçus en plan : bons ou mauvais selon que le projet s'est contenté du plan ou a anticipé cette vue réelle.



J.-C. Patacchini/Ultha Images/AU idf

L'attachement aux belvédères peut se mesurer à l'émotion suscitée par le projet de faire passer l'A14 au pied de la terrasse de Saint-Germain et à l'effacement de cette autoroute qui en a résulté.



Pierre-Marie Tricaud/AU idf

À la demande de la région Île-de-France, les remblais de la ligne à grande vitesse Est européenne ont été modelés de façon à raccorder en douceur la plateforme et ses franchissements au terrain naturel.



Nicolas Weisbaugle

Un projet plus modeste, comme le jardin Serge-Gainsbourg, sur le Boulevard périphérique, a mis en valeur la vue lointaine offerte par cette ouverture.



Atelier Ville paysage

Interview

Serge Renaudie a appris à dépasser l'objet d'architecture pour concevoir le bâtiment dans un ensemble plus vaste que lui auprès de Jean Renaudie son père (connu notamment pour les « étoiles » d'Ivry et de Givors). En 1986, il crée l'atelier d'architecture urbaine, la nécessité d'intervenir sur les secteurs d'habitat social dense s'impose à lui. À Saint-Dizier (Haute-Marne), il est nommé urbaniste chef de projet de la convention Ville-Habitat, puis il anime l'ensemble des actions du Grand projet de ville, de 1990 à 1999. À partir de 1998, son activité se tourne principalement vers l'urbanisme et le paysage. En 2001, la communauté d'agglomération Plaine Commune lui confie une étude pour la programmation et la faisabilité d'un schéma directeur pour le parc-canal. En 2004, il étudie, pour l'établissement public Plaine de France, le rôle de l'eau comme élément structurant de la trame urbaine. Son attachement à réunir paysage et urbanisme le conduira à réaliser un écoquartier à Auxerre de 2002 à 2010. En 2007, l'atelier change d'appellation et devient : Ville paysage, concrétisant son engagement.

Les Brichères, un quartier aux sources

Michel Audouy – **Quelle était la commande?**
Serge Renaudie – Le maire d'Auxerre m'a dit : « Faites la ville à la campagne ». Derrière cette demande, il y avait une volonté de faire mieux, différemment, de proposer un quartier où la nature serait très présente.

M. A. – **Quels sont les grands principes du projet? Comment appréhendez-vous le site?**

S. R. – Je pensais qu'il était essentiel de préserver le terrain. Je suis parti de là avant de définir les zones où l'on pourrait bâtir. Il fallait examiner la morphologie du site, ses arbres et ses plantes, le tracé des chemins, les jardins déjà là, l'eau. Nous avions la volonté de garder des sentiers, de terrasser le moins possible. La situation des bâtiments s'est effectuée selon ces critères. Ces principes ont permis d'asseoir le nouveau quartier autour d'un « vide » composé d'espaces naturels et de jardins.

L'eau a beaucoup guidé le projet : récupérer, restituer le fond du talweg, mettre en scène... Un document ancien nous informa qu'une source, présente sur le site, avait alimenté Auxerre en eau potable depuis le XVII^e siècle, et que les canalisations avaient été détruites dans les années 1970. L'eau était omniprésente. J'imaginai qu'un ruisseau coulait à l'origine dans le creux du talweg. Il y avait aussi deux chênaies, les restes d'une ancienne forêt, des éléments importants du paysage.

M. A. – **La conception d'un nouveau quartier, c'est le travail d'une équipe. Comment se met-elle en place?**

Quelle a été votre mission?

S. R. – Nous avons eu le soutien du maire et du directeur de l'urbanisme. La première équipe, c'est la mienne, enrichie par l'hydrologue Christian Piel et un bureau d'études techniques. Des missions successives ont abouti à un schéma de référence. Quatre concours d'architectes ont été organisés par l'OPHLM sur la base de nos préconisations : un habitat individuel superposé, des typologies intermédiaires entre le collectif et l'individuel. Parmi les règles, chaque maison ou immeuble doit récupérer les eaux pluviales sur sa parcelle.

M. A. – **La mise en œuvre d'un écoquartier nécessite-t-elle une approche spécifique du chantier?**

S. R. – Nous avons tout calculé et dessiné, c'est la garantie du bon déroulement du chantier, mais les circonstances ont modifié le projet. Il a fallu s'adapter. La gestion des eaux de pluie a nécessité des études précises sur leur parcours, la renaissance d'un ruisseau, et la réalisation d'un étang, selon des approches fines. Les meilleures études techniques sont celles qui permettent de réaliser des travaux avec des matériaux et des mises en œuvre simples.

L'eau surgit quelquefois là où on ne l'attend pas. Le passage des engins de chantier et les terrassements ont provoqué des déplacements dans l'écoulement des eaux de sous-sol. En déviant provisoirement les écoulements pour préparer les sols, les entreprises ont provoqué une nouvelle zone humide. Lors d'une visite, nous avons découvert des poules d'eau et des canards; les engins ne les gênaient pas, ils s'étaient déjà approprié les lieux. Nous avons modifié nos plans pour la conserver.

M. A. – **Comment abordez-vous la question du temps, du devenir des différents milieux créés?**

S. R. – Le projet a intégré la notion d'évolution dès le début du chantier, notamment en associant les services des parcs et jardins. Nous avons restauré, ou créé des écosystèmes différents, en utilisant l'eau, en s'appuyant sur la diversité de la végétation. Cela rend l'approche très différente de celles pratiquées dans les espaces verts traditionnels. Les jardiniers sont des gens compétents, mais formés à l'horticulture. Comme disait l'un d'entre eux : « vous nous demandez d'entretenir ce que nous avons appris à éradiquer pendant 30 ans ». Il faut donc réussir à entraîner les jardiniers dans un travail d'enrichissement de leurs connaissances et de leur savoir-faire. [...] Comment demander à un jardinier qui trône sur son énorme tondeuse d'en descendre pour faucher à la faux? L'entretien du végétal est réalisé sur la base d'une gestion différenciée stricte, en fonction des types d'usage et des fréquentations.



Serge Renaudie/
Atelier Ville paysage



Serge Renaudie/Atelier Ville paysage

Photomontages d'une vue sur le vallon.

Le rôle des jardiniers est transformé, élargi à la gestion des plantations spontanées. Leur présence sur l'ensemble du site les met en situation d'intervenir auprès des habitants pour leur apporter conseils dans la gestion de leurs propres jardins, souvent dans les interfaces avec les espaces publics.

Ce qui est frustrant, c'est que nous n'avons pas de mission pour poursuivre. Mais je garde un œil sur les lieux.

Les phasages de travaux nécessitent parfois plus de temps que celui des échéances financières. Les engagements auprès de l'Anru comportent des dates de déroulement des travaux qu'il est difficile de faire bouger. La continuité dans l'étude nécessite parfois, et même souvent, de passer de nouveaux contrats de maîtrise d'œuvre sur des sujets que l'étude en cours a fait apparaître. Les marchés publics l'interdisent [...]. Que de temps perdu mais aussi que de complications. Il est impossible de déterminer exactement toutes les études qu'une maîtrise d'œuvre devra réaliser sur dix ans. On retrouve les mêmes difficultés avec les marchés passés avec les entreprises...

M. A. – Peut-on concevoir un écoquartier sans avoir recours à un vocabulaire vert, forcément « naturel » ?

S. R. – Je préfère le terme de quartier ; écoquartier c'est l'affichage d'une intention écologique, qu'on ne peut réduire au vert... Il y a le site avec ses particularités – l'eau, les jardins familiaux, certaines pratiques – puis une intervention qui crée les conditions de l'installation et de la préservation d'un milieu naturel. La question du vert va avec cet ensemble. C'est un projet du vivre ensemble qui instaure des relations aux lieux et aux milieux, à travers les espaces publics, les parcours quotidien, le voisinage.

L'idée d'une intégration de la nature dans la ville n'est pas forcément la même pour tout le monde et, au milieu de l'enthousiasme, apparaissent parfois certaines réticences. Certains souhaitent des prairies de plantes sauvages, d'autres rêvent d'un jardin parfait tiré au cordeau, d'autres rejettent les insectes ou les rongeurs [...]. Quand la biodiversité est urbaine, les usages et les pratiques interfèrent fortement

sur les végétaux et la faune qui leur est associée. Le mélange nature-ville est complexe et doit être utilisé avec subtilité, loin des déclarations puristes et sectaires.

M. A. – Quel bilan faites-vous de cette expérience ? Y a-t-il une approche spécifique au paysage ?

S. R. – On nous demande de travailler dans la dentelle avec des budgets de grosse maille. Un tel projet impose aux entreprises de respecter les arbres, les sols... alors qu'elles travaillent principalement sur les grandes infrastructures avec un mode d'évaluation des coûts des travaux qui repose sur la réduction de la masse salariale, ce qui nécessite que le chantier concentre et réalise le plus vite possible les travaux en utilisant les engins les plus lourds pour être le plus efficace. Or nous cherchons à utiliser le moins possible des engins de chantier, à être le plus doux possible pour l'existant et à entretenir le geste du cantonnier qui travaille avec ce qu'il a sous la main : des cailloux, de l'eau, du bois... et du temps [...] Nous cherchons à lier les interventions de manière à combiner le terrassement, la mise en forme, l'aménagement puis les plantations et cela en avançant progressivement.

La nature en ville est un projet à inventer. Je fais cela pour que les gens puissent vivre ensemble, grâce à l'installation d'un milieu, d'un patrimoine naturel et paysager pour le long terme. Le paysage dépasse les échéances, tout commence à vivre dès la fin du chantier – contrairement à l'architecture. Pour les Brichères, on va plus loin que répondre à des besoins énergétiques, écologiques... Faire avec le paysage, c'est introduire l'aléatoire, initier des temporalités différentes ; c'est plus intéressant que l'architecture à cause de ça. Par exemple, nous avons créé des lieux différents, les gens redécouvrent (inconsciemment) le contact à la nature, à l'histoire, ils le ressentent sans le formuler, il n'y a pas ou peu d'équipements, la diversité crée les usages.

Entretien réalisé par Michel Audouy
(Fédération française du paysage)

» Comment demander à un jardinier qui trône sur son énorme tondeuse d'en descendre pour faucher à la faux ? «

Dessiner (ou non) avant d'agir ?

Bertrand Deladèrière⁽¹⁾
CAUE 77



Apprendre à regarder
et à comprendre avant d'agir.
Une petite leçon pour ces premiers
visiteurs, décembre 2010.

Il y a le paysage que l'on voit à l'horizon et celui où l'on vit, les espaces du quotidien. Les parcs et jardins publics sont de ceux-là, indispensables dans la ville densifiée du piéton, du déplacement «lent». Ces jardins peuvent être un héritage, d'anciennes propriétés privées, ou des opportunités foncières, occasions offertes par les délaissés de la ville, de l'industrie, des infrastructures. Quelle que soit l'origine, ces espaces ont des caractéristiques, des qualités ou des défauts par rapport aux usages prévus. Ils nécessitent un projet, qui sera suivi d'un chantier.

Dessiner le projet sur le terrain

On distingue plusieurs manières de faire : l'une où le travail en plan, avec dessins, montages photos, images numériques tient une place importante, primordiale même dans la prise de décision et sa communication. Ces documents aideront à élaborer le projet dans tous ses détails d'exécution, à rester fidèle à l'image décidée en plan sur le terrain, images ensuite diffusées dans les revues de paysage.

Et puis il y a l'autre manière, traditionnelle, ancienne, «naturelle», où l'on «dessine» le projet sur le terrain, sans crayon, sans papier, en décidant, au fur et à mesure de leur découverte, du devenir de chacun des éléments rencontrés sur le site. Un dessin «improvisé» : les outils sont ceux du jardinier. Des vides sont créés en retirant, des pleins en ajoutant. L'anticipation du projet se fait à l'œil, avec l'imaginaire, auquel on fait à nouveau confiance. C'est évidemment

Deux façons de faire un jardin, travailler en plan, ou plus traditionnellement et naturellement, «dessiner» le projet sur le terrain, au gré des découvertes, des idées suggérées par l'existant. Des étudiants ont ainsi voulu redessiner le parc de la mairie de Poigny. Une telle économie de moyens tend à prouver que les coûts de conception, de travaux et d'entretien sur de nouveaux terrains, ne rendent pas ces projets chimériques.

un métier à acquérir par l'expérience. On peut se tromper, le résultat ne correspondant presque jamais à l'effet espéré, soit en deçà soit au-delà.

Le jardinage permet de changer, corriger le projet jusqu'à sa forme définitive. Les retouches peuvent durer des années, des décennies, peu importe. L'idéal sera peut-être atteint, mais il s'agit surtout de parvenir tout d'abord à une forme acceptable, d'essayer de ne pas faire trop d'erreurs afin d'éviter de faire des choix «irréversibles» (à échelle humaine...).

Tout cela se montre mal, n'est pas «graphique», est difficile à expliquer, à communiquer. Être honnête dans ce domaine, c'est évidemment se passer des belles images, c'est plutôt faire appel à l'imagination, au courage, à la confiance de la maîtrise d'ouvrage.

Toute l'énergie sert à la réalisation, le temps est donné au jardinage, à la réflexion «collée» à un modelé de sol, une nappe phréatique, des rochers affleurants, et non à la page blanche.

Jardiner, s'imprégner, partager... redécouvrir les savoir-faire du jardin

Des étudiants de 4^e année de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, Samuel Auray, Geoffroy Burin, Antoine Ginesty, Maxime Maurice, ont voulu redessiner ainsi le parc de la mairie de Poigny, propriété aménagée au

(1) Bertrand Deladèrière est paysagiste au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Seine-et-Marne.

xix^e siècle. Ils étaient solidement encadrés par Olivier Jacqmin, paysagiste DPLG⁽²⁾ installé en Seine-et-Marne, enseignant, entrepreneur, et ici jardinier, chef de chantier, la tronçonneuse en main pour initier des ouvertures, des respirations... Ils ont fait quelques croquis, coupes, relevés de terrain, des documents de travail pour initiés. Ils ont surtout regardé, et jardiné à nouveau ce parc, abandonné dans les années 1960. Le maire et son conseil municipal ont fait confiance à l'équipe, en rappelant l'objectif visé : « Il s'agit de créer un lieu de découverte, d'initiation à la faune et à la flore, à la préservation de notre environnement naturel où l'arbre joue un rôle majeur. L'arbre doit être mis en valeur, l'arbre remarquable mais aussi l'arbre séculaire, témoin des générations, refuge, protecteur, source d'énergie et de vie. Le parc permettra cette pédagogie ».

Beaucoup de décisions ont façonné l'opération : des arbres à abattre, de la lumière à introduire, des éléments maçonnés à restaurer, une grotte à dégager, des sentiers à ouvrir, des sous-bois à conforter, des lisières à construire, des clôtures à définir, et... à chaque fois des réponses précises, argumentées, et aussitôt réalisées. Des classes d'enfants ont été invitées à voir ce qu'un arbre abattu raconte de sa vie. Les élus ont discuté sur le chantier, pris des options, vu la réalisation concrète de leurs choix. En quelques semaines, un parc, avec mobilier, a été ouvert au public. Il manque évidemment ce que la vie apporte toujours, la surprise, l'imprévu, les désirs des habitants après quelques saisons d'usage, les effets d'une tempête... Mais l'essentiel est là, pour longtemps, l'ombre, les lumières, le sol, des allées, des limites, l'eau, une grotte, etc.

Cette économie de moyens, cette facilité exemplaire... Pour quoi faire et dans quel but? la réponse est toute simple : démontrer qu'il faut continuer à acquérir des terrains, des propriétés, sans avoir la crainte que les budgets de travaux et d'entretien ne rendent les projets irréalistes... S'assurer que la ville dense aura les moyens d'être suffisamment verte, aérée. Tout cela n'a rien de nouveau, on a toujours su le faire. Encore faut-il ne pas l'oublier au profit d'une lourdeur qui décourage de faire, et ennuie souvent quand elle parvient à s'exprimer.

Dessiner en même temps que l'on fait... ou dessiner et ne jamais faire (parce que les moyens ne le permettront pas). Les choix imposés par les budgets donneront la réponse à ce (faux) dilemme. Il restera alors la question de l'enseignement, beaucoup plus difficile à régler. Il faudra que le dessin, l'image, redevienne ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, une aide, une prise de note, une intention, mais pas

une finalité. Quant à l'expérience du terrain, difficile à acquérir, il lui faudra des occasions. La commune de Poigny l'a saisie et donnée. Son parc peut aujourd'hui servir d'exemple en Île-de-France, donner l'envie de faire, préparer les jardins de la ville habitable et proche. Plus loin, l'herbe n'est pas forcément plus verte... La simplicité des moyens permet et permettra la proximité.

(2) Ce titre correspond à la formation en France à l'École nationale supérieure du paysage (Versailles, Bordeaux ou Lille).

Pour en savoir plus

Un film restitue ce chantier, disponible gratuitement, ainsi qu'un document intitulé *Le jardin de nature et ses temporalités*, publié en 2006. Les thèmes abordés sont : protéger, clore, parcourir, s'arrêter, comprendre, s'orienter, prévoir, attendre, durer.
http://www.jardindenature-caue77.org/rubrique_sommaire_495567.html.



B. Deladrière / Caue 77



B. Deladrière / Caue 77



B. Deladrière / Caue 77



B. Deladrière / Caue 77

Quelques mois, de la bonne volonté, une observation aiguisée et des outils adaptés auront permis de redonner la vie à la nature et de montrer ce qu'il est possible de créer durablement avec peu de moyens.

François Huart
Jacques Lorain
Agence des espaces verts
François Adam
CAUE 78

Les temps géographiques et les temps des paysages



Succession de pinacles de craie qui ponctuent les coteaux de la Roche-Guyon.

Les falaises blanches de Møn au Danemark, à l'autre extrémité du même massif de craie.



En aval de Paris et jusqu'à l'embouchure de la Seine, de pinacles en falaises, la blancheur éblouissante de la craie à silex émaille les coteaux. Elle caractérise ces paysages qui trouvent écho dans d'autres contrées : falaises du pays de Caux, abrupts de l'île de Wight et du Sussex, escarpements côtiers au Danemark. Cette formation géologique offre, dans le bassin anglo-parisien, un paysage rare à l'échelle planétaire.

Du territoire au paysage

Le temps géologique est primordial : la sédimentation marine commencée à l'ère des premiers micro-organismes à coquille s'est accomplie au long de centaines de millions d'années. Puis, pendant des millions d'années, les contraintes tectoniques ont soulevé le plancher océanique et formé des continents. Au cours de centaines de milliers d'années, ce socle a été sculpté par l'érosion hydraulique ou glaciaire au gré des fluctuations climatiques. Dans le Bassin parisien, en érodant la roche, la Seine a fait apparaître des falaises et a ainsi marqué l'écoulement du temps, telle une colossale clepsydre.

Dès l'époque préhistorique, puis au cours des temps historiques, l'homme aborde le territoire sous un mode éminemment utilitaire. Il y ouvre des sentiers et prélève des ressources sylvestres et lithiques. Il le transforme par un travail agraire : champs semés sur les plateaux fertiles et les plaines alluviales, pâtures et parcelles cultivées en lanière dans les coteaux. Il le marque

Nous vivons au présent, peu conscients de l'épaisseur du temps écoulé qui a formé nos territoires, notre cadre de vie et le regard que nous portons sur eux. Or, ils sont en perpétuelle évolution. Celle-ci a commencé en des temps reculés et s'est exercée au cours de périodes de longueurs inégales. Un des enjeux actuels de la mise en valeur des paysages est de conjuguer ces temporalités. La vallée de la Seine aval illustre la réflexion.

d'un sceau martial, dans la vallée de la Seine par exemple, en creusant au XI^e siècle une place forte troglodytique dans la falaise de La Roche-Guyon puis, dès le siècle suivant, en y bâtissant un château rival de Château Gaillard édifié en aval, au seuil de la Normandie : la pierre taillée en blocs de construction et élevée en lits ordonnés transforme l'aspect de la vallée et le sens qui lui est attaché.

En Occident, c'est à la Renaissance que le regard porté sur le territoire évolue et que le paysage émerge⁽¹⁾. Le pays devient sujet pictural et est métamorphosé en paysage sous le pinceau des peintres : c'est ce qu'Alain Roger nomme artialisation. Au-delà du tableau, le territoire est transformé en retour. La création des parcs confiée aux jardiniers-paysagistes du XVIII^e siècle lui confère une nouvelle dimension : « le paysage est en même temps réalité et apparence de la réalité » comme le souligne Augustin Berque. Dès cette époque, des travaux successifs civilisent le château de La Roche-Guyon et un parc pittoresque comportant fabriques et grottes de rocailles y est créé. Les pierres du donjon écimé lors de la Révolution servent de gisement de matériaux au village qui se transforme jusqu'à devenir, depuis un siècle et demi, un lieu de villégiature prisé par les bourgeois de Paris. À la fin du XIX^e siècle, les peintres qui sortent des ateliers pour se rendre sur le motif, notamment les impressionnistes, cherchent ardemment à restituer les couleurs des pay-

(1) Voir dans ce numéro l'article de Philippe Montillet, p. 6.

sages. La vallée de la Seine exerce sur eux une attraction particulière. La lumière s'y réfléchit non seulement sur la surface de l'eau mais aussi sur le blanc de la craie à vif : les couleurs s'y révèlent intenses.

Les temps du paysage d'aujourd'hui

Au ^{xx}e siècle, les dépôts de sable accumulés par la Seine dans sa vallée commencent à être exploités industriellement par des carrières. Les zones d'extraction ouvertes le long de ses rives jusqu'alors agricoles les déstructurent. Le site de La Roche-Guyon est classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : le plateau à Chérence en 1978, puis l'ensemble des coteaux ainsi qu'une partie de la boucle alluviale de Moisson sur la rive opposée en 1990. La charte de paysage du parc naturel du Vexin français (PNR), créé rive droite en 1995, confirme ces orientations protectrices. L'agence des espaces verts intervient, au nom et pour le compte de la Région Île-de-France, par acquisition dans la boucle de Moisson dès 1982 puis sur le plateau de La Roche-Guyon, dans les coteaux et leur cordon rivulaire à partir de 1987, en forêt de Rosny deux ans plus tard et dans la boucle de Guernes et l'île de Saint-Martin-la-Garenne depuis 1993. Plus de 3 700 hectares sont couverts par des périmètres régionaux d'intervention foncière (Prif) répartis sur ces deux boucles alluviales accouplées et, en vis-à-vis, leurs coteaux et leurs plateaux boisés. Près de 2 300 hectares ont été acquis à ce jour. Il s'agit d'ouvrir ces forêts au public tout en mettant en valeur le patrimoine témoignant de l'extraction de la pierre de Chérence (carrières anciennes, loges de carrières, boves⁽²⁾) utilisée dans la construction de certains monuments de Paris. Les pratiques agricoles modernes étant incompatibles avec une propriété foncière très morcelée⁽³⁾, un des enjeux est d'enrayer la fermeture des paysages résultant de l'enfrichement spontané des coteaux et des boucles alluviales. Un mode de gestion du lit majeur du fleuve par pâturage ou arrachage périodique des ligneux (tel qu'instauré dans le Prif de Moisson) est nécessaire. Dans le cadre de conventions signées avec des propriétaires fonciers et d'un financement européen (programme *Life*), le PNR s'est engagé depuis 2003 dans une expérimentation de pâturage par un troupeau d'une centaine d'ovins. Le site Natura 2000 des « boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny » a été institué en 2006⁽⁴⁾. La réserve naturelle nationale des « coteaux de la Seine », établie en mars 2009, sur 268 hectares de pelouses calcaires presque entièrement contenus dans le Prif, vise des motifs de préservation de la biodiversité⁽⁵⁾. Il en est de même de la réserve naturelle régionale de Moisson créée fin 2009 sur 316 hectares.

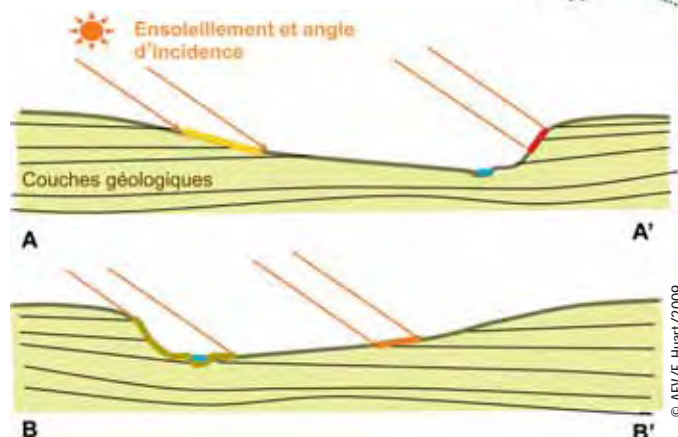
En raison de la morphologie en méandres de la vallée de la Seine, une palette de tendances climatiques (océanique, continentale et méditerranéenne) persiste, nécessitant une gestion adaptée pour mettre en valeur ces mésoclimats et leurs milieux associés. Pour l'AEV, l'enjeu de la biodiversité est à conjuguer à une réflexion paysagère renouant avec l'histoire géologique.

Espace-temps, paysage-temps

La fixation des paysages ne peut pas être une finalité. Du reste, elle vacille dans un contexte du changement climatique. Or, les évolutions paysagères redoutées ne signifient pas nécessairement destruction mais ajout ou nouvelles pratiques, c'est-à-dire « palimpseste » comme le suggère Michel Conan notamment.

Aujourd'hui, la pratique des paysages est multiple. Elle est brève et récurrente lors de quelques heures de promenades de ressourcement le week-end en forêt ou plus ample pendant quelques jours de randonnée à travers la campagne. Elle peut être statique et contemplative au gré d'une halte de quelques minutes au square de quartier ou à l'arrêt de l'autobus. Elle est cinématique depuis le train ou la voiture⁽⁶⁾. Cette pluralité invite à concevoir dans les quatre dimensions l'action sur les paysages en sorte que les êtres humains retrouvent des repères temporels : les temps géologiques et les histoires des sociétés humaines, le rythme circadien de l'obscurité nocturne et ses ciels étoilés alternant avec les heures diurnes, les saisons successives, les temps de la croissance, de la maturité et de la sénescence que manifestent herbes et arbres.

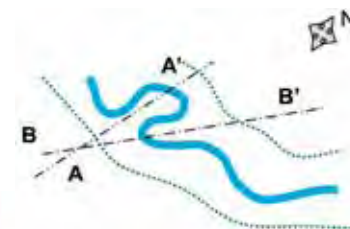
- (2) Caves troglodytiques.
- (3) 3 000 parcelles des coteaux appartiennent à environ 700 propriétaires. Faute de droit de préemption des espaces naturels sensibles (ENS), l'AEV acquiert uniquement à l'amiable, donc lentement et de façon dispersée.
- (4) Créée à titre de zone de protection spéciale (ZPS). L'AEV en est l'opérateur. Son documents d'objectifs (Docob) a été approuvé en 2010.
- (5) Le PNR du Vexin français en a été désigné gestionnaire
- (6) Voir dans ce numéro l'article de Nicolas Laruelle, p. 24.



Références bibliographiques

- BERQUE Augustin, *Les raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Hazan, 1995.
- CONAN Michel, « Éloge du palimpseste », in *Hypothèse pour une troisième nature*, Bernard Lassus (dir.), Paris-Londres, Cercle Rivière-Dufresny/Coracle Press, 1992.
- DUMONT-FILLON Nathalie, *Les politiques publiques de paysage et de patrimoine : le cas du marais Vernier (Eure) et des coteaux de La Roche-Guyon (Val d'Oise)*, thèse de doctorat, ENGREF Paris/ENSP Versailles, 2002.
- KALAORA Bernard, *Le Musée vert ou le tourisme en forêt : Naissance et développement d'un loisir urbain, le cas de la forêt de Fontainebleau*, Anthropos & CNRS, 1981.
- ROGER Alain, *Court traité du paysage*, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 1997.

Coupe transversale de la vallée de Seine montrant les effets de l'ensoleillement sur la végétation.



Un avenir concerté pour le paysage

Laurence Renard⁽¹⁾
PNR Haute Vallée
de Chevreuse



Animation avec une classe de CM1 sur la lecture d'un paysage de leur commune.

Lors de la révision de la charte du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, de nouveaux outils sont prévus : des plans paysage et biodiversité. Ils ont pour objectifs d'aider les communes à intégrer la dimension paysagère et les enjeux de la biodiversité dans leurs documents d'urbanisme et dans leurs aménagements.

Un outil né de l'expérience des partenaires

L'expérience d'autres parcs révéla l'association indispensable de la problématique paysagère et environnementale avec un portage transversal entre les différentes missions du parc. Sa mise en œuvre demanda de définir des entités paysagères. Un atelier « paysage » réunit, en 2008, le parc, le CAUE et la Diren autour du découpage des entités. Soucieux de proposer une méthode adaptée au territoire et à la transversalité entre paysage et biodiversité, le parc commanda en 2009 à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, un plan paysage et biodiversité expérimental sur le plateau de Limours. Cette expérience identifia trois grands axes d'amélioration : une meilleure articulation entre approche paysagère et environnementale, un travail de sensibilisation sur les notions de paysage et de biodiversité et une concertation globale et soutenue à mettre en place. Pour la méthode de concertation, ce fut l'expérience du parc du Livradois-Forez qui permit de construire une approche concrète de la concertation paysagère.

Le paysage est l'affaire de tous. Élus, agriculteurs, artistes, enfants, randonneurs, habitants, gestionnaires, touristes... tous participent à sa construction par leur activité ou par leur mode de vie. La réussite d'un projet de paysage repose donc sur l'implication de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur un territoire. Comment impliquer chacun des acteurs ? Comment fédérer autour d'un projet de paysage ? Comment aboutir à un projet partagé ?

Un suivi partagé entre élus, techniciens et scientifiques

Dès lors, avant le lancement d'une étude sur l'entité paysagère des vallées de l'Yvette (et de ses affluents), le président de la commission urbanisme, habitat, paysage du parc présenta la démarche aux élus et aux partenaires. À la suite de cet échange, deux élus se sont portés volontaires pour être porte-parole du territoire des vallées de l'Yvette en suivant toutes les étapes de l'étude. Ces élus référents participent à tous les niveaux de réunions et à toutes les étapes décisionnelles. Cette implication a orienté l'étude vers un travail très opérationnel basé sur la mise en place de plans-guides sur des secteurs clefs. Pour chaque plan-guide, deux réunions avec les élus et les acteurs concernés ont été nécessaires : une au démarrage pour se mettre d'accord sur les enjeux du territoire zoomé, et une avant la formalisation pour valider les orientations du projet.

Pour le suivi de l'étude, un Copil (comité de pilotage) spécifique a été mis en place réunissant les élus des 16 communes concernées et tous les partenaires en lien avec les thématiques abordées. Différents appels au Copil ont été lancés pour faire adhérer chaque membre à la démarche. Ainsi, le Copil a proposé des secteurs clefs à étudier sous la forme de plans-guides et des thématiques sensibles qui feront l'objet de réunions de travail spécifique. Afin

(1) Laurence Renard est chargée de mission paysage au parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

d'impliquer au mieux les membres du Copil, tous les éléments produits sont consultables sur le site internet du parc.

Parallèlement, le cahier des charges a été soumis au conseil scientifique. Deux chercheurs, en environnement et en paysage, ont été missionnés pour analyser la validité scientifique des recommandations alliant la prise en compte du paysage et de la biodiversité, pour dégager les éléments transférables, identifier les faiblesses d'une telle méthode et proposer des solutions pour y remédier.

Une écoute des acteurs du territoire

Sur le terrain, les missions paysage et environnement font le tour des communes. Il s'agit de localiser, avec les élus, les points noirs paysagers, les secteurs stratégiques et les paysages remarquables à préserver. Les enjeux communaux sont directement pris en compte dans le plan paysage et biodiversité. Parallèlement, le bureau d'études mène des interviews d'une dizaine de personnes ressources. Celles-ci doivent avoir une bonne connaissance du territoire tout en ayant une certaine distance. Il s'agit de scientifiques naturalistes, d'artistes, d'historiens, d'agriculteurs, « d'anciens » et de partenaires dans le domaine de l'aménagement. L'objectif de cette démarche est de recueillir une vision de « leur » paysage, de ses atouts, de ses faiblesses, des processus de transformation en cours, des opportunités, des risques et des problèmes qu'elles y voient, des projets d'aménagement portés ou désirés (ou subis) sur ce territoire. Lors de la finalisation du plan paysage et biodiversité, le bureau d'études rencontrera les équipes municipales pour soumettre au débat les orientations spécifiques à chaque commune. Ces déclinaisons communales auront pour application l'alimentation des PLU et des opérations d'aménagement des communes.

Afin de soutenir la démarche du plan paysage et biodiversité, le Parc et ses partenaires ont axé leur programmation culturelle sur le thème du paysage sous l'intitulé « les saisons du paysage », identifiable par un logo dans les différents supports de communication. Cette programmation réunit les différentes missions du parc, le CAUE 78, des associations, des écoles, des artistes, des agriculteurs, Saint-Quentin-en-Yvelines... Il s'agit de randonnées, de projections de films, d'interventions artistiques, de sorties dessin, de concours photographiques, d'expositions, d'ateliers d'écriture, de débats... ayant pour ambition de faire naître une culture partagée du paysage. Deux milliers de personnes devraient ainsi bénéficier de cette approche concrète du paysage au cours de l'année 2011. Un outil « Connaitre, lire et dessiner son pay-

sage » a été créé et validé par l'Éducation nationale afin de permettre aux enseignants du primaire de monter un programme sur le paysage de leur commune. Dans ce cadre, une animation d'une demi-journée est menée par le parc sur le terrain avec les dix classes volontaires. En complément, un article est écrit sur la méthode de lecture du paysage dans le journal, *l'Écho du Parc*, distribué à 51 000 foyers. Cette large sensibilisation a aussi pour objectif de nourrir l'étude. Une sélection des productions issues de ces animations sera intégrée dans le plan paysage et biodiversité ; dessins, peintures, poèmes, photographies... une façon de retranscrire le regard de l'habitant.



Virginie Le Voi/PMR Chevreuse



Laurence Renard/PMR Chevreuse

Cet effort de concertation vise à définir un projet de territoire partagé. L'intitulé de l'étude annonçait déjà l'ambition d'un partage des cultures entre paysage et environnement. C'est à travers cette concertation menée conjointement entre les missions paysage et environnement du parc que le vocabulaire, les préoccupations, les orientations et les propositions se sont, petit à petit, adaptés. Les deux regards portés sur le territoire se complètent et définissent, à présent, un projet commun.

Réunion avec les élus pour relever sur carte les points noirs, les secteurs clefs et les paysages à préserver.



Laurence Renard/PMR Chevreuse

Outil pour les enseignants du primaire pour un programme pédagogique sur le paysage.

Soirée paysage organisée au début de l'étude pour mettre en place un dialogue et un regard critique.



Virginie Le Voi/PMR Chevreuse

La plaine de Versailles «entre projet et réalité»

Marie de Naurois⁽¹⁾
Groupe d'action locale
de la plaine de Versailles



L'allée royale de Villepreux dans le prolongement de l'axe historique du château, nouvel emblème de la plaine de Versailles ?

Cette vallée orientée vers l'ouest, choisie au XVII^e siècle comme le cadre naturel d'un projet architectural exceptionnel, est encore aujourd'hui un espace agricole continu entouré par l'urbanisation au nord, à l'est et au sud. Si les politiques de protection ont stoppé l'urbanisation galopante, la situation se dégrade néanmoins du fait du grignotage insidieux des terres agricoles. Les réglementations sont, de plus, souvent impuissantes face aux tricheries. Le mitage prend le relais de l'urbanisation. Les villes rejettent à leur périphérie tout ce dont elles ne veulent pas : zones d'activités, gens du voyage, stations d'épuration, dépôts d'ordures... La plaine de Versailles est face à un paradoxe. La partie non classée de la plaine est mieux préservée et mise en valeur par la volonté des petites communes et des habitants, que la partie classée proche de l'agglomération.

De la préservation stricte à une politique de gestion

Les élus ont demandé que le classement du site s'accompagne d'un document de gestion. Celui-ci a été élaboré par un cabinet d'étude en près de dix ans. S'il donne des éléments de connaissance approfondis, il présente cependant la vision d'un expert sur la reconstitution du patrimoine sur le territoire. De fait, il constitue davantage un élément de référence qu'un programme opérationnel.

Pendant ce temps, soutenus par le conseil régional, les agriculteurs ont lancé une initiative de

La plaine de Versailles est un espace intimement lié au château et à son parc, depuis le Grand Parc de Louis XIV jusqu'au classement d'un site de 2 600 hectares dans les années 2000. Face à la volonté conservatrice de l'État, les agriculteurs ont lancé une initiative de développement durable fondée sur une stratégie alliant les élus et les habitants. Une association est née en 2004 sur une plaine étendue jusqu'au plateau des Alluets et à la vallée de la Mauldre.

consultation large afin de construire une stratégie de coopération entre agriculture et cité pour la gestion de la qualité du vivant. Cet «audit patrimonial⁽²⁾» a fait émerger le besoin de reconnaissance d'un patrimoine commun et le désir de se rencontrer. Une association a ainsi été créée en 2004, composée de trois collèges (élus, agriculteurs et société civile) : l'association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA). Elle bénéficie, depuis 2008, du programme d'appui aux territoires agriurbains porté par le conseil régional.

Les projets Leader ont fait leur apparition en Île-de-France en 2007. Leader est un outil européen de développement rural fondé sur une stratégie de territoire ascendante et sur une représentation publique-privée par un comité local. Le projet Leader de la plaine de Versailles, dont le groupe d'action locale (GAL) est porté par l'APPVPA, a permis de définir une stratégie de développement, de recruter des permanents, puis de financer des actions proposées par le collège des associatifs : guide de randonnées, carte patrimoniale, signalétique d'entrée de village... Plusieurs projets agricoles sont en cours, fruit de la rencontre d'agriculteurs : farine de la plaine de Versailles, actions en faveur de la faune sauvage, signalétique d'interprétation

(1) Marie de Naurois est animatrice du groupe d'action locale de la plaine de Versailles.

(2) Selon la méthodologie définie par Henry Ollagnon, professeur et directeur de l'institut de stratégie patrimoniale à AgroParisTech.

agricole, mise en réseau des producteurs de vente directe, offre de services aux communes, charte paysagère, etc. Récemment, un groupe d'élus s'est « attelé » à la promotion de « l'identité de la plaine », par le biais d'une brochure distribuée dans les boîtes aux lettres. Ces élus sont convaincus qu'il ne pourra y avoir de territoire réel que si celui-ci est vécu par ses habitants. Une lente alchimie est à l'œuvre, alimentée par les rencontres des gens, permettant de mieux se connaître pour monter des projets ensemble, et développer le sentiment d'appartenance à un territoire et à une même communauté patrimoniale.

Cette dynamique se heurte, néanmoins, à d'autres tendances lourdes. La réforme des collectivités territoriales impose une logique « fonctionnelle » de territoire centrée autour des villes. L'entité naturelle de la plaine de Versailles sera divisée en quatre ou cinq intercommunalités urbaines (en dehors d'une intercommunalité rurale en formation), et les efforts pour y construire une identité risquent d'être anéantis. Par ailleurs, les intercommunalités vont adopter le mode de gouvernance en vigueur en France, fondé sur une gestion collective, où la responsabilité de l'action est confiée à un tiers, constitué par la « collectivité ». Le mode participatif des collectivités s'arrête souvent à la simple consultation sur la base d'un projet établi par la collectivité elle-même ou par un expert. On est loin d'une action en commun construite par tous les acteurs concernés.

Entre projet et réalité, les clefs du passage à l'action

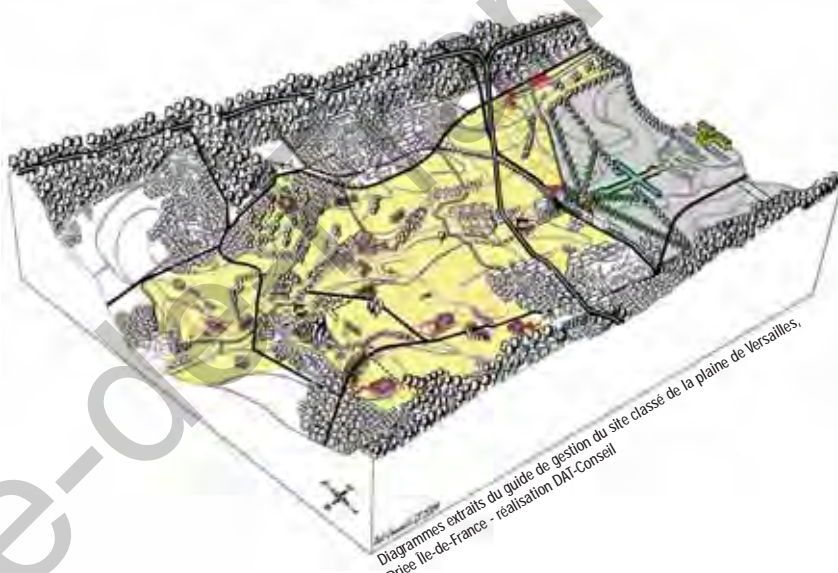
La difficulté est d'agir dans un espace aux multiples enjeux. Un patrimoine a été reconnu par des acteurs, allant de l'international au local. Comment le gérer ensemble de façon efficace? Plusieurs conditions peuvent être avancées :

- reconnaître sur un espace donné l'existence d'un « patrimoine local d'intérêt général » ;
- engager une démarche stratégique impliquant tous les acteurs (notion de co-construction) ;
- procurer des moyens d'animation.

Comment orchestrer tout cela? Aujourd'hui, une « institution patrimoniale » serait nécessaire, dans laquelle se retrouveraient tous ces acteurs. C'est pourquoi, l'APPVPA réfléchit à la création d'un groupement d'intérêt public (Gip), ce qui permettrait une implication plus forte des acteurs publics aux différents échelons concernés, tout en conservant celle des acteurs locaux. La réponse à la question posée par l'IAU : « comment passer du projet à la réalité? » pourrait ainsi être de passer « de la réalité au projet » par le biais d'une politique facilitatrice.



Le paysage du Grand Parc sous Louis XIV (xvii^e siècle).
Le même paysage aujourd'hui.



Diagrammes extraits du guide de gestion du site classé de la plaine de Versailles.
Drée Ile-de-France - réalisation DAF-Conseil



La réhabilitation de l'allée royale, menace ou projet commun ?

L'allée royale de Villepreux est classée avec le château et le parc au « patrimoine mondial de l'humanité » par l'Unesco. Un projet de réhabilitation est en cours, piloté par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. À l'ouest de l'autoroute A12, cette allée traverse des terres agricoles où elle n'est plus qu'un chemin rural. Le projet de réhabilitation est perçu comme une menace pour des agriculteurs dont les terres s'amenuisent comme peau de chagrin. Pour devenir réalité, le projet aurait avantage à être construit par eux et avec d'éventuelles innovations ou transformations⁽³⁾. Ainsi, plutôt que de négocier une expropriation pour un projet prédefini, pourquoi ne pas laisser les terres aux agriculteurs et leur donner le temps de trouver des solutions qui aient du sens pour eux (en lien avec l'agroforesterie par exemple)? Et ce d'autant plus qu'il existe un groupement d'agriculteurs actif, qui innove pour une meilleure gestion des terres agricoles, de la faune sauvage et de l'éducation des promeneurs.

Le but de la réhabilitation de l'allée serait alors de retrouver l'esprit d'un lien de la société à la nature (que symbolisait le parc de Versailles), non pas en tant que loisir (et pouvoir) du roi, mais en signe de temps nouveaux de « gestion en patrimoine commun ».

(3) Tricaud Pierre-Marie, *Conservation et transformation du patrimoine vivant*, Institut d'urbanisme de Paris, 2010.

Fragments de paysages de métropoles mutantes

Paul Lecroart
IAU île-de-France



Le quartier central d'affaires de Dubaï vu du 124^e étage de la tour Burj Khalifa donne l'impression d'une sculpture de pierre géante qui émergerait du désert. Le bâtiment au centre de l'image ne fait «que» 88 étages.

Une ville insoutenable jaillie du désert : Dubaï

De par le monde jaillissent, du désert ou des tropiques, des villes devenues trop riches trop vite. Largement artificielles, spéculatives, elles manquent d'épaisseur historique et de patine, mais ont soif de se doter des signes apparents de la modernité urbaine (autoroutes, gratte-ciels, emblèmes architecturaux) qu'elles développent luxueusement à très grande échelle. Dubaï, qui se proclame «la ville la plus emblématique du monde», a hérisé son skyline de tours-signaux, depuis la tour Burj al-Arab jusqu'aux fameuses tours des Émirats qui ferment l'avenue Sheik Zayed (à l'arrière-plan de la photo ci-dessus). Dans le quartier central de Dubaï, dont les tours sont pour partie occupées par des bureaux, des rues restent inachevées, sans trottoirs, ni même chaussée parfois.

Shadrach Pilip-Florea,
architecte-urbaniste

Lors de l'atelier grands projets urbains Paris-Londres organisé par l'IAU idF en 2008, les experts anglais ont interpellé les professionnels français présents au cours d'une visite à pied de la Plaine Saint-Denis : «Vous avez des élus qui ont une vision à long terme, vous avez des outils d'aménagement public que nous n'avons pas, comment pouvez-vous faire des quartiers aussi mornes, sans repères, sans espaces majeurs autour desquels pourrait s'organiser la vie civique ?⁽¹⁾».

L'année suivante, lors de l'atelier Paris-Rhin-Ruhr, les urbanistes allemands ont été frappés par le caractère décousu de la banlieue de Paris («on va d'île en île, sans repères»), par les difficultés de coordination des projets et l'absence de vision fédératrice⁽²⁾.

Ces remarques spontanées mettent le doigt sur des questions trop rarement au centre des débats en Île-de-France : quelle forme de ville est-elle en train d'émerger des mutations urbaines à l'œuvre dans la métropole, sur les anciens territoires industriels ou le long des corridors routiers par exemple ? Peut-on tisser ces morceaux de ville en un tout cohérent ? Comment travailler collectivement à la mise en forme du paysage métropolitain dans ses dimensions économiques, sociales, environnementales, culturelles ? Sur quels leviers agir pour un plus grand impact à l'échelle de la métropole, faut-il réguler les constructions de grande hauteur à l'échelle métropolitaine ? Harmoniser les règles d'urbanisme le long des grandes voies ? Imaginer un programme de

Les paysages de la métropole parisienne se transforment par fragments et par à-coups : une tour de bureaux par-ci, un nouveau quartier par-là, une avenue requalifiée par un tramway plus loin, et un centre commercial dernier cri par là-bas. Mais qui se soucie du résultat global ? Qu'en est-il ailleurs dans d'autres métropoles ?

Fragments de réponse en neuf tableaux.

requalification paysagère des axes routiers et ferroviaires ? Coordonner la mise en valeur des berges de la Seine ? Mettre en œuvre une véritable trame verte métropolitaine ? Améliorer la qualité des espaces du quotidien ? Il y a matière à débat, que des petits détours par l'étranger peuvent éclairer.

La plupart des métropoles ont fait face dans la dernière décennie à des transformations plus ou moins rapides, plus ou moins voulues, liées à la globalisation de l'économie et à l'évolution des besoins sociaux. Quelles sont les formes qui émergent de ces mutations ? Qu'est-ce qui est détruit, construit, transformé ? Quels débats suscitent ces changements ? Ya-t-il ailleurs volonté d'agir sur la forme urbaine au-delà de l'échelle des nouveaux quartiers ? Quels sont les instruments pour agir sur le paysage ? Pour répondre à ces questions, un travail de fond serait indispensable. Ce court article se propose seulement d'illustrer, par fragments, des tendances et des tensions qui peuvent trouver un écho dans les changements observés dans la métropole parisienne.

(1) Voir Lecroart Paul, *Leçons de l'Atelier «grands projets urbains Paris-Londres»*, IAU idF novembre 2008. www.iau-idf.fr/debats-enjeux/limpact-des-grands-projets-urbains/atelier-paris-londres-9-10-juin-2008.html

(2) *Bilan et perspectives. Que retenir des IBA et des Regionales allemandes ?* IAU IdF www.iau-idf.fr/debats-enjeux/limpact-des-grands-projets-urbains/atelier-paris-rhin-ruhr-5-10-juillet-2009/bilan-et-perspectives.html.

Le début et la fin d'un modèle urbain ? Vancouver

Avec son image de ville créative à l'urbanisme dense tourné vers la marche à pied et les transports publics, Vancouver est devenue une référence mondiale : Dallas, Abu Dhabi, les villes chinoises ont succombé aux charmes du vancouverisme. Depuis 1991, le centre-ville a été radicalement transformé par la construction d'ensembles de logements en minces tours d'une trentaine de niveaux assises sur un socle de petits immeubles qui établissent un lien avec la rue. Si Vancouver a pu développer un habitat vertical sur d'anciens sites ferroviaires et industriels c'est parce que – comme Manhattan à New York – c'est une presqu'île : les immeubles prennent leurs vues sur la baie. Sur-tout, elle a bénéficié de l'apport de capitaux de Hong-Kong, de Chine et des retraités canadiens.

Cet urbanisme, en partie spéculatif, est aujourd'hui critiqué pour le déficit de bureaux et de vie urbaine qu'engendre une juxtaposition répétitive de tours uniformes destinées à une population elle-même homogène. Un enjeu pour la ville et pour Metro Vancouver, l'association régionale qui porte le concept de « métropole vivable » sur laquelle la ville a fondé sa stratégie.



Gare de triage de la Canadian Pacific Railroad, opération de reconversion résidentielle.



Apprendre des favelas ? Rio

Si l'on accepte de regarder autrement l'habitat informel, omniprésent dans les métropoles du Sud, on s'aperçoit qu'il n'a pas seulement des graves déficiences, il a aussi des qualités qu'on aimerait trouver dans nos quartiers dits durables. L'urbanisme organique des favelas de Rio s'inscrit dans la trame du paysage, l'implantation et l'étagement des constructions selon le relief, avec la préservation de talwegs pour l'écoulement de l'eau, et des architectures qui combinent de manière remarquable singularité, diversité et unité d'ensemble. Les favelas

sont des quartiers denses, économes en énergie, où l'essentiel des déplacements est fait à pied ; ce sont aussi des lieux d'intense vie sociale dans l'espace public. Depuis les années 1990, la ville de Rio a changé de stratégie par son programme d'intégration urbaine des favelas de Rio à l'horizon 2020. Avec l'appui du gouvernement fédéral, elle régularise et améliore le quotidien dans les favelas, les habitants réinvestissant à leur tour dans leur logement. Mais c'est à l'échelle métropolitaine que la question se pose, avec l'apparition de nouvelles favelas en périphérie, à laquelle Rio Metropole n'est pas encore en mesure de répondre.



Programme développé dans la favela Mangueria située en zone de protection naturelle.

Transfert de droits à construire : à Seattle, le paysage urbain est un marché

Comme beaucoup de villes américaines, Seattle a développé un système complexe de transfert de droits à construire, officiellement pour limiter l'étalement et inciter à la densification de son *downtown*. Principe de base : un aménageur privé achète auprès d'un propriétaire foncier ses droits à construire non utilisés. D'abord limité au même îlot, puis élargi à tout le centre-ville et à une zone d'activité limitrophe pour augmenter le volume de droits, ce système soumet directement la forme urbaine au marché. Les droits s'acquiert aujourd'hui auprès d'une banque de transfert de droits à construire. Un principe de « bonus » permet de doubler le coefficient d'occupation du sol (Cos) autorisé (jusqu'à un Cos de 14, sans limitation de hauteur dans l'hypercentre) en réponse à des objectifs de plus en plus larges :



« préservation » du patrimoine bâti, requalification de logements sociaux, création d'une aménité publique, et depuis peu, mise en valeur d'un espace naturel en dehors de la ville, en partenariat avec le Comté. Cette politique a permis de redynamiser le centre-ville, mais elle rend l'évolution du paysage urbain de plus en plus aléatoire, les rues de plus en plus sombres.

En dix ans, les tours de logement pour ménages aisés ont poussé dans le quartier de Beltown à Seattle. Chaque nouvelle tour diminue la vue des précédentes sur le lac.

Los Angeles est essentiellement vue au travers d'un pare-brise : les enseignes doivent attirer l'attention. Les abords des grands axes tendent à se densifier de toute manière, avec ou sans métro.



P. Lacroix/IAU idF

La nappe urbaine de Los Angeles est indifférente aux autoroutes qui la traversent. L'échangeur entre les freeways I-110 et I-405 est doublé au centre par les rampes réservées aux bus et au *car pooling* (covoiturage). Perdue au milieu, une station de métro !



P. Lacroix/IAU idF

Renaissance de la rivière Cheonggye (Séoul) autrefois recouverte par des tonnes de béton. Les piliers de l'autoroute, aujourd'hui disparus, en étaient les témoins. Un tournant dans la gestion urbaine des métropoles.



Kyle Nishikawa - madman01/illakz/CC



P. Lacroix/IAU idF

La ville automobile : peut-on réinventer Los Angeles ?

Los Angeles, l'archétype de la ville étalée, déconcentrée, façonnée par et pour la voiture : une nappe infinie de pavillons et de zones commerciales d'où émergent quelques gratte-ciels. Les parkings-silos camouflés en immeubles sont des figures du paysage urbain au même titre que les *malls* (centres commerciaux). Le tout est régulé par un carroyage de rues que double une maille serrée de *freeways* (autoroutes). Consciente de ses déséquilibres, la ville essaie, sans trop y croire, de devenir « normale » : en partenariat avec un secteur privé omniprésent, elle tente de faire revivre son *downtown* (le centre, qui était à l'abandon), densifie les abords de ses rares stations de métro (à l'excès parfois), et double ses autoroutes par des voies de bus et de covoiturage (fort impact paysager, pour un résultat discutable). Titillée par les associations locales, elle se lance (à reculons) dans un projet de renaturation des cinquante kilomètres de la rivière de Los Angeles. Densification et lutte contre l'étalement urbain sont aussi au menu des actions du SCAG, l'association régionale des 6 comtés et des 190 communes du Grand Los Angeles (18 millions d'habitants).

Sous l'autoroute, la rivière : Séoul

Dans les années 1960-1970, Séoul a connu une croissance urbaine brutale, au détriment de l'environnement et de la qualité de vie. Au cœur de la ville, la rivière Cheonggyecheon, devenue un égout à ciel ouvert, a été recouverte sur six kilomètres par un boulevard de 2x5 voies, lui-même surmonté d'une voie express à 2x2 voies. En 1991, deux universitaires lancent l'idée de restaurer le cours d'eau et parviennent à susciter un débat sur la question. En 2002, le projet devient l'enjeu de l'élection municipale et, un an plus tard, le nouveau maire préside à la démolition du couvercle de béton. Depuis son inauguration en 2005, la restauration de la rivière, pour artificielle qu'elle soit, a retissé le lien des habitants avec leur ville, leur histoire, leur identité : la Cheonggyecheon est l'espace de promenade majeur de la métropole et un levier de revitalisation du centre-ville. Cette opération marque un tournant dans les modes de gestion de l'environnement et du trafic routier et inspire aujourd'hui des dizaines de villes dans le monde, de Los Angeles à l'Île-de-France. Elle est à l'origine d'un programme national de restauration des rivières coréennes.

Des espaces publics pour le plaisir : Hambourg et San Francisco

Depuis quinze ans, la mutation des espaces publics tend à transformer certaines villes en salons de plein air, avec une attention plus grande aux espaces du quotidien, au confort des piétons et aux multiples usages qui se révèlent lorsque la voiture n'est plus dominante. Le simple plaisir d'être là, de jouir du paysage et de la vie urbaine, sans consommer. Deux exemples illustrent cette tendance, avec des approches radicalement différentes. À Hambourg, des sculptures-bancs coûteuses, propices à la sieste (lorsqu'il fait beau), ont été installées sur les quais du nouveau *waterfront* futuriste de HafenCity pour attirer les promeneurs : un grand succès ! À San Francisco, avec des matériaux de récupération peu coûteux (conteneurs, poutrelles en béton) ou naturels, un collectif d'artistes crée, avec la complicité de la ville, une placette provisoire au milieu d'une zone d'activités qui sert aujourd'hui de lieu de détente aux employés du quartier. Depuis, ce type d'action se multiplie dans la ville dans le cadre d'un programme de reconquête de l'espace-rue.



P. Lecoqart / IAU idF



P. Lecoqart / IAU idF

Les métropoles se transforment au travers d'espaces publics conçus pour le plaisir des usagers : sculptures-bancs sur les quais de Hambourg, placette provisoire au coin d'une rue d'un quartier latino de San Francisco (le «Play» remplace le «Stop»).

L'écriture verticale de la rue : Amsterdam

L'espace urbain est rare, surtout le long des canaux d'Amsterdam. Depuis le Moyen Âge, la ville s'est développée verticalement avec des maisons hautes sur un parcellaire étroit. Après avoir tenté d'autres modèles plus massifs, Amsterdam explore, depuis les années 1990, les possibilités esthétiques et pratiques offertes par des formes urbaines et architecturales qui réinventent la verticalité traditionnelle : maisons de ville sur lots libres de 3 à 4 niveaux dans le quartier d'IJburg, immeubles mitoyens de 6 à 8 niveaux sur les docks, et tours de bureaux et de logements de près de 30 étages dans le quartier de Zuidas, futur « centre » de la métropole. Les bâtiments étroits aux ouvertures verticales offrent une dynamique visuelle à la rue, un rythme et une diversité de fonctions propice à la vie urbaine. Les maisons de ville permettent d'associer densité et habitat familial. Les contreparties : la contrainte des circulations verticales et, dans le cas des tours, des prospectifs très serrés qui limitent l'éclairage naturel de la rue.

L'écriture verticale contemporaine des nouveaux quartiers renouvelle la tradition amstellodamoise de la maison de ville (île de Java sur les Docks), à la tour de bureaux (quartier Zuidas) en passant par l'immeuble collectif (Java sur les Docks).



P. Lecoqart / IAU idF



P. Lecoqart / IAU idF



P. Lecoqart / IAU idF

Essonne : un nouveau regard sur l'aménagement ?

Emmanuelle Vilarasau⁽¹⁾
Lisa Levy
Conseil général
de l'Essonne



Rare vue sur l'aéroport depuis le parc de la coulée verte à Paray-Vieille-Poste.

Département de grande couronne d'Île-de-France, l'Essonne est caractérisée aussi bien par un tissu urbain dense que par des espaces périurbains et ruraux.

Le paysage, un enjeu fort pour le développement durable de l'Essonne

Le territoire essonnien est riche et diversifié, tant en matière de paysages exceptionnels que quotidiens. Pourtant cette richesse est insuffisamment connue, souvent uniquement représentée par les grandes entités urbaines et économiques, les infrastructures routières et ferrées qui le traversent. En outre, il est fragilisé par une surconsommation et un mitage de l'espace, un étalement urbain qui fragilise et fragmente les paysages.

Fort de ce constat, le conseil général a souhaité replacer le paysage au cœur des stratégies d'aménagement de son territoire, en amont des réflexions. Il l'a ainsi intégré aux critères des choix techniques et politiques, lui donnant une légitimité d'être une condition d'attractivité du territoire départemental tant au niveau social, économique, touristique qu'environnemental (biodiversité, comme une ressource en faveur du développement durable).

Dans son projet stratégique « Essonne 2020 », le conseil général a renforcé son positionnement en tant qu'acteur du paysage par la mise en place d'une politique paysagère volontariste reposant entre autres sur la valorisation de nos cadres de vie et sur la maîtrise de l'étalement

Remarquables ou quotidiens, les paysages essonnien se sont façonnés au fur et à mesure des mutations que le territoire a subies, perdant peu à peu les anciens repères structurants. La connaissance et la compréhension du paysage sont deux conditions essentielles à la valorisation des cadres de vie, à l'aménagement et au développement maîtrisé et durable du territoire essonnien. Comment se traduisent-elles ?

urbain. La première action forte fut la réalisation du schéma départemental des paysages.

Un schéma départemental des paysages comme cadre de référence

L'objectif était d'élaborer un outil stratégique en matière de paysage, incitant et accompagnant un développement harmonieux, respectueux et durable du territoire essonnien, plutôt qu'un document de connaissance paysagère figé à un instant donné.

Le conseil général a ainsi conçu le schéma comme un outil dynamique, révélateur de la richesse paysagère de l'Essonne, proposant une vision volontairement globale et transversale des actions et outils possibles pour agir sur le paysage. Il s'est appuyé sur une cartographie permettant une compréhension et une visualisation simple du territoire et de la diversité des paysages. Le schéma ne définit pas une politique départementale de paysage mais se positionne comme un outil de lecture et d'analyse, un cadre de référence, une aide à la décision. Interface entre des échelles d'actions variées, le conseil général dispose de plusieurs biais

(1) Emmanuelle Vilarasau est chargée d'études au conseil général de l'Essonne, direction de l'aménagement et du développement, et en charge du pilotage du schéma départemental des paysages. Lisa Levy est chargée de mission pôle d'Orly également à la direction de l'aménagement et du développement, et doctorante à l'université de Grenoble, laboratoire Pacte et université Paris-Est, lab'Urba. Cet article a été réalisé avec le concours d'Anne Chobert, chargée de mission au sein du service stratégie et planification, ainsi que de Sébastien Beaudet, chef de projet Orly.

pour favoriser la prise en compte du paysage dans un projet et en anticiper les conditions.

Le diagnostic, réalisé par l'agence de paysagistes-urbanistes Folléa-Gautier a permis de définir sept grands types de paysages, afin de comprendre sa construction, ses mutations actuelles et ainsi envisager son devenir. Cette analyse a mis en évidence des enjeux majeurs de préservation et de valorisation : gestion des espaces de nature, organisation et hiérarchisation des espaces de vie, pérennisation des espaces agricoles, diversification et réhabilitation des réseaux de transport et d'énergie.

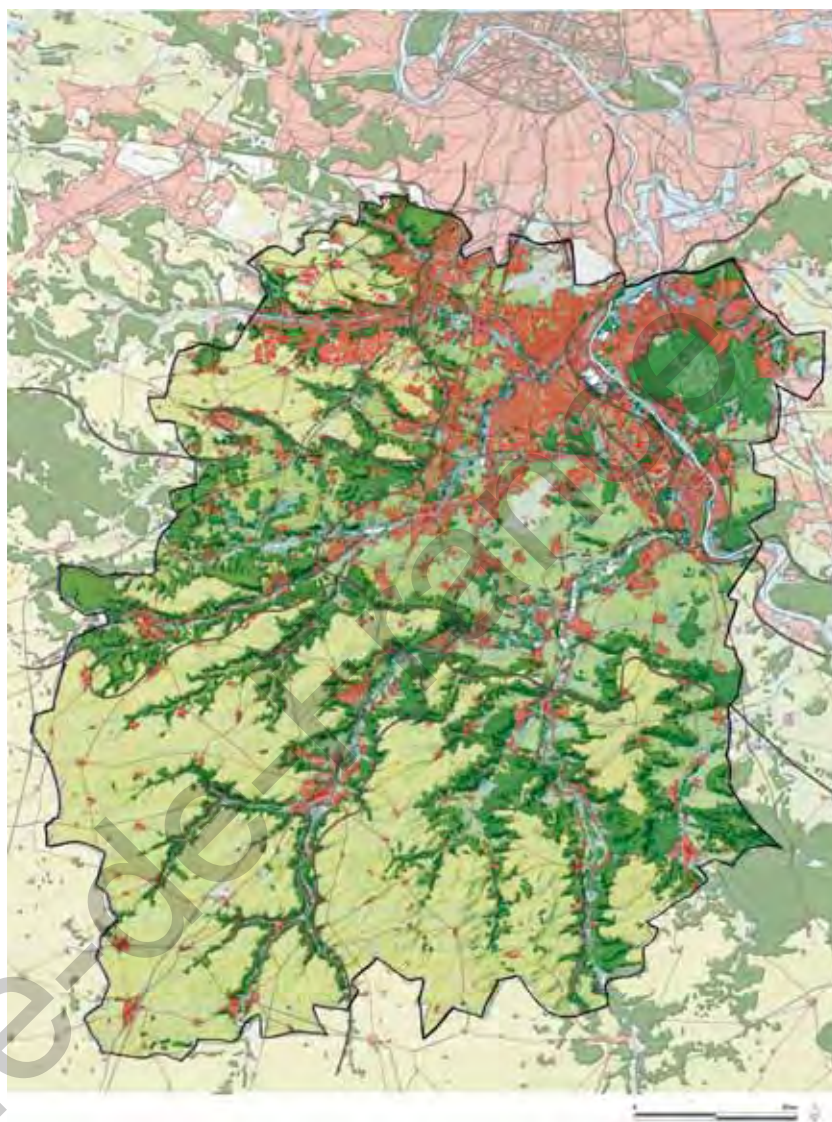
Sur la base de ce constat, le schéma s'organise ensuite autour de quatre orientations stratégiques : paysages bâtis, paysages de nature, paysages agricoles et paysages de déplacements. La volonté affirmée est bien de renforcer l'articulation et les relations entre ces paysages afin de créer de la cohésion entre les espaces, le développement et l'aménagement du territoire. Enfin, pour disposer d'exemples concrets d'application du schéma et d'offrir un véritable outil pédagogique, des zooms sur trois secteurs à enjeux ont été élaborés sous la forme de « plans guides » : le pôle d'Orly, le Sud Essonne et la RN7.

Pôle d'Orly : des espaces ouverts en cœur d'agglomération fédérateurs du projet urbain

Le pôle d'Orly, territoire de 17 communes en Essonne et dans le Val-de-Marne, compte 320 000 habitants et 173 000 emplois. Il apparaît, tout d'abord, comme un vaste espace fonctionnel au service de la Capitale, marqué par l'emprise de l'aéroport et d'importantes zones d'activités logistiques et tertiaires (le marché d'intérêt national de Rungis (MIN), le parc d'activités Silic, le centre commercial Belle Épine...). Premier pôle économique du Sud francilien, il est aussi un « pôle de vie », marqué par une grande diversité des quartiers d'habitat : caractère villageois de certaines communes, tissus pavillonnaires denses et centres anciens actifs... D'une superficie équivalente à Paris intra-muros, il compte également des terres agricoles, des parcs urbains, la prairie de l'aéroport et des vallées (la Seine, la Bièvre et l'Yvette), offrant un espace de respiration aux portes de Paris.

Considérer cette mosaïque d'espaces hétérogènes, juxtaposés et découpés par de grandes infrastructures de transport (trois lignes de RER, un réseau autoroutier et un aéroport) sous l'angle du grand paysage pose d'emblée le double enjeu de l'articulation de ses diverses composantes et de la mise en valeur de ses qualités paysagères. Ces enjeux sont renforcés par le potentiel de développement du territoire et la

Les grands ensembles paysagers de l'Essonne



Schema departemental des paysages, conseil general de l'Essonne, Agence Folléa-Gautier, CAUE de l'Essonne et du Val-de-Marne



Lauriane Gamin

Paysage agricole autour de l'aéroport d'Orly.

Trois grandes orientations paysagères

1. Pérenniser les espaces agricoles les plus pertinents et promouvoir une agriculture de proximité diversifiée ;
2. Aménager les lisières urbaines autour de l'espace ouvert et développer des usages urbains de loisirs ;
3. Relier les espaces de lisières aux cœurs de villes, au moyen d'une trame de circulations douces et donner accès aux espaces ouverts des vallées.

pression foncière importante qu'il connaîtra dans les prochaines années.

Largement mobilisés sous l'impulsion des deux conseils généraux de l'Essonne et du Val-de-Marne, les acteurs du territoire (collectivités, associations, acteurs économiques...) ont engagé depuis 2005 une réflexion collective sur l'avenir du pôle d'Orly, avec notamment la réalisation d'un premier schéma d'aménagement en 2007⁽²⁾. Le schéma départemental des paysages et ses zooms territoriaux ont été des outils permettant de poursuivre la réflexion en ancrant le pôle dans son territoire, et en interrogeant la vocation des espaces ouverts. Pour ce faire, dans une volonté de démarche partenariale, un groupe de travail « paysage et usages » a été constitué, regroupant tous ces acteurs, afin d'élaborer un guide, posant les grandes valeurs paysagères et offrant des pistes pour l'action des divers acteurs de l'aménagement du pôle.

En donnant à voir le territoire dans toute sa complexité et sa richesse, le guide avait pour objectif de construire une vision qui permette de faire des futurs développements les vecteurs d'une cohérence et d'une qualité paysagère qui font aujourd'hui largement défaut. L'entrée par le paysage donne ainsi un nouveau souffle à l'action des différents acteurs qui participent à son aménagement. En croisant les regards sur les usages des différents espaces, le diagnostic a mis en évidence les pratiques des habitants et des salariés du pôle, les fonctions inattendues de certains espaces (appropriation des espaces ouverts et agricoles comme espaces publics et de loisirs) mais aussi les conflits d'usage. Il a permis de dégager les atouts et les grandes

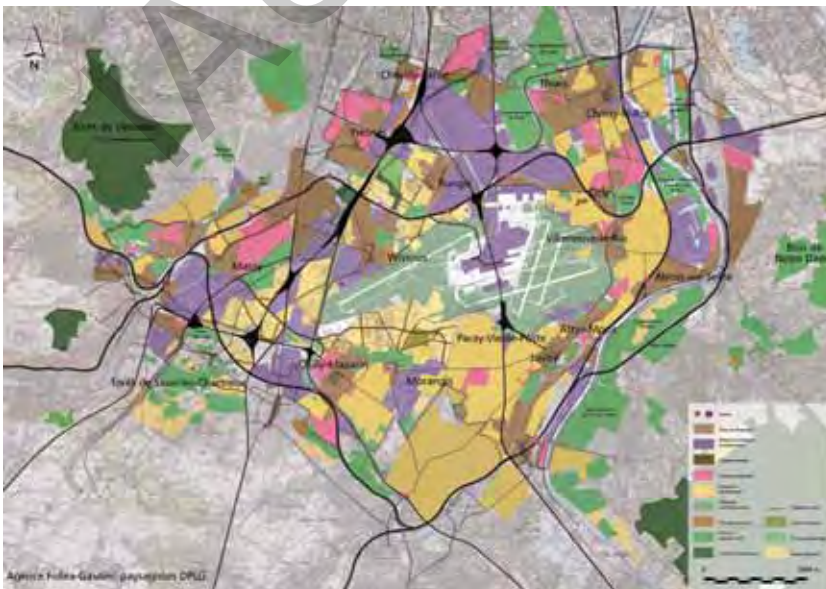
dynamiques paysagères tout en posant le pôle comme une « pièce » cohérente dans le paysage du Sud francilien. L'ambition générale pour le guide est de devenir un outil d'aide à la décision, à destination de l'ensemble des acteurs, pour permettre un aménagement paysager de qualité du pôle et de ses espaces singuliers. Trois grandes orientations paysagères ont été identifiées autour de deux composantes majeures du pôle (*voir encadré*). Les lisières urbaines, qui peuvent sembler mineures en termes d'emprises foncières, sont posées au centre des enjeux paysagers. La qualité de vie et des échanges au sein du pôle repose, en effet, largement sur leur capacité à jouer un rôle d'interface, en favorisant les liens entre les différents tissus (urbains et zones d'activités, terrains agricoles et aéroport). Pour ce faire, des solutions concrètes sont imaginées, telles qu'une promenade aéroportuaire reliant les communes riveraines.

L'objectif de pérennisation des terrains agricoles les plus pertinents permet d'envisager ces espaces sous un angle, non plus seulement foncier (réserves) ou environnemental, mais aussi social, insérés et en interaction avec l'urbain. En outre, penser la multifonctionnalité et la perméabilité des espaces à vocation économique (agricoles et zones d'activités) est également apparu comme un enjeu essentiel pour remédier au manque de cohérence entre les espaces et à la fragmentation du territoire.

La question du paysage a ainsi permis une véritable prise de conscience par les acteurs du territoire et entraîné un changement de regard, en révélant la diversité et les interactions – existantes ou potentielles – entre des espaces considérés comme monofonctionnels et cloisonnés.

À l'issue du travail consacré au guide, le paysage apparaît comme un vecteur de reconfiguration des relations entre acteurs, à la fois fédérateur et révélateur de nouvelles problématiques. Le guide contribue ainsi à ancrer la démarche du pôle dans le territoire, à mettre en évidence les acteurs concernés, leurs champs d'action et leurs marges de manœuvre et à envisager de nouvelles collaborations et des projets à plus ou moins long terme.

Carte globale des paysages

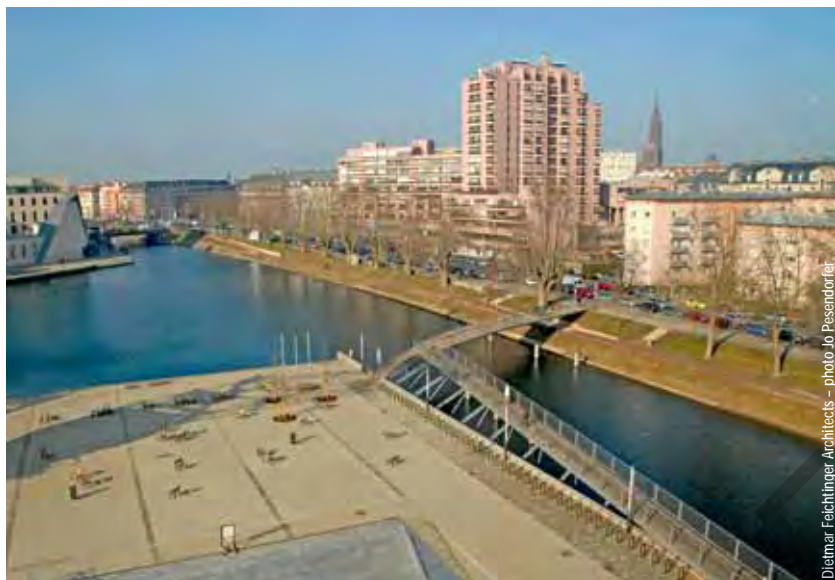


Plan-guide pôle d'Orly, schéma départemental des paysages de l'Essonne, conseil général de l'Essonne, agence Folléa-Gautier

(2) L. Bécard et G. Abadia, Schéma d'aménagement du pôle d'Orly.

Imaginer le territoire « post-carbone » à partir du paysage

Sylvie Blaison⁽¹⁾
Adeus



Diemar Feichtinger Architects - photo by Pesendorfer

Vers une alliance ville-nature
à Strasbourg.

Avec la remise en cause du modèle de développement urbain qui a prévalu ces quarante dernières années, à l'heure des enjeux climatiques et des évolutions des modes de vie, se pose la question du développement d'un territoire post-carbone. Une question qui ne traite pas seulement de disponibilité de ressources d'énergies mais bien d'organisation territoriale, et qui intègre les problématiques de cohésion sociale et de dynamiques économiques.

Le socle naturel, une clé d'entrée pour construire un territoire durable

Le paysage, en s'appuyant sur le socle naturel, permet d'imaginer le territoire autrement. Il a la vertu de repositionner les questions de l'eau, du climat, de l'agriculture, de la nature en ville, au cœur des réflexions et débats. Il s'attache à la valeur de permanence du territoire,



Fabienne Commessie

S'appuyer sur le socle naturel
pour imaginer et pratiquer
autrement le territoire.

Organiser la métropole de demain et l'adapter aux changements prévisibles exigent de penser le territoire autrement. Une vision globale fondée sur le paysage pourrait être une clé pour construire le territoire d'une société post-carbone. De quelle manière peut-on alors envisager une alliance ville-nature durable, cristallisée par le paysage et conçue comme socle des installations humaines ? Retour sur le jardin des Deux Rives à Strasbourg, première terre expérimentale.

dans un contexte où l'urbain est en constante évolution, à la recherche de repères. Il renforce son identité et sa spécificité, facteur d'attractivité et moteur pour le développement économique et social, alors que les effets de la mondialisation banalisent le territoire, et que la maîtrise des techniques opère une distanciation au socle naturel. Enfin, il introduit le rapport au sensoriel, indispensable à la construction du « vivre ensemble ».

Construire l'alliance ville-nature

Optimiser les ressources naturelles (eau, sol, biodiversité, énergie...), lutter contre le réchauffement climatique, préserver les terres agricoles, offrir une alimentation saine en développant l'agriculture de proximité, répondre aux besoins de nature en ville, nous amène à repenser l'organisation du territoire dans un autre rapport ville-nature.

Les trames vertes pourraient alors devenir les nouvelles infrastructures du territoire, associées à l'eau présente partout dans le fossé rhénan. Réservoir naturel avec son importante nappe phréatique, élément de réseau en surface à travers la multitude des cours d'eau, l'eau a engendré une armature importante d'espaces naturels. Elle donne une cohérence d'ensemble qui fédère déjà l'espace urbain, agricole et naturel.

(1) Sylvie Blaison est architecte-paysagiste à l'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (Adeus), en charge du référentiel paysager du Bas-Rhin et du schéma fonctionnel métropolitain transfrontalier de Strasbourg.

Faire des lisières
entre bâti et non bâti
des vitrines du territoire.

Architecte : Art & Build - Architect Bruxelles,
associé à Denu & Paradon



Jean Isenmann



Architecte et ingénieur (Paris) : Marc Mimram - photo G. Basilico

La passerelle Mimram, symbole du lien transfrontalier.

Marc Mimram, architecte DPLG, ingénieur ENPC



Styve Blaison

Lier ville et nature
grâce aux trames vertes.

Les trames vertes et bleues
peuvent fédérer
une identité commune.



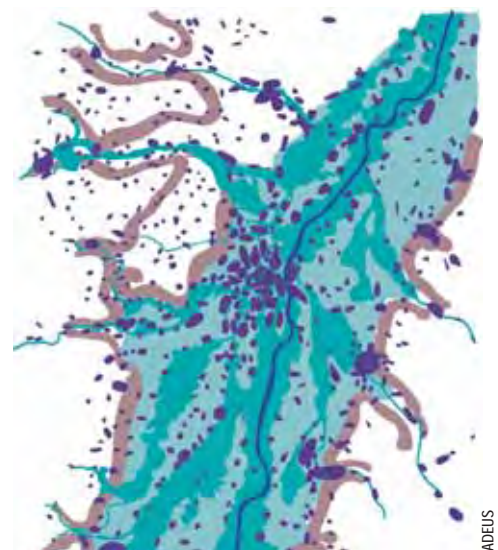
Jean Isenmann

L'eau, par les vallées, permet d'appréhender toutes les échelles du territoire, en s'inscrivant tant dans la dimension métropolitaine que dans celle du local. Elle redonne au Rhin son rôle de colonne vertébrale. Elle construit une identité commune de la diversité de l'espace bâti (villes, bourgs, villages) et des modes de vie. Elle offre une dimension sensible, support d'imaginaire, qui développe une proximité à la nature particulièrement recherchée en milieu urbain.

Faire de la trame verte et bleue l'acteur principal de ce nouveau rapport ville-nature nécessite de préserver et de valoriser l'armature des espaces naturels mais aussi agricoles. Cela suppose également de la spatialiser pour lui donner une forme et pour organiser son articulation à l'espace bâti, de la rendre accessible, d'y développer des usages. Son organisation en système constitue un potentiel pour intégrer la diversité des fonctions qu'elle représente (biodiversité, gestion des risques, déplacement, respiration, attractivité; fonctions climatique, sociale et ludique), répondant ainsi aux nombreux objectifs des collectivités et attentes des habitants.

L'espace public et la mobilité pour tisser du lien

Dans l'évolution du rapport ville-nature, la mise en réseau des différentes parties du territoire et la mobilité (dont les modes actifs: déplacements piétons et cycles) sont des éléments fondamentaux, mis en exergue par le contexte socio-économique actuel. En effet, l'augmentation des coûts de déplacements, la limite des finances publiques à développer et à gérer des réseaux d'infrastructures lourds, les questions



ADEUS

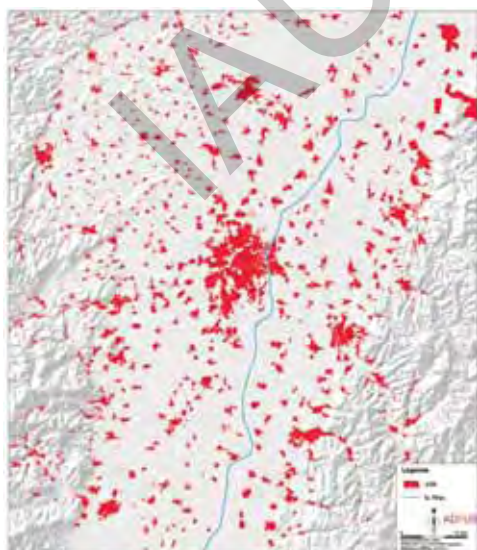
S'appuyer sur les vallées
pour construire l'infrastructure
verte et bleue.

de santé publique, la nécessité de limiter les gaz à effet de serre, la demande d'une plus grande qualité de vie valorisant la nature et les loisirs, conduisent à repenser les rapports au territoire dans une recherche de proximité et d'intensité. Le tressage du territoire urbain et périurbain par les modes actifs associés au réseau de la trame verte et bleue dépasse la seule fonction de maillage. Il amène la nature en ville à travers le développement d'un réseau cyclable planté, support de biodiversité. Il tisse de nouveaux liens avec les espaces naturels et agricoles, et invente une nouvelle forme de proximité générant des espaces attractifs qui ne se limitent pas aux polarités mais concernent aussi les «entre-ville».

Cette mise en réseau joue également sur la dynamique sociale et économique, ainsi que sur la représentation mentale du territoire en articulant ces nouveaux liens avec les centres de vies, les lieux et services de proximité, et en rendant lisible les spécificités du paysage.

Une nouvelle relation ville-nature qui réinterroge la silhouette urbaine

L'évolution de la société qui se profile, redessinant les enjeux urbains autour du développement durable, pose la question de la morphologie urbaine que traduira cette dynamique. Imaginer faire du réseau d'espaces naturels l'ossature d'une nouvelle organisation urbaine, composant le territoire à partir de ses vides (naturels mais aussi urbains) plutôt que de ses pleins, invite à inverser le regard et à réinterroger l'image de la silhouette urbaine produite. Quelle lisibilité du socle naturel, quelle scénographie de l'espace bâti se dessine à partir de cette nouvelle armature verte et bleue ?



L'inversion du regard, construire le territoire à partir de son armature d'espaces naturels et agricoles.

Tisser l'espace bâti à son socle naturel implique de retourner la ville sur l'eau, de faire des lisières, lieux de valorisation réciproque entre ville et nature, les vitrines d'une nouvelle métropole attractive et dynamique. C'est également densifier aux abords des trames vertes, y localiser les équipements publics, imaginer une typologie architecturale et urbaine adaptée à ces nouveaux enjeux.

Le jardin des Deux Rives, un premier pas pour modifier le rapport au socle naturel et au Rhin

Le jardin des Deux Rives⁽²⁾, en basculant le regard d'un territoire marginalisé à un territoire attractif, a joué un rôle de levier pour la transformation de tout un morceau de ville. Avec l'aménagement de l'axe Strasbourg-Kehl, situé de part et d'autre du boulevard du Rhin (RN4), c'est aujourd'hui la réhabilitation urbaine de tout un secteur qui se dessine, alliant équipements publics, commerces de proximité, habitat autour d'espaces publics en lien avec l'eau.

Dans le cadre de cette vision de construction du développement de demain, le jardin des Deux Rives représente une des premières étapes de cette relation ville-nature. Par son caractère transfrontalier de part et d'autre du Rhin, il a constitué une référence nouvelle dans l'agglomération strasbourgeoise. Cette première manifestation d'un retournement de la ville vers le Rhin a apporté une toute autre identité au fleuve, le réinscrivant dans l'inconscient collectif et lui donnant le rôle de vitrine d'un nouveau lieu de vie.

C'est le jardin qui articule le fleuve à la ville et non le réseau viaire ou l'espace bâti. En repositionnant le Rhin au centre du territoire franco-allemand, le fleuve, frontière, change de nature et devient lieu de rencontres et d'échanges, avec la passerelle symbolique sur le Rhin réalisée par l'architecte Marc Mimram.

Au-delà de son articulation transfrontalière marquant l'axe Strasbourg-Kehl, le jardin des Deux Rives représente aussi le premier jalon de la construction d'un lien euro-régional. Cette fenêtre sur le Rhin, c'est l'accroche de la métropole strasbourgeoise à l'Europe, de la mer du Nord aux Alpes. Un horizon que nous donnent à imaginer les multiples embarcations qui vont et viennent incessamment sur le fleuve.

(2) Le jardin des Deux Rives est une réalisation transfrontalière, issue du festival de l'art et du paysage (Landesgartenschau) développé en coopération par les villes de Strasbourg et de Kehl am Rhein de 1998 à 2004. Fruit d'un concours européen, dont le lauréat fut Rüdiger Brosch, architecte-paysagiste allemand, l'aménagement du jardin des Deux Rives, d'une cinquantaine d'hectares, devint le projet phare de l'axe Strasbourg-Kehl.

Le jardin des Deux Rives



Principes de composition.



Projet lauréat.



Jardin modifié.

Au Havre, le monde est au bout du jardin

Albéric Levain⁽¹⁾
Ville du Havre



Dans la cour, le tapis vert et les massifs de plantes de senteurs dialoguent avec l'architecture militaire des casemates restaurées.



Les jardiniers expriment tout leur savoir-faire dans le jardin d'essai et les serres de collection.

En 2000, la ville du Havre acquiert le fort de Sainte-Adresse, sur les hauteurs de la ville. L'ensemble du site, comprenant l'ancien fort du XIX^e siècle et ses abords, s'étend sur 17 hectares, dont près de 9 hectares pour le fort *intra-muros*.

L'ambition était de créer un lieu d'un genre nouveau, invitant les visiteurs à rêver, où les sens, autant que l'esprit, seraient sollicités. Il faut apprécier l'existant pour proposer un nouvel équipement allant à l'encontre des représentations du lieu, à savoir une gigantesque friche, un patrimoine historique en déprise, oublié, devenu verue paysagère. Ce postulat servit de base pour aboutir à un programme définitif d'aménagement, qui vit progressivement le jour, au cours de 6 mois d'échanges fructueux dans le cadre d'un marché public de définition. Portée par la maîtrise d'ouvrage, et en particulier par Daniel Leclercq, directeur des espaces verts, cette procédure atteignit son but en précisant et en étoffant considérablement le projet. Aventure humaine et paysagère, elle associait trois équipes de maîtrise d'œuvre présélectionnées et la ville, notamment au travers de la direction des espaces verts, future gestionnaire et pilote de l'opération.

Au sortir de cette enrichissante émulation, le fort de Sainte-Adresse s'est transformé en jardins suspendus, un lieu où l'onirisme est invité à la promenade, où les paysages que l'on rencontre renvoient à des contrées lointaines et parfois inconnues, où les vues vers la ville et la mer rappellent à chaque instant le lien intime

Lovés dans les remparts de l'ancien fort de Sainte-Adresse, les jardins suspendus dominent la baie de Seine et la ville basse havraise.

En dévoilant ces vues grandioses sur l'océan, ils se sont imposés comme l'incarnation de l'ambition paysagère de la ville.

entre l'océan, les hommes et les plantes. Sélectionnée à la suite de la procédure présentée, l'équipe de maîtrise d'œuvre était composée de Samuel Craquelin, architecte-paysagiste mandataire, de l'architecte Olivier Bressac et du botaniste Jean-Pierre Demoly. La volonté de la ville du Havre de confier le projet à un architecte-paysagiste reflétait son souhait de proposer un aménagement où le paysage assurerait la traduction du programme. Une fois celui-ci établi, la réflexion paysagère s'est inscrite, avec justesse, dans l'imposant cadre militaire du fort, notamment par la réalisation de quatre jardins thématiques dans les bastions, dont trois évoquent les régions du monde qui se sont, au cours de siècles révélées pourvoyeuses de nouvelles plantes : l'Amérique du Nord, l'Asie orientale et les terres australes. L'aménagement paysager de ces trois jardins s'inspire de ces territoires en tirant parti des microreliefs et de l'esthétique des végétaux plantés, originaires de ces régions, mais aussi de la végétation déjà présente. La conservation d'une partie de celle-ci a su immédiatement imposer une ambiance, laissant le temps aux végétaux plantés d'exprimer leur potentiel. Le quatrième bastion, tourné vers la mer, abrite désormais le jardin des explorateurs contemporains, dont la forme amphithéâtrale provient du comblement des blockhaus allemands.

(1) Albéric Levain est ingénieur à la direction des espaces verts de la ville du Havre.

La cour accueille trois serres (de 1 500 m² chacune), dont la simplicité des formes dialogue avec la rigueur de l'architecture militaire. Elles abritent les collections végétales d'intérieur de la ville et des opérations de maintenance horticole. Dans certaines d'entre elles, se déploient des saynètes paysagères de milieux tropicaux (forêts humides), secs (Afrique du Sud, Canaries, Mexique)... Ce choix de représenter des milieux fait écho aux jardins extérieurs, sollicitant ainsi tous les sens du visiteur. Ce passeport gratuit pour les terres lointaines est aussi devenu un outil pédagogique de premier ordre. Enfin, toute une partie technique accueillie, à demeure, une trentaine d'agents. Leur activité contribue à donner quotidiennement vie au site. Cette présence au plus près du public est devenue un attrait d'importance pour le site. Par ailleurs, et selon le souhait de la maîtrise d'ouvrage, l'aménagement paysager est aussi le résultat de la prise en compte, très en amont, des opérations ultérieures de maintenance. Inaugurés en 2008, à la suite de trois ans de travaux, les jardins suspendus offrent aujourd'hui un paysage vivant et sont devenus une nouvelle vitrine touristique, culturelle et botanique pour la ville. Un espace où le geste du jardinier, et le pas du visiteur se complètent pour créer un lieu de vie commune et de rencontres, contribuant à écrire, ensemble, les pages de l'histoire des jardins suspendus.

Au Havre, plus que jamais, le monde est au bout du jardin.

Forts et paysage

Quelques réhabilitations notoires comme celle du fort de Sainte-Adresse par la municipalité du Havre redonnent son actualité à la valorisation des forts de l'Île-de-France, dont plusieurs sont en péril. La situation n'est pas simple pour la capitale et il est difficile de comparer avec ce que se passe en province, où leur dimension patrimoniale est plus facilement reconnue. Le nombre de forts est très important, notamment si l'on y ajoute divers éléments comme les redoutes, qui, à l'origine, participaient du même plan d'ensemble ; et, surtout, leur situation est très différente d'un lieu à un autre : situation administrative... et situation géographique. Certains sont encore la propriété de l'État ou celle de grands services publics ; d'autres sont la propriété de collectivités locales qui y ont, parfois, déjà fait d'importants travaux de valorisation, comme à Saint-Quentin-en-Yvelines. D'autres enfin sont dans une plus ou moins grande déshérence, avec des problèmes de pérennité. Ainsi les forts ne sont pas égaux devant la question de la valorisation, du fait de situations géographiques diverses. Telle est la conséquence de la création des forts à différentes époques et pour des stratégies qui ont évolué⁽¹⁾. Bien que séparés de seulement trente ans, les forts de la ceinture de Thiers et ceux de celle initiée par le général Séré de Rivières après la défaite de 1870, se trouvent dans des situations difficilement comparables. Certains sont encaissés (par exemple : Vanves, Montrouge, Charenton...) alors que d'autres se trouvent en limite de plateaux comme ceux de la corniche est, dite « corniche des forts », offrant des vues dégagées. Les forts postérieurs à 1870 s'inscrivent plus dans cette logique, comme à Villeneuve-Saint-Georges, Sucy-en-Brie, mais aussi Cormeilles ou encore avec la redoute des Hautes-Bruyères à Villejuif. Enfin, certains forts sont établis sur des plateaux, comme Villeras à Saclay par exemple.

Il ressort de ce bref panorama que le traitement des forts ne peut ressortir d'un modèle unique. Pourtant, sauf à les voir progressivement disparaître par perte de fonction, il convient de s'en préoccuper pour eux-mêmes et pour leur espace, qui, par nature, s'inscrit dans le paysage puisque leur positionnement découlait de la nature du terrain. Cette dimension spatiale doit être redécouverte, notamment dans le cadre des opérations de requalification. En effet, la plupart se trouvent désormais en zone dense et ceux qui ne le sont pas sont à proximité. Les bâtiments en eux-mêmes n'étant guère facile à valoriser, sans doute est-ce plutôt sur l'espace qu'il faut porter les efforts. Après avoir été le symbole d'une certaine infranchissabilité par leur bâti massif tout autant que par les règles de sécurité qui rendaient leur accès interdit, les forts pourraient devenir des lieux ouverts où la nature aurait la première place. Les forts, en effet, présentent, avec leur vaste cour, leurs fossés, leur ancienne zone *non aedificandi*, des superficies relativement importantes, de l'ordre de plusieurs hectares, que les servitudes ont plus ou moins préservées. Les expériences de jardins ouvriers, comme à Ivry, vont dans ce sens, mais ne sont pas intégrées au paysage urbain. Ainsi de réelles possibilités peuvent être trouvées pour des aménagements au cœur des anciennes limites des forts en jouant des différents niveaux entre la cour centrale, les fossés et les escarpements. Dans le cas de forts offrant des vues (rebords de plateaux, corniches), le traitement paysager doit être recherché du côté des percées qui peuvent s'offrir à la vue. Ces forts sont des belvédères naturels dont on voit tout l'intérêt dans le cadre du Grand Paris pour donner à voir la métropole, à l'instar de ce qui existe déjà au Mont-Valérien par exemple.

Une nouvelle stratégie s'impose aux forts franciliens : celle de la conquête paysagère !

(1) Cf. *Les Fortifications en Île-de-France, 1792-1944*, laurif, 3^e édition, 2008 (1^{re} édition 1993).

Philippe Montillet, IAU île-de-France



Dans le bastion sud-est, le jardin austral est une évocation des paysages de Tasmanie et de Nouvelle-Zélande.



Depuis les hauteurs, le fort réhabilité domine Le Havre et la baie de Seine.

Laure de Biasi
IAU île-de-France
Patrick Gautier⁽¹⁾
PNR du Vexin Français
Nathalie Madrid⁽²⁾
AEV

Agir durablement sur le paysage



L'analyse fonctionnelle a un rôle pédagogique pour expliquer le fonctionnement des espaces ouverts.

L'analyse fonctionnelle propose, en complément des réflexions menées sur les logiques urbaines, de s'attacher au fonctionnement des espaces ouverts – circulations agricoles, connexions biologiques, circulations douces... – et d'associer le plus grand nombre : techniciens, élus, habitants.

Une méthodologie pour comprendre et penser ensemble le fonctionnement du territoire

Malgré une prise en compte croissante des espaces ouverts ces dernières décennies dans de nombreux documents législatifs et de planification, la destructuration des espaces se poursuit en Île-de-France – consommation, fragmentation, altérations diverses –, avec des incidences fortes sur le fonctionnement des espaces et sur le paysage : multiplication de modèles urbains standardisés consommateurs d'espace (lotissements, zones d'activités...), délaissés agricoles des nœuds routiers... Alors comment concilier l'indispensable développement de logements et d'activités économiques avec la préservation des espaces ouverts ? La prise en compte des espaces ouverts se limite souvent à la seule préservation du foncier. Cela ne suffit pas à assurer leur pérennité : il faut garantir les conditions permettant un développement économiquement viable des activités agricoles, forestières, un fonctionnement durable des écosystèmes et une appropriation des lieux en résonance avec les territoires.

Les espaces agricoles, forestiers et naturels composent des paysages particulièrement prisés par les Franciliens. De nombreuses activités économiques continuent de faire évoluer ces paysages. L'analyse fonctionnelle offre un cadre pour les accompagner dans un contexte aujourd'hui mondialisé en visant la viabilité économique des activités, le respect des usages sociaux et la durabilité écologique des écosystèmes.

L'objectif de l'analyse fonctionnelle est d'inciter à la concertation le plus en amont possible, et de poursuivre cette démarche bien au-delà du diagnostic. Elle nécessite l'adhésion de tous ainsi qu'un portage politique fort et elle permet de faire des choix en connaissance de cause : comprendre et partager la réflexion, conscientiser les projets.

Dans cette méthodologie, le paysage a avant tout été considéré comme la résultante des activités agricoles, forestières, naturelles et urbaines, partant de l'hypothèse que le bon ou le mauvais fonctionnement d'un territoire pouvait se lire dans le paysage. Si l'entrée purement esthétique a donc été écartée, pour autant les liens entre observation du territoire et réflexions paysagères sont étroits.

L'analyse fonctionnelle s'adresse à toutes les échelles ; les préconisations auront un impact tant au niveau du « grand paysage » qu'à des aménagements ponctuels :

- elle permet de mettre en évidence des ensembles agricoles fonctionnels ou des espaces menacés à préserver, ce qui intéresse directement les documents d'urbanisme ;
- elle concourt à la définition d'actions concrètes (créer une circulation douce à tra-

L'analyse fonctionnelle, une méthodologie concertée

L'analyse fonctionnelle est le fruit d'un travail initié en Île-de-France en 2008 par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Île-de-France (IAU idF) et la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture, et la forêt (Driaaf), en collaboration avec la direction régionale de l'environnement (Diren) et les acteurs des sphères agricoles, forestières et des milieux naturels (chambres d'agriculture, directions départementales de l'équipement et de l'agriculture, centre régional de la propriété forestière, office national des forêts, conseil régional...). Le conseil régional, qui soutient avec l'État cette démarche depuis l'origine, favorise sa mise en application en accompagnant financièrement les collectivités qui appliquent cette méthode.

(1) Patrick Gautier est chargé de l'urbanisme et responsable du pôle aménagement au parc naturel régional du Vexin français.

(2) Nathalie Madrid est responsable du service de la prospective territoriale au sein de la direction de l'aménagement des territoires à l'agence des espaces verts d'Île-de-France.

vers ville, champs et forêt, aménager un corridor écologique, revoir un rond-point pour faciliter le passage des tracteurs, traiter une lisière forestière, intégrer un silo...).

Si l'on se réfère à la définition de la convention européenne du paysage⁽³⁾, les composantes physiques d'un territoire et d'un paysage sont de fait les mêmes... En ce sens, des éléments paysagers sont évidemment pris en compte dans l'approche fonctionnelle : type d'espace (champs, vergers, bois, rivières...), éléments structurants (haies, arbres isolés...), topographie (vallée, plateau...). La valeur des espaces (les sites classés ou inscrits) et la perception sont également des éléments d'analyse (points de vue) et alimentent en particulier la réflexion sur la fonction sociale des espaces ouverts. Dans cet esprit, si une analyse paysagère a été faite sur le secteur étudié, l'analyse fonctionnelle la prendra bien sûr en compte.

Une des forces de l'analyse fonctionnelle est justement de s'adapter aux situations, c'est-à-dire partir de secteurs ayant déjà conscience de « faire territoire », de « faire paysage » ou non. La méthode part des données, des réflexions et du ressenti disponibles et amène les acteurs ensemble et plus loin. Au final, peu importe l'entrée choisie, territoire ou paysage, l'essentiel étant l'esprit de la démarche : comprendre le fonctionnement et les valeurs du territoire, engager un dialogue durable et agir à différentes échelles pour obtenir un projet de territoire cohérent, assumé et conscient.

D'une appropriation du paysage à un projet de territoire partagé

Les collectivités franciliennes s'emparent de plus en plus de la question des espaces ouverts comme partie intégrante de leur projet de territoire. Certaines se sont même construites autour de cette question. Quelle place joue le paysage pour rendre les choix plus conscients, tant en termes de valeur identitaire que d'usage et de symbolique ? Comment la mise en place d'analyses fonctionnelles contribue-t-elle à l'appropriation du paysage ? Les communautés d'agglomération de Marne-et-Gondoire et de Marne-et-Chantereine ont mis en place des analyses fonctionnelles. Leurs expériences nous éclairent sur ces questions.

La communauté d'agglomération (CA) de Marne-et-Gondoire s'inscrit depuis plus de quinze ans dans une réflexion paysagère. Ici le paysage, véritable élément de cohérence territoriale, révèle et relève l'identité du territoire. L'intercommunalité s'est de fait construite sur le maintien d'une agriculture viable et sur la valorisation des espaces naturels, notamment

par la mise en place d'un site classé. Ceci a conduit à la création d'un socle identitaire commun ancré avant tout sur le paysage produit par les espaces ouverts. L'analyse fonctionnelle initiée dans le cadre de la mise en place d'un schéma de cohérence territoriale (Scot) et d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP), amène à enraciner le paysage comme un élément du projet de territoire. Du fait de l'appropriation et de la conscience de l'identité paysagère sur ce territoire, l'analyse fonctionnelle devient ici un outil de projet, qui permet d'aller plus loin, en passant de l'appropriation symbolique à l'action concrète : la caractérisation de la fonctionnalité des espaces et les projections de la fonctionnalité des espaces ouverts et par conséquent sur les paysages qui en découlent.

Aujourd'hui la CA de Marne-et-Gondoire est reconnue comme l'un des territoires les plus dynamiques en matière de projets structurants pour les espaces ouverts. L'analyse fonctionnelle accompagne la concrétisation du projet pour préserver et valoriser durablement la valeur de ces espaces. Ici cette méthodologie répond aux besoins de poursuivre l'inscription de ce projet dans les documents d'urbanisme locaux (Scot) et de préserver définitivement ces espaces ouverts. Le PPAENP offre une grande stabilité à cette protection foncière, la réduction du périmètre ne pouvant intervenir que par décret en Conseil d'État.

Sur le territoire limitrophe de Marne-et-Chantereine, le paysage n'est pas un élément structurant de l'action territoriale et constitue encore moins un élément identitaire. L'émergence de l'intercommunalité s'est surtout centrée sur des questions de gestion, d'économie d'échelle, de développement urbain et économique. Dans ce contexte, l'analyse fonctionnelle a dans un premier temps un rôle pédagogique, explicitant le rôle et le fonctionnement des espaces ouverts. Sur ce territoire, le besoin de faire émerger un projet partagé autour des questions sur les espaces ouverts, ramène directement au projet de territoire et à son identité. La question des paysages produits par les espaces ouverts s'impose alors. Cela permet de faire avancer la compréhension de l'identité du territoire et d'inscrire cette question comme structurante dans le débat afin de préparer le socle du prochain Scot.

Pour ces deux intercommunalités, même si les niveaux de conscience et d'appropriation du

(3) « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations, *Convention européenne du paysage*, Florence, 2000, article 1.

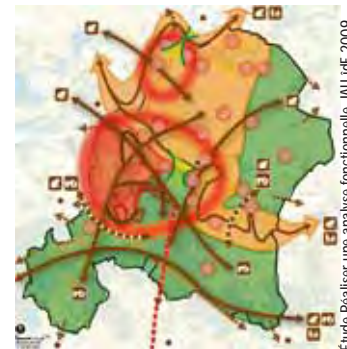
L'analyse fonctionnelle en image



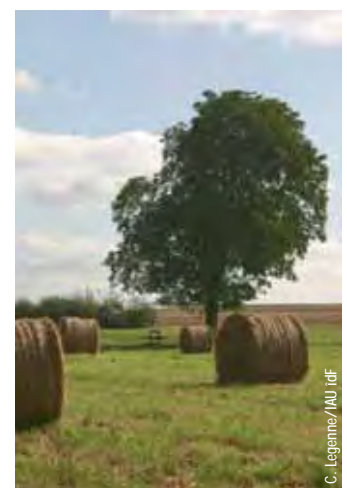
Structure du parcellaire.



Circulations agricoles, équipements et points de blocages.



Synthèse.



Fenaison sur la coulée verte de Marne-et-Gondoire.

Vers une réelle prise en compte de la fonctionnalité des espaces ouverts

L'enrichissement des PLU dans leur dimension naturelle, agricole et forestière est une des conséquences directes des orientations récentes, tant du Sdrif que des lois Grenelle, et qui rejoint en ce sens l'analyse fonctionnelle. La distinction entre des zonages agricoles constructibles et non constructibles (appelés par exemple Aa ou Ap) traduit ainsi la diversité des paysages ouverts. Elle est le pendant, pour le paysage, des zonages « corridors écologiques » (souvent appelés Aco ou Nco) qui tendent à se multiplier dans les PLU comme autant de tentatives de traduction de la Trame Verte et Bleue (TVB).



Moisson dans le Vexin.

paysage sont différents, il apparaît toutefois la nécessité d'aller plus loin dans la construction d'un projet prenant pleinement en compte les espaces ouverts. L'analyse fonctionnelle apparaît comme une méthode permettant de définir l'action sur les espaces ouverts sous toutes leurs formes. Elle facilite l'émergence d'un projet sur les espaces ouverts et le paysage pouvant être inscrit dans les documents de planification. À terme, cette inscription garantit un cadre pour la préservation des espaces et la définition d'actions concrètes.

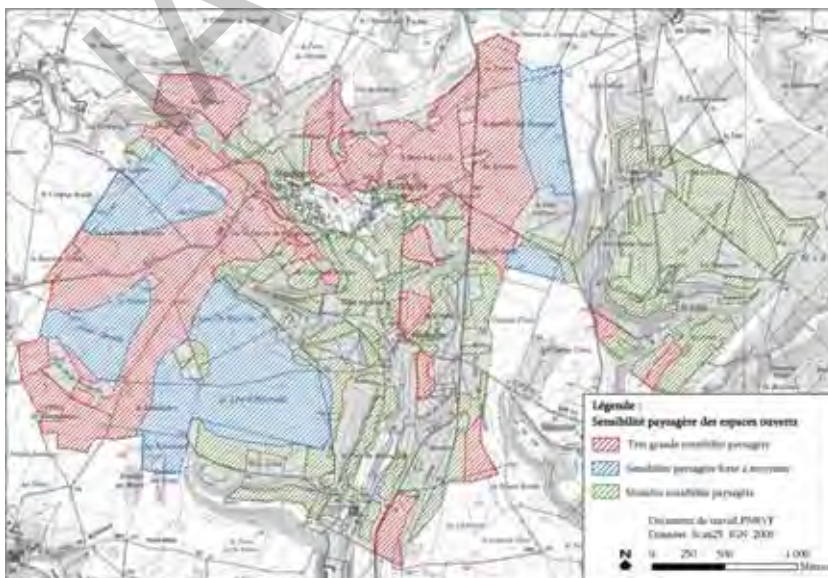
Pour une planification consciente des paysages dans les PLU

Dans les territoires à forte valeur patrimoniale, les espaces ouverts sont souvent perçus comme des éléments de permanence qu'il faudrait préserver de toute évolution. C'est notamment le cas dans les secteurs protégés de la couronne rurale francilienne. Pourtant, face aux défis d'adaptation et de diversification auxquels l'agriculture régionale est confrontée, il faut s'attendre dans les prochaines décennies à une évolution significative de nos paysages. Le développement souhaité de circuits courts, de filières locales de transformation, de maraîchage biologique, etc. peut rapidement conduire au développement d'équipements tels que des serres, des ateliers de transformation ou autres bâtiments de stockage. Dès lors, comment garantir la préservation d'une identité revendiquée et à laquelle tous (élus, habitants, acteurs économiques, visiteurs) sont attachés, tout en permettant une évolution raisonnable et raisonnée de l'activité qui les a façonnés?

Lors de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) dans les communes du parc naturel régional du Vexin français, dont la majeure partie est couverte par le plus grand site inscrit de France et par de vastes sites classés, la question de la construction de nouveaux équipements et bâtiments agricoles a toujours soulevé de vives confrontations. Entre les tenants d'une protection absolue et les partisans d'une liberté tout aussi absolue d'exploiter l'espace rural, même au détriment du paysage collectif, les positions ont toujours semblé inconciliables.

C'est pour essayer de sortir de cette situation stérile, pour permettre l'implication des communes dans les décisions qui les concernent en premier lieu, pour favoriser l'appropriation des éléments de vocabulaire et des clés de compréhension par l'ensemble des acteurs locaux que le parc et les services de l'État ont proposé depuis 2008 de nouveaux outils et méthodes inspirés de l'analyse fonctionnelle. Deux outils ont ainsi été progressivement testés et formalisés: d'une part une carte d'analyse de la sensibilité paysagère, dans le sens de la capacité des paysages d'une commune à accueillir de nouveaux équipements, et une carte d'analyse de la fonctionnalité des exploitations agricoles, élaborée en collaboration avec la chambre d'agriculture interdépartementale. Ces deux outils, transmis par l'État dans le « porter à connaissance », constituent une base de réflexion qui permet à la commune d'engager le dialogue avec les représentants locaux de la profession agricole. Ils favorisent la prise de conscience de la sensibilité du paysage aux évolutions futures, et donc l'appropriation de la question de la constructibilité des zones agricoles. Les acteurs locaux peuvent ainsi faire émerger une planification cohérente qui est le reflet d'une position choisie, assumée, consciente. La détermination des zones agricoles, la question de leur constructibilité, ne sont plus traitées « au hasard » ou « par défaut » mais deviennent véritablement l'expression d'un projet de paysage. Ce projet se traduit alors dans le PLU par un zonage différencié, avec des zones agricoles « classiques » (constructibles pour les usages agricoles) et des secteurs agricoles « non constructibles » pour préserver les paysages ouverts les plus sensibles. Le zonage naturel est, quant à lui, réservé à la délimitation d'espaces présentant de véritables enjeux de biodiversité et de continuités écologiques, qu'ils soient réellement naturels (bois et forêts, zones humides) ou d'origine agricole (ensembles prairiaux).

Carte de sensibilité paysagère





Eric Lefebvre

Interview

Érik Orsenna, connu comme écrivain, prix Goncourt en 1988 avec *L'Exposition coloniale*, et académicien depuis 1998, a d'autres fleurs dans son jardin. Il a toujours voulu avoir un autre métier que l'écriture, pour être libre, dit-il, de donner le temps qu'il faut au livre, lieu de la liberté. Il s'est d'abord longtemps intéressé à l'économie, comme enseignant et chercheur, avant de devenir conseiller auprès d'hommes politiques de premier plan. Il s'est aussi plongé dans le paysage, en écrivant une biographie de Le Nôtre et en présidant l'École nationale supérieure du paysage de Versailles. Son nom de plume – emprunté à la ville évoquée dans le *Rivage des Syrtes* de Julien Gracq –, rend hommage à un auteur dont l'œuvre parle d'horizons, de limites, de lieux... Il accompagne, par ailleurs, l'interprofession de l'horticulture et du paysage, en présidant le cercle Cité Verte et en participant à la programmation des assises européennes du paysage (Strasbourg, du 10 au 12 octobre 2011).

Le paysage, un indicateur de bien-être ?

Les Cahiers – Vous conseillez les assises européennes du paysage, sur le thème « le paysage, créateur de richesses ». Pensez-vous que l'on puisse quantifier le paysage comme on mesure la richesse, en unités monétaires ?

Érik Orsenna – Je suis économiste de formation et je constate que l'économie est en train de redevenir intelligente. Pendant longtemps, l'économie a été une science humaine, liée à l'histoire, à la géographie, à l'anthropologie, à la sociologie. Quand on relit les grands économistes classiques (Smith, Ricardo, jusqu'à Marx), on voit qu'ils avaient une vision globale de la société. Puis, on a voulu faire de l'économie une science, et pour cela la réduire à des mathématiques. Cela allait aussi avec l'hégémonie de la pensée libérale, qui réduit l'économie au marché, lequel est mesurable. Or cela ne marche pas. On a atteint les limites. On l'a vu récemment, avec la crise financière. D'où de nouvelles mesures de la richesse, avec la commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (Stiglitz, Sen, Fitoussi). On ne mesure plus la croissance, mais le développement. On mesure autrement, en introduisant des éléments de bien-être, de santé, « d'accomplissement » à la richesse. Dans ces nouveaux mécanismes, le paysage et le végétal ont leur place. Comme le dit très bien Michel Péna⁽¹⁾, certains éléments du paysage entrent dans le marché (un appartement avec vue) mais beaucoup y échappent, notamment les biens publics. Comment donner de la valeur au long terme, invisible ?

Le développement soutenable donne la priorité à l'invisible et au long terme. Le paysage montre le lien entre l'homme et la nature sous la forme d'un enrichissement et non comme un prédateur. Il s'agit donc d'élargir la mesure, même au prix d'une mathématisation compliquée. L'évolution récente de l'économie montre aussi une autre tendance très intéressante, où l'on retrouve le végétal. Je fais un livre sur le papier et la forêt. Le papier fait du recyclage depuis l'origine (chiffons). Au lieu d'une économie linéaire (on produit, on jette), on rentre dans une économie circulaire. Ce qu'on jette est également une matière première. De fait, on allonge le cycle de vie du produit, on repousse l'échéance de la rareté.

Les réponses aux questions que nous pose le

paysage devraient nous servir à bien d'autre chose. C'est drôle, mais au fond le taux de végétation dans une ville est un bon indicateur du taux d'humanité dans cette ville. La nature et l'homme sont mêlés, il n'y a pas d'opposition entre eux.

L. C. – Pourquoi le Grenelle de l'environnement n'a-t-il pas su parler de paysage ?

É. O. – Le Grenelle a été très utile pour découper : c'est l'illusion de la maîtrise du réel depuis Descartes. Or le fondement du paysage, c'est sa globalité. Comment appréhender ce qui est global ? Le paysage gênait cette pensée par sa globalité même.

L. C. – Michel Péna, président de la fédération française du paysage, dit souvent que le paysage ne va plus de soi. Faut-il une pensée paysagère pour avoir de beaux paysages ?

É. O. – Oui, il faut une pensée, et une pensée de la globalité. En Afrique, l'univers n'est pas morcelé comme ici. Pourquoi n'y a-t-il pas de jardins là-bas ? Parce que la nature est partout, la nature n'est pas d'un côté et la ville de l'autre. Nous sommes les rois de la spécialisation, les spécialistes sont partout. D'autre part, nous voulons faire des paysages en cinq ans ; or les paysages que nous admirons se sont faits en cinq siècles. L'admiration est

venue après la constitution de ces paysages : la pensée du paysage a été rétrospective. Nous n'avons pas décidé de faire le paysage de Tos-

cane. Ce qui me passionne, au-delà du paysage, c'est une attitude vis-à-vis du monde ; ce qui ne va pas de soi.

L. C. – Que peut dire le paysage par rapport aux grands enjeux mondiaux d'environnement ?

É. O. – Je découvre la différence entre un champ d'arbres et une forêt. On a besoin de champs d'arbres, mais ce ne sont pas des forêts. Pourquoi faire pousser une forêt de feuillus dans le nord de l'Europe en 40 ans quand on peut avoir une plantation d'eucalyptus dans le sud de l'Europe en 5 ans ? Il y a là un paradoxe intéressant : prendre une décision signifie accé-

» Dans un modèle, on s'émerveille de ce qu'on découvre, alors que c'est ce qu'on y a mis. «

(1) Voir notamment interview p.87.

Références bibliographiques

- ORSENNA Érik, *L'Avenir de l'eau : Petit précis de mondialisation II*, Fayard, 2008.
- ORSENNA Érik, *Voyage aux pays du coton : Petit précis de mondialisation*, Le Livre de Poche, 2007.
- ORSENNA Érik, *Portrait d'un homme heureux : André Le Nôtre (1613-1700)*, Fayard, 2000.
- BARBAULT Robert et WEBER Jacques, *La vie, quelle entreprise ! Pour une révolution écologique de l'économie*, Éditions du Seuil, 2010.
- FORUM POUR DE NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSE, *La richesse autrement*, Alternatives Économiques, Poche n° 48, mars 2011.
- Val'hor, les professionnels du paysage (interprofession de l'horticulture et du paysage) : www.valhor.com
- Assises européennes du paysage : www.lesassises.eu, www.f-f-p.org/fr/actualites/10/448.

léger le temps, la question se pose quant à la manière de décider en laissant la place au temps. La pensée paysagère est une réponse. Autre exemple d'enjeu global du paysage : on est en train de tuer nos producteurs horticoles, nos pépiniéristes, avec la fiscalité des stocks, la réglementation des appels d'offres, la distorsion de concurrence avec les pays voisins... on ne laisse pas une municipalité donner la préférence à un approvisionnement local. La question du paysage concentre les problèmes globaux telles que l'homogénéisation, la perte du lien au territoire...

L. C. – Nous, paysagistes, avons le sentiment d'être démunis...

É. O. – Il y a quand même eu de grands progrès depuis 20 ou 30 ans. Les maires font davantage attention. Le renouveau est d'abord venu par l'architecture, le paysage a eu un peu de retard. Chaque parc est un paysage... La France est en train de rattraper son retard. On ne le voit pas encore parce que les nouveaux jardins sont encore des enfants, ils ont la vie devant eux. Mais, même les paysagistes ont du mal avec le temps!

L. C. – Le paysage peut-il améliorer notre vie ? De quelle manière ?

É. O. – Bien sûr, il améliore le niveau, la qualité et la richesse de la vie. La raison est claire : le végétal est un partenaire irremplaçable à l'image des êtres vivants qui ne peuvent pas vivre sans d'autres êtres vivants. L'homme a besoin du vivant, de dialogue avec le vivant, de dialogue entre vivants.

Avec les professionnels de l'horticulture et du paysage, nous réfléchissons aux incidences des nouvelles conditions de vie sur la santé physique. Le problème de l'allergie, déjà préoccupant, est aggravé par la pollution. Mais si on veut supprimer toute allergie, il faut supprimer le pollen, donc les plantes. Deux choses me paraissent folles dans notre civilisation : le refus du temps et le refus du risque.

Propos recueillis par Pierre-Marie Tricaud
et Corinne Legenne



C. Legenne/IAU idF



C. Legenne/IAU idF

Quand une vision économique à court terme fait disparaître un paysage ancré dans l'histoire des hommes : en haut, paysage agricole associant céréales et chêne liège, remplacé, en bas, par une culture d'eucalyptus pour la pâte à papier dans la région de l'Alentejo au Portugal.



Anticiper

« Paysage » désigne une partie de territoire *telle que perçue par les populations*, précise la convention européenne du paysage, ajoutant que son caractère résulte de l'interaction entre facteurs naturels et humains. Le paysage n'est donc pas une simple image : il est un lieu de vie, et au-delà de la mise en exergue de bons exemples, il s'agit de se demander « un paysage, pour qui ? » ; il est façonné par des gens, et au-delà de ce qu'on en voit, il s'agit de se demander « un paysage, par qui ? ».

Cette rubrique repère quelques exemples de nouvelles pratiques qui donnent des pistes d'action pour l'avenir, en répondant soit au « pour qui », avec l'attention aux habitants et usagers, soit au « par qui », avec les projets des acteurs de l'aménagement rural et urbain, et avec la sensibilisation et la formation des acteurs de demain.

On ne peut préserver un paysage sans préserver les activités qui l'ont produit et les personnes qui les pratiquent.

On ne peut faire évoluer un paysage de façon satisfaisante si ces activités sont en crise. Au-delà des professionnels et des décideurs, c'est donc toute la société qui est concernée.

Des architectes et des paysagistes dans les classes

Anne Gaillard⁽¹⁾
Violaine Pécot
CAUE 94



S'approprier la ville d'aujourd'hui pour mieux imaginer celle de demain, une sensibilisation spécifique des architectes et des paysagistes auprès de citoyens en herbe.

Depuis trente ans, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) interviennent en milieu scolaire pour sensibiliser les jeunes publics à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement, comme le définissent leurs missions, inscrites dans la loi de 1977.

Les missions pédagogiques des CAUE

S'approprier la ville d'aujourd'hui pour mieux imaginer celle de demain, tel est l'enjeu du message à faire passer auprès des enfants, afin qu'ils puissent être, plus tard, des acteurs avertis. La compréhension et le respect de leur environnement et de ses évolutions nécessitent la transmission de quelques clés de lecture.

Dans cette optique, le CAUE 94 a initié, il y a déjà douze ans, avec la participation du rectorat de Créteil et de l'inspection académique du département, une action intitulée « des architectes et des paysagistes dans les classes », visant la sensibilisation des élèves, du CP à la terminale. Le principe est de mettre en contact des architectes ou des paysagistes professionnels en exercice avec des enseignants désireux de les accueillir au sein de leur classe, pour une intervention ponctuelle, une collaboration sur un projet de classe, une visite du quartier... Une occasion, pour ces professionnels intéressés, d'échanger sur les différentes façons de « vivre la ville » et de dialoguer avec leurs futurs utilisateurs. Aujourd'hui, environ 150 architectes et paysagistes libéraux du Val-de-Marne et de l'est parisien ont répondu à l'appel du CAUE et sont

Une action a été initiée en 1999 par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne, fruit de partenariats entre professionnels de l'architecture, du paysage et de l'éducation. Elle permet aux élèves du département de mieux appréhender leur environnement.

volontaires pour intervenir gratuitement dans un établissement scolaire (écoles élémentaires, collèges ou lycées).

Les interventions de paysagistes peuvent prendre des formes variées, en fonction des demandes des enseignants : certains professionnels présentent leur métier, d'autres initient les enfants au jardinage ou à la botanique, d'autres encore accompagnent un projet de création de jardin sur une parcelle de l'établissement. Mais leur mission principale est d'apprendre aux enfants à lire, à observer, à décrypter les paysages, et à en comprendre les enjeux. Autour de cet apprentissage, plusieurs outils pédagogiques existent et peuvent être proposés.

« Un jardin dans ma main », une expérience ludique et créatrice

Le CAUE 94, pour sa part, a mis en place, en collaboration avec l'artiste paysagiste Anne-Sophie Perrot-Nani⁽²⁾, des ateliers ludiques et pédagogiques, intitulés « un jardin dans ma main ». Se promener, apprendre à regarder, inciter à interroger et décrypter ce qui est sous nos yeux, fabriquer avec ce qui est à portée de main, utiliser ce que l'on voit pour imaginer et rêver... telles sont les ambitions de ces ateliers. Tous conçus sur un même principe, autour d'un parc

(1) Anne Gaillard est paysagiste et Violaine Pécot est chargée de communication au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne.

(2) Focalisée sur le paysage et ses représentations tridimensionnelles, son activité s'est orientée vers un travail plastique que l'on pourrait qualifier d'assemblage, à mi-chemin entre la sculpture et la maquette.

ou d'un jardin existant, ils se déclinent différemment selon les lieux, puisqu'ils s'appliquent à révéler les spécificités des contextes d'implantation et de réalisation de chaque paysage. Le premier temps de la séance consiste en une visite commentée du parc ou du jardin, au cours de laquelle il est demandé aux enfants de collecter des matériaux (branchages, pommes de pin, écorces...), dans le respect des plantations et des usagers, bien évidemment. Puis, autour d'une table où une matériauthèque déjà constituée est mise à leur disposition, ils sont invités à créer des univers miniatures, à exprimer leur propre vision des choses en fabriquant des « maquettes » de jardins, de parcs, de coins de nature ou de morceaux de ville, imaginaires ou bien réels, inspirés par la promenade qu'ils auront faite et par le fruit de leur collecte. Toutes les réalisations photographiées en vue d'une exposition future dans l'établissement, chaque participant repart chez lui avec son « jardin dans sa main ».

Dans le courant de l'année 2010, une école primaire de Fontenay-sous-Bois, ayant mené tout au long de l'année un programme pédagogique autour du thème « nature en ville », a souhaité organiser une journée d'échanges entre un paysagiste professionnel et des élèves de CM1 et de CM2. Le paysagiste qui est intervenu s'est inspiré des ateliers « un jardin dans ma main ». Les enfants ont parcouru parcs et jardins de la ville, puis de retour en classe, ils se sont réunis en petits groupes pour réfléchir autour de notions élémentaires de paysage : les bois et les clairières, le vocabulaire de l'eau dans les jardins, les activités dans un parc, la nature dans la rue... Chaque enfant a produit une maquette, puis elles ont été classées et exposées par thématiques. Un débat s'est engagé, au cours duquel tous les enfants pouvaient partager leurs points de vue sur l'importance de la place accordée à la nature dans leur ville. Sur le département du Val-de-Marne, 60 à 80 classes bénéficient chaque année d'une intervention de spécialistes (visite, conférence, atelier, travail photographique, réalisation de maquettes, etc.). Même si cette opération reste limitée, elle est très bien accueillie, car au-delà d'une sensibilisation au paysage, elle sensibilise aussi les enfants aux métiers liés à l'environnement.

En 2011, un partenariat a été mis en place avec l'ordre des architectes d'Île-de-France et les académies de Paris et de Créteil. Les CAUE de Seine-Saint-Denis, de Paris et de Seine-et-Marne nous ont rejoints et participent désormais à l'opération. Nous espérons que ce développement à une échelle régionale nous permettra de susciter l'intérêt et la curiosité d'un plus grand nombre d'élèves.



CAUE 94

« Utiliser des éléments naturels que l'on a ramassés pour créer des couleurs et des formes, c'est génial ! »



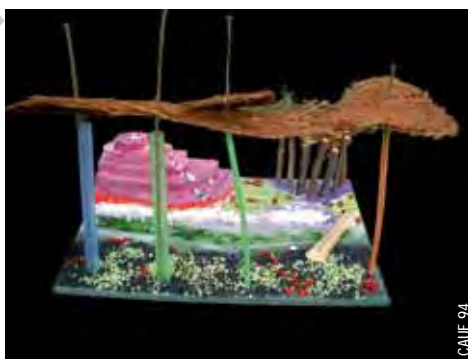
CAUE 94

« On peut manger des fruits dans les parcs. »



CAUE 94

« Il faut penser aux animaux aussi. »



CAUE 94

« Il faut garder l'arbre mort, c'est écolo ! »



CAUE 94

« Moi, la ville de demain, je la vois avec beaucoup de nature, de l'eau, des arbres. »

Jaume Busquets⁽¹⁾
Ministère du Territoire et
du développement durable
Gouvernement
de la Catalogne

Éducation au paysage : « Ville, territoire, paysage »



Les rizières, qui s'étendent dans le parc naturel du delta de l'Ebre, sont un paysage récent formé par la main de l'homme. Leurs études dans les écoles devraient aider à surmonter les préjugés et à éveiller la curiosité pour ce type de paysage méconnu.

Le projet « Ville, territoire, paysage » s'insère dans les objectifs éducatifs et de sensibilisation fixés par la convention européenne du paysage (CEP), laquelle a été intégrée dans la loi de protection, gestion et aménagement du paysage de la Catalogne, région autonome disposant de pleines attributions en matière de paysage.

Les objectifs du projet

Le projet a trois objectifs principaux : développer une nouvelle culture du territoire fondée sur les principes de la durabilité environnementale, promouvoir la connaissance des valeurs du paysage en tant que partie du patrimoine commun et mettre à jour les programmes d'études relatifs à l'occupation du territoire et à la construction du paysage. Le projet a été soutenu conjointement par le département du Territoire et du développement durable⁽²⁾, le département de l'Enseignement⁽³⁾ et l'observatoire du paysage de la Catalogne, et il est en accord avec les objectifs de sensibilisation au paysage de la CEP ainsi qu'avec les programmes d'études des 12-16 ans.

Les caractéristiques formelles

Le projet « Ville, territoire, paysage » utilise deux supports : 1) un portfolio avec douze planches dépliantes en papier, emblématiques de la diversité des paysages de la Catalogne et de leurs tendances évolutives ; 2) un site internet « Ville, territoire, paysage » avec une large panoplie de ressources numériques, d'activités pédago-

Ce projet d'innovation pédagogique s'adresse aux élèves de 12 à 16 ans de l'enseignement secondaire obligatoire. Il est composé de douze planches pédagogiques représentatives de la diversité des paysages de la Catalogne, destinées au travail dans la classe. Le site internet qui l'accompagne propose des matériaux complémentaires et des activités interactives, dont l'objectif est de promouvoir l'apprentissage et la réflexion personnelle.

giques interactives pour les élèves et d'orientations pédagogiques pour les enseignants. Chaque planche présente une photographie panoramique d'un paysage et la carte de sa situation, l'orthophotoplan et la carte topographique correspondante, ainsi qu'un texte d'introduction et quatre petites photographies révélatrices des tendances évolutives du milieu, accompagnées d'un bref commentaire. Le site internet « Ville, territoire, paysage » permet de télécharger les douze planches, il contient des documents d'information de différentes natures (photographies historiques, cartographies, statistiques, textes, etc.) et offre des liens vers d'autres sites. Il propose également des outils destinés aux élèves, afin de leur permettre de réaliser les activités pédagogiques proposées pour chaque paysage et d'élaborer les rapports d'avancement de leurs travaux. Les enseignants peuvent accéder à ces derniers ainsi qu'aux orientations pédagogiques et aux solutions. Les deux supports s'adaptent aux différentes situations de l'apprentissage (la classe et la salle informatique ; les travaux individuels et en groupe ; le travail sur place et en ligne), alors que la multiplicité des documents d'information vise à diversifier les compétences de base que doivent développer les élèves.

(1) La direction et la coordination générale du projet ont été menées par Jaume Busquets, Conxita Mayós et Pere Sala. Les textes ont été rédigés par Roser Batllori et Joan M. Serra.

(2) Au moment de l'élaboration du projet, département de Politique du territoire et des Travaux publics.

(3) Au moment de l'élaboration du projet, département de l'Éducation.

L'approche pédagogique

Le paysage est l'un des contenus traditionnels de l'éducation scolaire. Son enseignement et son apprentissage ont été particulièrement liés aux programmes d'études de la géographie et de l'environnement. Le projet « Ville, territoire, paysage » s'inscrit dans cette tradition scolaire et cherche en même temps à renouveler l'enseignement du paysage d'un point de vue conceptuel et méthodologique.

Du point de vue conceptuel, le projet favorise l'adoption par l'école du nouveau paradigme du paysage issu de la CEP, lequel met en avant les aspects dynamiques et le caractère social du paysage, tout en attribuant une dimension éthique au rôle des individus et des groupes sociaux en tant qu'acteurs sur le paysage.

Du point de vue méthodologique, le projet promeut les procédés pédagogiques actuels fondés sur l'application des nouvelles technologies et des méthodes spécifiques de lecture, d'interprétation et de représentation du paysage.

« Ville, territoire, paysage » permet aux élèves d'approfondir leurs connaissances sur cette réalité complexe qu'est le paysage, au moyen d'une séquence cohérente d'activités interdisciplinaires, qui respecte leur autonomie d'action et exige de la rigueur scientifique au travail, sans exclure pour autant la dimension personnelle et subjective inhérente à toute approche du paysage.

Bien que l'approche pédagogique de « Ville, territoire, paysage » soit essentiellement géographique, le projet intègre différents domaines de connaissance (histoire, économie, art, sciences naturelles, etc.), il renforce les compétences de base et développe les lignes transversales des programmes d'études.

Les paysages ordinaires, centres d'intérêt et questions à étudier

Les douze paysages choisis sont un exemple de la diversité des paysages de la Catalogne⁽⁴⁾ et des tendances différentes auxquelles ils sont soumis. On a sciemment évité de choisir des paysages d'une grande beauté ou à prédominance naturelle ou rurale. On a ainsi voulu donner du poids à l'idée, exprimée par la CEP, que

Le tableau suivant résume les centres d'intérêts et les questions à étudier pour chacun des douze paysages :

	Centre d'intérêt	Question à étudier
1	Le renouvellement du paysage urbain à Barcelone	Comment le paysage urbain change-t-il lorsqu'on passe d'un quartier industriel à un district technologique ?
2	L'influence de la métropole	Quels sont les effets provoqués dans le paysage par l'expansion d'une aire métropolitaine ?
3	Les espaces ruraux dans les zones urbaines	Doit-on conserver les espaces ruraux dans les zones urbaines ?
4	Le paysage comme ressource touristique	Comment rendre compatibles la conservation du paysage et son exploitation touristique ?
5	Une ville à l'intérieur d'un parc naturel	Comment rendre compatibles une ville et un parc naturel ?
6	Le renouvellement du paysage rural	Est-il possible de préserver une zone d'agriculture traditionnelle en sol aride et d'y vivre ?
7	Un paysage industriel actif	L'industrie est-elle compatible avec le logement, le tourisme et l'agriculture ?
8	Ville compacte versus ville diffuse	Blocs d'immeubles collectifs ou zones de maisons jumelées ? Quel type de construction est plus compatible avec le développement durable ?
9	Paysage fluvial et production d'énergie	Le paysage fluvial et le paysage agricole traditionnel peuvent-ils cohabiter avec les industries à risque ?
10	Paysage de terres irriguées dans un territoire aride	Quel est l'impact de l'irrigation dans l'aménagement et l'exploitation du territoire ?
11	Un paysage frontalier	Les frontières changent-elles le paysage ?
12	Le paysage en tant qu'espace touristique	Le paysage peut-il être banalisé jusqu'à devenir un parc d'attractions ?

« tout est paysage », y compris les paysages « ordinaires », dépourvus de valeurs exceptionnelles.

Chacun des paysages permet de développer un centre d'intérêt et de poser une question à étudier. Afin d'aider les élèves à trouver la bonne réponse, on présente une série d'activités permettant d'établir des liens entre les différents concepts, de susciter une réflexion intellectuelle personnelle et de prendre des décisions permettant d'arriver à la résolution finale.

Un projet vivant

Le bon accueil que le projet « Ville, territoire, paysage » a reçu de la part du milieu éducatif, sa mise en application dans les établissements scolaires et son évaluation positive par les élèves et les enseignants ont contribué à l'essor de l'éducation au paysage en Catalogne et en Espagne. Il trouve une prolongation dans le projet « Une fenêtre ouverte au paysage », en cours d'élaboration et adressé aux élèves de l'enseignement primaire.

Traduit de l'espagnol par José Ruiz Funes

(4) La carte récemment dressée a établi 135 unités de paysage en Catalogne.

Le processus d'élaboration du projet

Les éléments qui composent « Ville, territoire, paysage » ont été réalisés pendant l'année scolaire 2005-2006. Au cours de l'année 2006-2007, ces éléments ont été utilisés à titre expérimental par dix établissements d'enseignement secondaire dans différentes régions de la Catalogne. Pendant l'année scolaire 2007-2008, et après avoir tenu compte des remarques, critiques et suggestions des enseignants expérimentateurs, des améliorations ont été apportées aux planches pédagogiques et au site internet ; des séances de formation ont alors été organisées auprès des enseignants pour faciliter la mise en œuvre du projet. Depuis l'année scolaire 2008-2009, celui-ci est à la disposition des établissements publics et privés conventionnés de l'enseignement secondaire obligatoire, qui ont eu la possibilité de l'utiliser de manière optionnelle.



Le site « Ville, territoire, paysage ».



Le projet « Ville, territoire, paysage » comprend 12 planches montrant chacune un paysage représentatif de la Catalogne.



C. Legenne/IAU idF

Interview

Marie Pruvost fait partie des rares paysagistes urbanistes. Elle a obtenu un diplôme d'architecte-paysagiste à l'École supérieure d'architecture des jardins (ESAJ), et un DESS d'aménagement et d'urbanisme à l'université Paris-Val-de-Marne (IUP). Son activité s'est partagée durant les années 1986-2001 entre le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne (CAUE 91), le syndicat intercommunal d'assainissement et d'aménagement de la vallée de l'Orge, l'agence Laverne et l'ESAJ comme enseignante et coordinatrice des études. À partir de 2002, elle se consacre exclusivement à cette activité pédagogique et devient directrice de l'ESAJ en 2004. Elle est nommée directrice de l'École nationale supérieure de la nature et du paysage (ENSNP) de Blois en 2010. Cette double compétence d'architecte-paysagiste et d'urbaniste, son passage aussi bien en agence privée qu'au sein de collectivités locales, et enfin son expérience d'enseignante, nous ont poussé à l'interroger sur la place du paysagiste et son devenir.

Le paysagiste, chef d'orchestre

Les Cahiers – Le paysage est pris en compte dans tous projets qui donnent lieu à des objets uniques. De grandes difficultés persistent dans la mise en œuvre de projets fédérateurs. Comment l'expliquez-vous ?

Marie Pruvost – Cette question est ambiguë, car s'il y a une chose que ne fait pas le paysagiste, c'est l'objet unique. Le terme d'objet ne me convient pas : veut-on parler du paysagiste qui vient après le projet d'architecture pour recoller les morceaux, et donner un peu de vert pour accompagner l'objet architectural ?

Les projets fédérateurs concernent le plus souvent de vastes échelles, parce qu'ils impliquent par leur complexité la nécessité de créer des équipes pluridisciplinaires. Le paysagiste est de plus en plus apprécié et légitime dans ces équipes. De nombreux paysagistes sont maintenant mandataires pour des opérations d'aménagement de grande envergure. Le paysagiste a toute sa place, celle de chef d'orchestre.

C'est la maîtrise d'ouvrage qui est déterminante ; plus les paysagistes seront sollicités, plus l'impulsion sur les politiques paysagères sera forte, à toutes les échelles. La commande a changé non seulement en échelle mais en thèmes d'interventions, avec des sites fragiles à protéger, la reconversion de friches industrielles, la réhabilitation de quartiers d'habitat collectif. Les projets impliquent différemment les paysagistes, qui sont obligés d'adopter une posture adaptée : paysagiste économiste, paysagiste sociologue, paysagiste philosophe. Dans les écoles qui forment les paysagistes, on peut constater qu'il y a eu une évolution des sujets et des échelles abordés depuis une vingtaine d'années. Les projets de diplôme choisis parmi des problématiques réelles proposées par des collectivités publiques, des entreprises ou des bureaux d'étude sont de bons indicateurs. Les projets circonscrits à l'échelle d'un parc ou d'une place ont été remplacés par des projets sur de plus larges territoires.

Le paysagiste a certes de plus en plus de casquettes, mais il ne faudrait pas pour autant qu'il perde l'essence de sa formation. On trouve des étudiants brillants sur le territoire qui ont du mal à concevoir un jardin. Le paysagiste maître d'œuvre ne peut pas rester en amont du projet, il doit pouvoir le construire, jusque dans son détail. On sait bien créer dans les grandes lignes, donner des concepts, mais il faut aussi

savoir mettre au point. Le paysagiste dans la maîtrise d'ouvrage a un tout autre rôle, qui consiste à insuffler aux politiques des pistes d'aménagement du territoire à petite ou grande échelle, à court, moyen et long terme. Il doit être capable d'établir un programme pour consulter ensuite des paysagistes maîtres d'œuvre, seuls ou constitués en équipe pluridisciplinaire.

L. C. – Deux étudiants sur dix de l'École de Blois se dirigent vers les collectivités locales et les services de l'État. Est-ce suffisant pour « prêcher la bonne parole » ?

M. P. – La formation à l'École du paysage de Blois ne sensibilise sans doute pas assez les étudiants sur le rôle de paysagiste dans la maîtrise d'ouvrage car, « tout neufs » sortis de cette école, les « bébés paysagistes » veulent en découdre

avec le projet. Néanmoins, au cours de la scolarité, les étudiants travaillent en atelier de paysage sur des conventions passées avec des collectivités locales, et ils peuvent apprécier le

rôle des élus mais aussi des techniciens ou chargés d'étude qui travaillent dans ces collectivités. Avec l'intercommunalité, de nouvelles opportunités et de nouveaux types de postes se créent.

L. C. – Les formations de paysagistes, voire en paysage, se multiplient. Y a-t-il pour vous un seul métier de paysagiste concepteur, ou doit-il y avoir différentes formations ?

M. P. – Les formations de paysagistes (bac +5 et bac +6) ne se multiplient pas, sans doute par l'absence de lisibilité dans un avenir proche de la profession. La création d'un observatoire des métiers est à l'étude. Il est demandé par les sept écoles françaises qui forment aujourd'hui des paysagistes concepteurs.

Les formations universitaires en paysage se multiplient ; elles proposent souvent d'aborder le paysage non pas sous l'angle du projet mais plutôt comme fédérateur d'un territoire, d'un contexte, d'un usage. Ces formations, d'un an ou deux parlent de paysage mais ne forment pas des paysagistes. Elles sont souvent des compléments de formation.

Il y aurait sans doute la place pour d'autres écoles de paysagisme en région. L'École de Blois draine des élèves des régions Île-de-France, Centre, ainsi que de l'agglomération de

» Le paysagiste a été le premier à faire du développement durable. «

Lyon. On voit, dans cette agglomération, un manque d'offre de formation.

L'école de paysage de Blois jouit d'une implantation privilégiée, dans la vallée de la Loire inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, dans la vallée des châteaux, véritable livre ouvert de l'histoire de l'art des jardins, et à proximité de Chaumont et de son festival des jardins contemporains.

Malgré ces atouts indéniables, il y a peu de paysagistes installés en région Centre, peu de commande, encore peu d'élus sensibilisés.

L. C. – Pouvez-vous imaginer le travail que feront dans trente ans les étudiants que vous formez ?

M. P. – C'est impossible d'imaginer cela. J'espère que les élèves seront toujours paysagistes et qu'ils accéderont à une commande de paysage enrichie, renouvelée et toujours passionnante. Celle-ci s'est énormément diversifiée depuis 25 ans. Il faudra que le paysagiste s'y retrouve, qu'il ne soit pas seulement un assembleur, un généraliste, mais qu'il conserve le savoir-faire qui fait son âme. De nouveaux métiers sont en train de se greffer autour du paysagiste, liés à l'écologie urbaine, l'environnement, au recyclage, à l'énergie. Finalement, le paysagiste a été le premier à faire et à participer au développement durable.

Le paysagiste du futur pourra-t-il être enseignant-chercheur en même temps que praticien ? Le paysage sera-t-il reconnu comme une matière de recherche à part entière sans être cautionné par la géographie, l'aménagement du territoire ou l'urbanisme ? Je l'espère.

Par ailleurs, étant plus nombreux, les paysagistes se feront mieux entendre, seront une force de proposition, d'opposition, d'influence.

Propos recueillis par Corinne Legenne et Pierre-Marie Tricaud

Référence bibliographique

- L'ENSNP édite une fois par an *Les Cahiers de l'École de Blois*. Au côté de rédacteurs chevronnés, ces *Cahiers* ont la particularité de donner la parole aux élèves au travers de leurs travaux de diplômes, montrant la diversité et la richesse des enseignements de l'École, depuis sa création il y a dix ans. Une note de lecture (p. 91, *infra*) présente les derniers numéros de cette revue.



© Corinne Legenne/ENSNP



© Christophe Le Toquin/ENSNP



© Christophe Le Toquin/ENSNP



© Christophe Le Toquin/ENSNP

Vous avez dit « paysagiste » ?

Paysagiste, architecte-paysagiste, jardinier paysagiste ou paysagiste urbaniste ? Il est difficile de s'y retrouver, de savoir qui fait quoi, de repérer les intitulés synonymes, car aucune de ces appellations n'est protégée légalement, comme l'est le titre d'architecte. Pour désigner celui qui conçoit, planifie ou gère des espaces extérieurs, du jardin au territoire, le terme de paysagiste étant trop générique (puisque'il peut aussi bien s'appliquer à un peintre qu'à un jardinier), on ajoute un second terme qui le précise : les autres pays francophones emploient « architecte-paysagiste », qui traduit l'anglais *landscape architect*. En France, le terme architecte étant réservé, même dans un nom composé, l'usage oscille entre l'emploi de paysagiste seul et celui de paysagiste concepteur, en attendant une évolution de la loi. Cette compétence correspond à plusieurs diplômes :

- celui de paysagiste DPLG (délivré par l'École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille et les écoles nationales d'architecture et de paysage de Bordeaux et de Lille),
 - celui d'ingénieur-paysagiste (délivré par Agrocampus ouest à Angers et à Rennes, et l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois),
 - ainsi que celui de l'École supérieure d'architecture des jardins et des paysages à Paris, établissement privé qui forme des paysagistes concepteurs.
- D'autres termes indiquent quant à eux non une précision mais une qualification supplémentaire ; ainsi un paysagiste urbaniste est un architecte-paysagiste qui est en plus qualifié en urbanisme.

Pierre-Marie Tricaud, IAU idF
Vice-président de la
Fédération française du paysage



© Christophe Le Toquin/ENSNP



© Christophe Le Toquin/ENSNP

Le cursus jongle avec techniques et arts plastiques pour forger la sensibilité des étudiants.

Promouvoir une approche paysagère

Yves Helbert⁽¹⁾
Dimitri Liorit
Collectif Paysage(s)



La charte paysagère du Pays de Loiron a permis à ce territoire d'affirmer son identité rurale.

Le terme de paysage se décline à l'environnement quotidien ou exceptionnel, rural ou périurbain, en déprise ou fruit de convoitises, il dépeint dans tous les cas l'organisation des différents espaces, leurs interactions, leur histoire et les regards qu'on porte sur eux. Dans ces trois exemples et dans dix-sept autres répertoriés en 2010 par le collectif Paysage(s), cette notion a servi d'entrée pour concevoir en concertation un projet de territoire. Le 22 novembre 2010, les porteurs de ces vingt projets échangeaient devant une assemblée de deux cents personnes, réunie à Paris au Conseil économique, social et environnemental. Pour le collectif, cet événement avait valeur de démonstration : l'entrée « paysage » pouvait de manière très concrète servir de fil conducteur à un aménagement du territoire plus cohérent, plus harmonieux et moins négligent des ressources naturelles... et ce à des échelles très diverses. Une démonstration, fruit d'une prise de conscience beaucoup plus ancienne.

Le gaspillage des paysages : un constat unanime mais sans transcriptions réglementaires

La Fédération nationale des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSafer), dans son Livre blanc paru en 2004 s'est la première interrogée sur *La fin des paysages*, avant de lancer, en 2005, un manifeste pour les paysages signé par trois cents associations, réseaux nationaux, professionnels et particuliers. Le signal d'alarme était tiré : banalisation

Une friche industrielle textile en Alsace, une intercommunalité rurale en Mayenne, une exploitation agricole bovine dans la Loire... *A priori* aucun fil conducteur entre ces trois territoires, d'échelles différentes et aux enjeux contrastés. Ils ont pourtant en commun d'avoir fondé leur projet de territoire sur une approche paysagère. Le collectif Paysage(s)⁽²⁾ vise à sensibiliser sur l'évolution des paysages et à partager l'expérience de ces territoires moteurs.

des territoires et du bâti, consommation effrénée des terres agricoles par l'extension des villes et des infrastructures, mitage de l'espace par l'habitat diffus. En bref un énorme gaspillage foncier, alors que les terres agricoles et forestières – au titre de la demande croissante en aliments et en biomasse, de la lutte contre le réchauffement climatique et de la préservation de la biodiversité – devraient faire l'objet d'une même scrupuleuse protection. La même année, la France ratifiait la convention européenne du paysage. Au-delà de cette prise de conscience générale, un certain nombre de responsables de réseau se sont réunis, autour de la FNSafer, pour organiser les États généraux du paysage, le 8 février 2007 à Paris, et proposer des axes de réflexion : « créer des paysages contemporains de qualité », « coordonner les interventions des acteurs du paysage », « protéger, gérer et valoriser le patrimoine paysager », « être plus économe de nos ressources naturelles »... Il en est résulté des recommandations destinées particulièrement aux élus locaux, dont la responsabilité en matière d'aménagement du territoire est prépondérante.

Sur cette lancée, le collectif organisateur de ces États généraux a décidé de poursuivre ses travaux en faveur d'une meilleure prise en

Webographie

- La liste des membres du collectif Paysage(s) et ses travaux récents sont disponibles sur les sites :
- www.collectifpaysages.org
- <http://fncaue.fr/spip.php?rubrique279>
- www.safer.fr/paysage-developpement-territoires.asp

(1) Yves Helbert, chargé de mission FNCAUE et Dimitri Liorit, ingénieur d'études FNSafer/Terres d'Europe SCAFR ont écrit cet article au nom du collectif Paysage(s).

(2) Anciennement appelé « collectif des États généraux du paysage ».

compte des dimensions paysagères dans la réglementation. Les débats du Grenelle de l'environnement étaient notamment l'occasion de remettre le paysage en bonne place dans les outils d'urbanisme et les procédures de décision locales, comme le soulignait le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire Hubert Falco en novembre 2008 : « Le paysage est la clé pour faire le lien entre le territoire et le développement durable. Si nous voulons réussir le Grenelle de l'environnement, il faut remettre du sensible, du visuel au cœur de nos actions d'aménagement du territoire. [...] Nous devons développer une réelle "intelligence de l'espace". C'est toute une ingénierie du développement durable qui doit se mettre en place, dans laquelle l'approche par le paysage est tout à fait structurante ». Une injonction restée lettre morte, le terme « paysage » ne devant être cité que dans les marges du texte final du Grenelle 2, grâce à des amendements de dernière minute. Une mise en retrait de la vision systémique, quand les approches plus sectorielles (biodiversité, énergie, circuits courts...) se poursuivent seules.

Mais des initiatives locales existent...

Devant ces maigres avancées, restait à porter l'attention sur les expériences de terrain, nées ici ou là, au gré des initiatives d'associations, d'agriculteurs ou de collectivités locales. L'opportunité a été donnée en 2010 par le réseau rural français, qui a soutenu le recensement et la mise en valeur d'expériences paysagères dans toute la France. Exemple en Mayenne : lorsque la communauté de communes du Pays de Loiron, entreprend de mettre en place une charte paysagère, des habitants et des élus rassemblés ont eu l'occasion d'examiner d'un œil neuf leur propre territoire. Le paysage de bocage s'avère être un élément hautement structurant, aussi bien sur les plans économique et environnemental que culturel. Une charte reste un document sans grande portée juridique. Mais l'élaboration progressive d'une « culture commune » sur le paysage laisse présager une meilleure prise en compte des espaces agricoles naturels par les nouvelles équipes municipales lors de la révision des documents d'urbanisme.

... pour passer d'un paysage subi à un paysage choisi

Qu'il s'agisse d'espaces en arrière-plan de grands sites, de communes périurbaines sous forte pression foncière, ou de vallées de montagne en déprise agricole, l'approche paysagère permet de dresser un état des lieux concerté du territoire, d'en déceler la singularité et d'en inventorier les richesses. Parmi les vingt

démarches analysées par le collectif émerge un cadre territorial privilégié – celui de l'intercommunalité – et une synergie entre compétences complémentaires – agronomes, urbanistes, paysagistes, architectes... Il s'agit bien dans chaque cas d'opérer un retournement d'un paysage subi vers un paysage choisi. L'approche paysagère oblige à une démarche systémique qui décroïsonne les espaces et les usages qui en sont faits. Comme le soulignait Roger Jumel⁽³⁾ en introduction des échanges du 22 novembre, « l'approche paysagère se veut globale. La valeur esthétique du paysage est interrogée, ainsi que sa valeur fonctionnelle, en terme notamment de préservation de la biodiversité. Cette approche holistique est d'autant plus intéressante qu'elle permet de rencontrer l'ensemble des acteurs locaux, dont les agriculteurs. Elle devrait conduire à imaginer de nouveaux paysages, reconnus du plus grand nombre et adaptés à une grande diversité d'usages ». Dans cette optique, l'approche paysagère vient lever les barrières, réputées peu poreuses, qui isolent les différents volets des politiques locales (aménagement du territoire, environnement, agriculture, tourisme, industrie, habitat...) pour les traiter de manière transversale. Cela pour un aménagement du territoire plus cohérent, mieux accepté par l'ensemble des citoyens et plus respectueux des générations futures.

Le collectif Paysage(s) entend bien poursuivre son travail de conviction, de mise en lien des porteurs de projets locaux, de sensibilisation du grand public et surtout des élus sur la plus-value de ces démarches paysagères dans le développement du territoire.



Composition du collectif Paysage(s)

Le collectif Paysage(s) est constitué, en 2011, des structures suivantes :

- Assemblée permanente des chambres d'agriculture.
- Fédération des conservatoires d'espaces naturels.
- Fédération des parcs naturels régionaux.
- Fédération française du paysage.
- Fédération patrimoine environnement.
- Fédération nationale des CAUE.
- Fédération nationale des Safer
- Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.
- Mairie-conseils (Caisse des dépôts).
- Réseau des Grands sites de France.
- Maisons paysannes de France.
- Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France.
- Icomos France.

Avec le concours technique du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire. La coordination technique du collectif est assurée depuis 2008 par la FNCAUE.

Ce collectif a organisé, le 7 février 2007, les premiers États généraux du paysage à Paris au Conseil économique et social, et le 22 novembre 2010, les rencontres « Paysage, fil conducteur du développement durable des territoires ».

Friches agricoles et industrielles : même combat.

Après la reconquête pastorale des versants, la communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin (Haut-Rhin) s'est employée à valoriser une ancienne usine textile. Le parc patrimonial et économique de Wesserling doit redevenir le site moteur de la vie locale.

Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin

(3) Bureau du foncier et de la biodiversité au ministère de l'Agriculture.

Les sociotopes et le paysage des habitants

Alexander Ståhle⁽¹⁾
Agence Spacescape



Créer une ville dense de qualité, qui offre des environnements diversifiés pour des modes de vie diversifiés. Ponton au centre de Stockholm.

Stockholm est, aujourd'hui, considérée comme l'une des régions métropolitaines les plus attractives. Le principal défi pour la planification urbaine est de poursuivre le développement, tout en préservant l'attractivité. Ce défi est relevé différemment et avec un succès inégal aux différentes échelles de planification. À l'échelle régionale (2 millions d'habitants), le plan régional (2001) identifie des pôles de développement et une solide structure verte fondée sur des pénétrantes vertes reliant la campagne au centre-ville. Mais ce concept de pénétrante se heurte clairement aux projets autoroutiers portés par le plan régional. À l'échelle de la commune-centre (800 000 habitants), le plan communal de Stockholm (2010) entend, sous le slogan « la ville-promenade », « bâtir la ville piétonne vers l'intérieur » par une stratégie générale de reconquête des friches urbaines, et des pôles de transports proches du centre-ville, qui s'accompagne d'une mise en valeur du paysage urbain caractéristique et d'une préservation de la « structure verte » existante. Mais ce plan ne dit rien de la façon dont cette structure devra évoluer, en même temps que les tissus urbains. Enfin, à l'échelle d'îlots ou de parcelles constituant des dents creuses, des plans de détail sont élaborés par des promoteurs, mais sans une réelle compréhension des pratiques et des attentes des habitants. Ce qui manque aujourd'hui à la planification urbaine, c'est une interface entre le niveau communal et le niveau local, et un dialogue constructif entre les acteurs de la planification

En utilisant la méthode des sociotopes pour mieux comprendre les besoins des habitants actuels et futurs, le nouveau *Park program* de Stockholm privilégie une approche résolument dynamique de la « structure verte », autant que du paysage urbain, caractéristique de la capitale suédoise.

urbaine et les habitants, notamment au sujet de la structure verte. Pour combler ce manque, la ville de Stockholm propose dans son récent *Park program* (2011), de nouvelles orientations en matière de prise en compte des habitants, fondées sur la notion de « sociotopes ». La carte des sociotopes, qui s'appuie sur un dialogue avec les habitants, s'adresse à la planification urbaine au niveau de l'arrondissement, articulant le niveau communal et le niveau local.

Créer et utiliser la carte des sociotopes

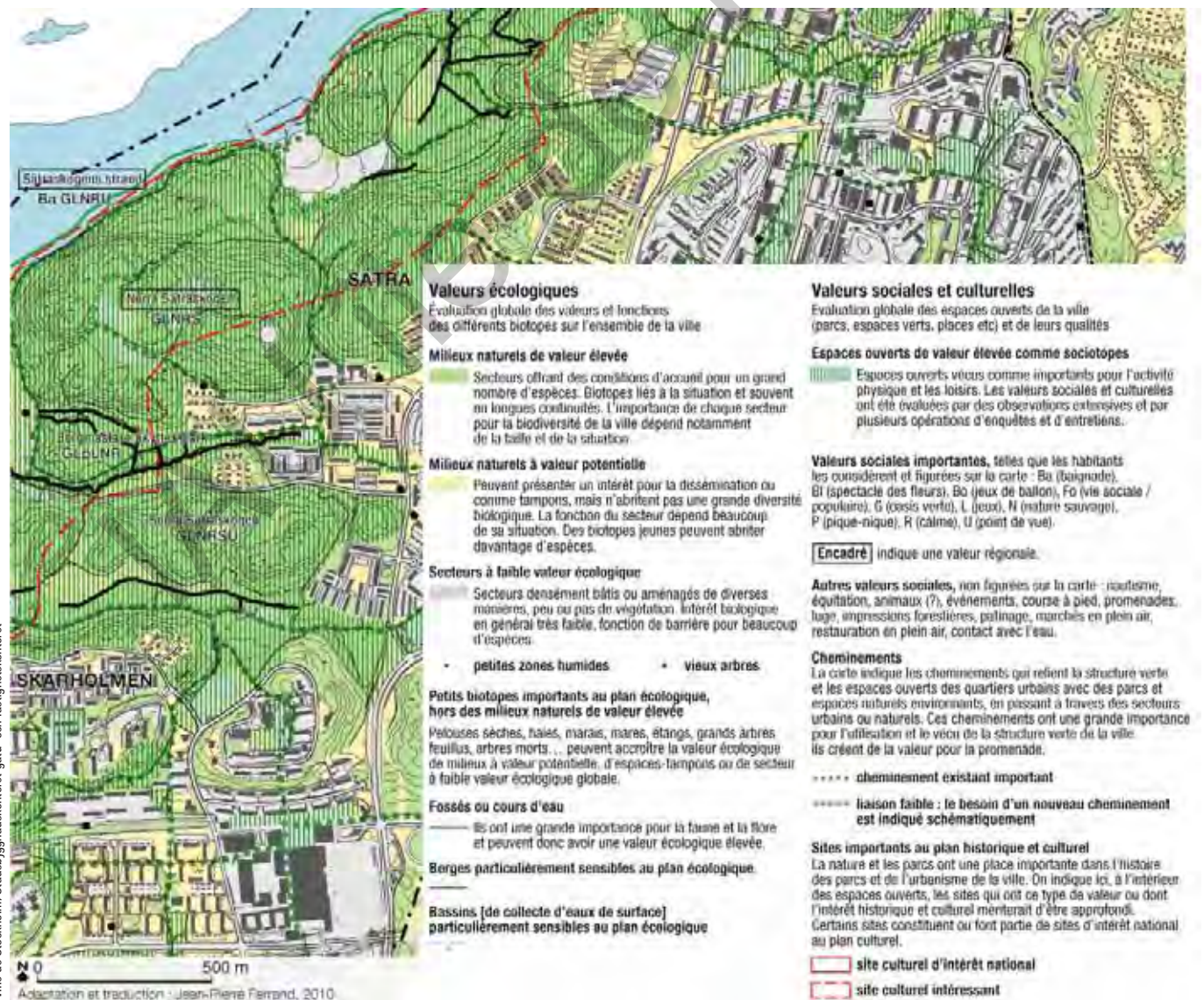
La notion de sociotope a été inventée par mon collègue Anders Sandberg et moi-même au département de planification stratégique de la ville de Stockholm, comme complément à la notion mieux connue de « biotope ». Nous définissons un sociotope comme « un espace ouvert ayant une qualité de lieu de vie dans un environnement culturel donné » – dans le cas présent, celui des habitants de Stockholm. La carte des sociotopes d'un arrondissement décrit les qualités des espaces ouverts – « verts », « gris » ou « bleus » – pour la vie quotidienne. Elle est élaborée de la façon suivante. Premièrement, les espaces ouverts de plus de 0,5 ha sont définis et dénommés, selon des catégories simples telles que parcs, places, nature, rivages, quais...

(1) Alexander Ståhle est architecte-paysagiste, docteur en urbanisme et directeur de l'agence Spacescape.

Deuxièmement, des professionnels (architectes -paysagistes) évaluent les espaces ouverts par l'observation, selon des protocoles développés à partir de travaux de recherche et d'évaluation nationaux et internationaux sur les espaces ouverts. Des experts tels que des historiens des parcs et jardins sont également mobilisés. Troisièmement, les habitants ont l'occasion d'évaluer leurs espaces ouverts et d'influencer la carte des sociotopes à travers plusieurs cadres de dialogue, animés par des agents de chaque arrondissement. Par des questionnaires concernant les « espaces de plein air préférés », adressés aux parents et personnels des crèches et des écoles maternelles, publiés dans la presse locale ou proposés sur le site internet de l'arrondissement, par des entretiens et des focus-groupes avec des jeunes, des adultes et des personnes âgées, les différentes valeurs des espaces ouverts pour les habitants sont recueillies. La psychologue environnementale Maria

Nordström de l'université de Stockholm a mis au point les questionnaires et guides d'entretien. Depuis 1996, la ville de Stockholm a ainsi réalisé une série d'enquêtes sur les qualités et les usages des espaces verts, qui ont confirmé le rôle des parcs, de la nature dans la vie des habitants, et donc dans l'attractivité de Stockholm. Quatrièmement, les informations tirées de ce dialogue sont croisées avec celles observées par les professionnels pour aboutir à vingt qualités-types ou « valeurs de sociotopes », exprimées volontairement dans un vocabulaire courant (jeu, pique-nique, tranquillité, nage...) pour servir de socle commun aux acteurs de l'aménagement et aux habitants. Puis chaque espace est reporté, avec sa combinaison spécifique de valeurs, sur la carte des sociotopes. Cette carte géoréférencée peut désormais être utilisée pour des analyses de structure verte dans divers projets de planification urbaine.

Carte de la structure verte: «Stockholms grönkarta»





Jean-Pierre Ferrand



Jean-Pierre Ferrand

Observation sur site et travail sur carte à Stockholm.

Nage, pêche, calme et détente : multiples valeurs de l'eau à Stockholm.



Jean-Pierre Ferrand



Jean-Pierre Ferrand



Jean-Pierre Ferrand

Accepter de ne pas tout conserver

L'attractivité d'une ville crée une pression urbaine sur les espaces ouverts. La réponse la plus fréquente à cette pression est la préservation des espaces ouverts, qui est l'expression de la grande importance accordée à ces espaces. Mais il n'est ni possible, ni souhaitable de « tout » conserver dans une ville, puisqu'elle évolue constamment. Les opérations de renouvellement urbain et d'extension urbaine doivent être conditionnées à la qualité des espaces ouverts existants ou potentiels à proximité des opérations, comme à l'échelle de l'arrondissement. Les acteurs de l'aménagement (urbanistes, paysagistes...) doivent considérer les espaces ouverts comme susceptibles d'être modifiés, déplacés ou réaménagés. En modifiant et en étendant la structure verte à mesure que de nouveaux bâtiments et routes sont construits, l'environnement urbain peut gagner en qualité, même si la quantité d'espaces ouverts est réduite. L'enjeu est de créer une ville dense de qualité, qui offre des environnements diversifiés pour des modes de vie diversifiés. La proximité d'espaces ouverts est un atout pour les nouveaux bâtiments qui en retour, s'ils sont bien implantés, peuvent préserver ces espaces du bruit du trafic. En outre, les espaces ouverts de centre-ville sont une réponse à l'étalement urbain qui affecte de nombreuses villes européennes.

Le *Park program* de Stockholm s'articule autour d'une stratégie et d'une politique de développement des espaces ouverts, pour partie fondées sur la carte des sociotopes, et destinées à constituer un outil intégré d'aménagement et d'urbanisme. Par des orientations dynamiques, qualitatives et quantitatives, il entend promouvoir une offre adaptée, mais également une gestion durable et une véritable « culture des parcs ».

Les orientations qualitatives sont extraites de la carte des sociotopes, c'est-à-dire du dialogue avec les habitants sur les valeurs des espaces ouverts à Stockholm, et donc adaptées au contexte communal :

- à moins de 200 m : oasis de verdure, jeux, calme et détente, bain de soleil, marche ;
- à moins de 500 m : fleurs, vie sociale, pique-nique, jeux de ballon ;
- à moins d'1 km : nage, agriculture, événements, pêche, luge, patinage, forêt, histoire, point de vue, contact avec l'eau, vie sauvage.

L'expérience montre que certaines valeurs, telles que la nage ou le point de vue, nécessitent des lieux spécifiques. Des valeurs telles que la tranquillité ou les jeux pour enfants sont difficiles à combiner dans un parc et demandent des espaces spécifiques. À l'inverse, le bain de soleil et la marche peuvent être associés dans

l'aménagement d'un parc. Lorsque des parcs intenses en valeurs deviennent attractifs, cela accroît la fréquentation et donc les dégradations. La durabilité dépend donc de la taille et de l'entretien des parcs. Si les espaces verts doivent rester verts et conserver leurs qualités, ils doivent être suffisamment grands. Ils doivent également faire partie d'une structure verte bien connectée pour être à la fois accessibles et fonctionner comme des écosystèmes durables. Une gestion adaptée est cruciale.

Les orientations quantitatives résument les politiques et les recommandations du groupe d'experts sur l'environnement urbain de la Commission européenne, du Conseil nordique, du bureau national du logement, de la construction et de la planification, et du service de la planification régionale et des transports urbains de Stockholm :

- à moins de 200 mètres : un parc de proximité, de 1 à 5 hectares ;
- à moins de 500 mètres : un parc d'arrondissement, de 5 à 50 hectares ;
- à moins de 1 kilomètre : une réserve naturelle, de plus de 50 hectares ;
- des espaces ouverts complémentaires, de moins de 1 hectare.

Ces orientations encouragent la discussion, dans le processus de planification urbaine, sur les moyens de proposer une offre adaptée d'espaces verts. Trois grandes stratégies sont décrites dans le *Park program* pour atteindre ce but. La première est l'extension des espaces ouverts, dans les cas où il manque des espaces ouverts pour développer des qualités. La deuxième est la concentration, qui signifie requalifier les espaces ouverts existants et/ou réduire la quantité d'espaces ouverts tout en améliorant les espaces restants. La concentration implique aussi l'amélioration de l'accessibilité, c'est-à-dire à la fois la possibilité d'atteindre un espace (par exemple pour les enfants), le caractère public d'un espace, et la possibilité de traverser un espace (par exemple pour les personnes handicapées). La troisième est la gestion, qui permet de conserver des espaces et des structures fonctionnant bien. Il ne sert à rien de créer un « bon » parc s'il n'est pas bien entretenu, et il ne sert à rien de continuer à entretenir un « mauvais » parc. Et, c'est aux habitants de décider ce qui est « mauvais » ou « bon ».

Traduit de l'anglais par Nicolas Laruelle

Les sociotopes en France : récit d'une rencontre

Jean-Pierre Ferrand, conseil en environnement, est depuis quelques années le principal passeur en France de la méthode des sociotopes, inventée et développée en Suède par Alexander Ståhle et Anders Sandberg. En lien avec l'agence d'urbanisme de Lorient (AudeLor), il a notamment organisé des voyages d'études en Suède, invité Alexander Ståhle pour une conférence en France, encadré des travaux d'étudiants français et initié la traduction française du manuel des sociotopes. En outre, il anime depuis quelques mois le blog « Sociotopes en France ».

Une quinzaine d'urbanistes, sociologues, architectes, agronomes, géographes et paysagistes de l'IAU île-de-France, de l'agence des espaces verts de la Région île-de-France et de Natureparif, curieux des apports possibles de la méthode aux travaux qu'ils mènent, ont invité Jean-Pierre Ferrand à un après-midi d'échanges, le 1er mars dernier à Paris. Quelques enseignements de cette rencontre vous sont livrés.

Une base commune pour le professionnel et l'habitant

Par l'efficacité de son vocabulaire, à la fois simple et précis, comme par la clarté de ses étapes permettant de croiser les regards du professionnel et de l'habitant, la méthode des sociotopes est apparue aux participants comme un cadre prometteur d'articulation entre des outils d'expertise technique

éprouvés (rendant compte de l'accessibilité, de la multifonctionnalité, de la vulnérabilité des espaces ouverts) et un intérêt croissant de l'IAU idF pour la « parole habitante ». Cette articulation est particulièrement appréciable dans un organisme comme l'IAU idF ou l'AEV, dont les professionnels ont la chance d'être aussi des habitants de leur aire d'intervention.

Une grille de lecture

À partir du commentaire détaillé d'un article de Ouest-France consacré à l'usage des espaces ouverts par des personnes ne pouvant partir en vacances, Jean-Pierre Ferrand a démontré que la méthode des sociotopes offrait une grille intéressante pour déchiffrer les représentations et les pratiques des espaces ouverts au travers de supports accessibles à tous. Son blog fait d'ailleurs la part belle aux exercices de déchiffrement d'articles de presse, mais aussi de textes de chansons, de souvenirs d'enfance, de brochures de promoteurs, de photos de vacances...

Une chance pour l'environnement

Alors que la préservation de la biodiversité apparaît de plus en plus souvent, dans certains discours caricaturaux, comme la seule fonction des espaces ouverts, la méthode des sociotopes permet de réhabiliter la fonction sociale de ces espaces et, plus encore, de montrer que fonction sociale et fonction environnementale sont le plus souvent conciliables. C'est notamment le cas pour la gestion des dunes littorales, dont les progrès ont permis d'articuler accueil du public et protection des milieux. Un participant a d'ailleurs fait remarquer que l'ouverture au public est souvent une façon de le sensibiliser aux enjeux de préservation de la biodiversité et que, parfois, l'invocation d'un conflit supposé entre public et environnement cache simplement un conflit entre environnement et environnement.

Une approche pratique du paysage

Interrogé sur l'absence de mention explicite du paysage parmi les « valeurs » des espaces ouverts, Jean-Pierre Ferrand a montré comment une approche indirecte du paysage, au travers de valeurs exprimées en termes très concrets dans les questionnaires (point de vue, calme/détente, fleurs...), permettait à la méthode des sociotopes d'éviter la perplexité esthétisante souvent engendrée par une approche plus directe (« aimez-vous le paysage de ce parc ? »).

Un potentiel d'analyse des espaces agricoles

Peu présents aux abords de Stockholm où la méthode des sociotopes a été inventée et développée, les espaces agricoles ont pourtant, selon certains participants, de nombreuses « valeurs » de sociotopes, effectives ou potentielles, qui mériteraient d'être plus systématiquement recensées, notamment dans l'espace périurbain francilien. En outre, la fonction économique des espaces agricoles demeurant souvent la plus importante, devant les fonctions environnementale et sociale, il a été proposé que la notion d'« écotope » soit ajoutée à celles de biotope et de sociotope, en référence aux trois piliers du développement durable.

De premières applications en France

Jean-Pierre Ferrand a présenté les premières expériences prometteuses menées actuellement en Bretagne à Plomeur, Lanester et Brest et mentionné des utilisations plus ponctuelles de la méthode des sociotopes, à Questembert pour un espace naturel ou à Mellac pour la gestion d'un périmètre de captage. En guise de conclusion, il s'est risqué à envisager les chances de succès en France de cette méthode simple et efficace. Ce succès semble conditionné principalement au courage des élus – qui pourraient craindre d'ouvrir le « cahier des réclamations » – et à l'implication des services techniques des collectivités – qui pourraient redouter une remise en cause de leurs pratiques.

Webographie

<http://sociotopes.eklablog.com/>



Jean-Pierre Ferrand



Jean-Pierre Ferrand



Jean-Pierre Ferrand



Jean-Pierre Ferrand

Quelques exemples de sociotopes en Île-de-France.

Nicolas Laruelle, IAU idF

Les paysagistes face aux paradoxes de la concertation

Brigitte Guigou
IAU île-de-France



Aménagement de la porte d'Ivry (Val-de-Marne), élaboré dans le cadre d'une concertation.

Si, dans le principe, tous les paysagistes s'accordent pour souligner l'intérêt des démarches de concertation, les points de vue sont partagés dès qu'il s'agit d'en identifier concrètement les apports et les limites. Les arguments les plus fréquents soulignent l'intérêt de la concertation pour prendre en compte la diversité des usages et, dans un autre registre, pour contribuer à la démocratie participative. À l'inverse, d'autres acteurs insistent sur le caractère chronophage de démarches dont les résultats seraient somme toute mitigés... Le sujet, souvent traité de manière idéologique, voire polémique, divise. Et pourtant, les termes du débat et les attentes vis-à-vis de la concertation demeurent flous, les objectifs, méthodes et savoir-faire à mobiliser sont loin d'être stabilisés et une culture partagée de la concertation reste à construire.

Les paysagistes sont aujourd'hui de plus en plus sollicités pour accompagner ou mettre en œuvre des dispositifs de concertation avec les usagers. Que peut-on attendre de ces dispositifs ? Quels rôles les paysagistes y jouent-ils, en partenariat avec les maîtres d'ouvrage ? Quelles sont les méthodes qu'ils mobilisent pour mieux connaître les usages et mener à bien la concertation ?

Cet article a pour but d'y contribuer en mettant en perspective les points de vue de concepteurs impliqués dans des processus de concertation menés dans le cadre de projets d'aménagements paysagers (espaces publics, parcs, promenades...) avec les expérimentations et évaluations menées depuis les années 1970 en matière de concertation. La place des méthodes des sciences sociales dans ces démarches de concertation est aussi interrogée.

La concertation favorise-t-elle nécessairement une meilleure prise en compte des usages et une plus grande satisfaction des usagers ?

Les retours sur expériences répondent de façon négative à ces deux questions et montrent, au contraire, l'absence d'impact de la concertation sur le plan fonctionnel de la qualité des espaces (Conan, 1997). Dans un ouvrage de synthèse, Florent Champy dresse un constat mitigé sur la prise en compte des usages dans la conception et constate que « beaucoup reste à faire pour comprendre quels mécanismes peuvent aider à améliorer la prise en compte des usages » (Champy, 1997). À l'évidence, « la perspective d'adapter l'espace à des usages prédéfinis, en s'appuyant sur une analyse fine et exhaustive des pratiques constitue de toute évidence une impasse » (Guigou, Lefevre, 2003). Plusieurs difficultés justifient ces constats pessimistes : le caractère divers, changeant, contradictoire, voir conflictuel des usages ; la complexité de la démarche de conception de

Cet article s'appuie sur une dizaine d'entretiens menés en mai 2011 auprès d'Alain Costes (architecte urbaniste, élu municipal), Sébastien Giorgis (architecte-paysagiste, paysagiste conseil de l'État), Isabelle Grudet (architecte, chercheure), Jean-Marc L'Anton (architecte-paysagiste, enseignant), Théodora Manola (architecte urbaniste, doctorante), Alain Marguerit (architecte-paysagiste, enseignant), Nathalie Melin (architecte-paysagiste, urbaniste), Yann Renaud (sociologue, chargé de mission concertation), Armelle Varcin (architecte-paysagiste, enseignante). Nous les en remercions.



Les jardins partagés, fruit d'une forte implication des habitants.

projet, très éloignée d'une « traduction » spatiale et mécanique d'une liste d'usages prédéfinis ; la complexité de l'observation, qui suppose a minima des méthodes et des hypothèses sur le fonctionnement du social. Sans oublier les réticences et les craintes des concepteurs et des maîtres d'ouvrages...

Quelles sont alors les méthodes sur lesquelles s'appuient les paysagistes pour prendre en compte les usages ?

En dépit de l'intérêt qu'ils accordent aux usages, ces derniers formalisent peu leurs méthodes d'observation et d'enquête. Bien sûr, ils lisent les enquêtes sociales disponibles, lorsqu'elles existent. Mais il est rare qu'ils explicitent la façon dont ils les utilisent, demandent des compléments et, plus généralement, s'appuient sur les acquis importants des sciences sociales en matière d'observation et d'analyse des pratiques ou collaborent, au sein d'une équipe mixte conception/sciences sociales à la conception d'un projet d'aménagement. Un rapide tour d'horizon montre que perdure un clivage entre :

- les méthodes des concepteurs-paysagistes, fondées sur une appréhension sensible et singulière du site par l'immersion, l'intuition, l'échange informel, en un mot des référents caractéristiques de la sphère artistique,
- et les méthodes des sciences sociales, qui, à l'opposé, positionnent le chercheur comme un observateur impartial, extérieur à son objet, croisant les points de vue sur le site en recourant à des techniques formalisées (par exemple, entretien qualitatif, carte mentale, enquête topo-réputationnelle, parcours commenté, observation récurrente...).

Des tentatives existent pourtant, même si elles restent marginales, pour mettre les sciences sociales au service de la conception. C'est le cas, par exemple, lorsque des habitants sont sollicités pour produire des photographies, écrits et enregistrements sonores à partir d'un itinéraire choisi. Synthétisés par le sociologue puis croisés avec ceux d'autres usagers, ils seront ensuite livrés au paysagiste concepteur pour l'élaboration d'un avant-projet (Amphoux in Jolé, 2002). Dans un registre proche, Théodora Manola conçoit des méthodes pour mieux prendre en compte le caractère multisensoriel du paysage urbain dans la conception. Elle insiste sur la nécessité de penser en termes « de démarches intégrant des méthodes différentes mais complémentaires pour favoriser le croisement des points de vue », et regrette que « leur application, à des fins d'action, reste peu exploitée » (Manola, 2008).

Interpellés sur le sujet, les paysagistes rappellent, à juste titre d'ailleurs, que la capacité à

prendre en compte la diversité des usages est au cœur de leur pratique professionnelle. « Nous serions de bien mauvais professionnels, si nous ne tenions pas compte des usages des espaces sur lesquels nous intervenons » (Giorgis). « La capacité à lire le site en profondeur, dans ses dimensions physiques (morphologiques, géographiques...) mais aussi culturelles (historiques notamment...) constitue aujourd'hui un des "noyaux durs" du métier » (L'Anton).

Comment hiérarchisent-ils ces usages et en font-ils des matériaux pour leur projet ?

Là encore il est utile de s'interroger sur les méthodes des paysagistes. L'espace urbain et rural étant traversé de contradictions entre une multiplicité d'usages passés, présents et futurs, arbitrer, hiérarchiser et prioriser sont des enjeux stratégiques. Mais qui doit arbitrer ? Le concepteur paysagiste, la maîtrise d'ouvrage qui élabore le programme et/ou les usagers au travers de processus de concertation ? Cette hiérarchisation relève-t-elle d'un processus de travail individuel fondé sur les savoir-faire des paysagistes ? Ou d'un processus collectif, itératif, impliquant la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et ce que certains appellent la « maîtrise d'usage » et qui consiste à introduire, dans le processus, les habitants et les gestionnaires de l'espace. Comment organiser ces processus ? Ces questions sont souvent esquivées au profit d'un discours un peu convenu (même s'il n'est pas faux) sur la polyvalence des espaces conçus par les paysagistes, polyvalence qui permettraient une multiplicité de pratiques, une régulation des conflits et ménagerait des possibilités d'adaptation (*Traits urbains*, 2011).

Certains pourtant font le choix du processus collectif et expérimentent des méthodes originales. Pour l'aménagement du square Averroès à Lyon-Duchère, Alain Marguerit s'est impliqué, comme maître d'œuvre, dans une démarche de coproduction portée par les élus et la maîtrise d'ouvrage (l'équipe du Grand projet de ville de la Duchère). Cinq réunions ont rassemblé, dans la phase amont du projet, une vingtaine d'usagers, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. L'objectif était de débattre des choix de conception, de hiérarchiser les usages puis de parvenir à un consensus sur le projet. Les choix ont été faits par les usagers sur la base d'éléments de programme (budget, grandes orientations de la maîtrise d'ouvrage, faisabilité technique, gestion ultérieure...). Ce processus ne s'appuie donc pas sur l'expression d'attentes mais sur une coproduction concepteur-usagers : « Mon problème n'est pas de savoir ce que veulent les usagers mais de les amener à réagir



Dans le jardin d'Éole à Paris, une concertation menée avec l'appui des sociologues.

La concertation : retours sur expériences

La littérature sur la concertation en matière de projets d'aménagement et d'urbanisme est foisonnante. De façon schématique, on peut identifier une opposition récurrente entre :

- un courant fonctionnaliste et rationaliste, fondé sur un rapport abstrait au site, dont Le Corbusier serait le représentant emblématique ;
- un courant prônant au contraire, l'ancrage géographique, historique et culturaliste dans le site, dont Robert Auzelle serait le représentant en France, alors que Jane Jacobs en serait la représentante outre-Atlantique.

Les démarches de concertation sur l'habitat, les espaces publics et, plus tard, les grands paysages ou les infrastructures de transport, sont ancrées dans ce second courant. C'est en Amérique du Nord, souvent autour de revendications des communautés culturelles ou de genre, qu'elles ont été expérimentées. Les ateliers publics d'urbanisme, nés au Canada dans ce contexte politique et social des années 1960-1970, ont contribué à diffuser ces méthodes en France.

La politique de la ville a été un domaine privilégié d'expérimentation de la participation des habitants, terme générique englobant l'information, la concertation (qui suppose que les décideurs s'engagent à négocier avec les habitants), et la coopération ou coproduction (qui suppose une association étroite et continue des usagers à l'élaboration du projet) (Bonetti, Conan, Allen, 1991). Parallèlement, c'est dans le logement social qu'ont été développées, au cours des années 1980-1990 et à la demande de l'État, des expérimentations sur la prise en compte des usages dans la conception de l'habitat. Ces démarches se sont appuyées sur les sciences sociales pour guider l'action programmatique, l'accompagner, l'évaluer (Champy, 1997).

Références bibliographiques

- BONETTI Michel, CONAN Michel, ALLEN Barbara, *Développement social urbain. Stratégies et méthodes*, L'Harmattan, Paris, 1991.
- CHAMPY Florent, *L'Architecte, la sociologie et l'habitant, La prise en compte des usages dans la conception du logement social*, Plan construction et architecture, Paris, 1997.
- CONAN Michel, *L'invention des lieux*, Théétète éditions, 1997.
- GUIGOU Brigitte, LEFEUVRE Marie-Pierre, « Réflexions sur l'apport de la sociologie à la pédagogie du projet », dans *Les Cahiers du LAU*, n° 7, 2003, 85-100.
- JOLE Michèle (sous la dir. de), *Espaces publics et cultures urbaines*. Actes du séminaire du CIFP de Paris, Certu 2000, 2001, 2002.
- MIANOLA Théodora, *Paysage urbain multisensoriel: quelques éléments pour sa prise en compte dans l'action urbaine*, Intervention aux journées doctorales en paysage, 3 et 4 décembre 2008 à Angers, 23 p.
- RENAUD Yann, TONNELAT Stéphane, « La maîtrise d'œuvre sociologique des Jardins d'Éole », dans *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 105, 2008, p. 55-65.
- *Traits urbains*, dossier « L'espace public pour tous », n° 46, avril-mai 2011, p. 16-29.

Dans le square Averroès à Lyon,
une concertation menée
avec l'appui du paysagiste,
maître d'œuvre.

sur la base d'éléments d'informations contextuels ou de projet et des possibilités d'aménagement qui émergent. Mon rôle est pédagogique ; je leur explique comment je travaille et je les accompagne » (Marguerit). Le résultat de la démarche est jugé satisfaisant : les espaces sont appropriés, différentes générations y sont présentes, des aménagements originaux (par exemple un bassin peu profond) permettent l'expression de nouveaux usages (jeux d'enfants) et animent l'espace...

Mais, comme le fait remarquer le concepteur, des questions d'usage non prises en compte resurgissent : deux mois après la livraison, des mères de famille non impliquées dans la concertation demandent des aires de jeux plus conformes à l'image qu'elles s'en font (clôturées), ce qui va à l'encontre des orientations élaborées durant la concertation. Cet exemple illustre, comme d'autres cités dans les évaluations des années 1980 et 1990, la fragilité des accords élaborés dans le processus de concertation. L'accord, faisait remarquer Michel Conan au milieu des années 1990, n'engage que les membres du groupe physiquement présents dans la concertation. Il les engage davantage sur des valeurs autour d'un idéal de vie en commun que sur des objectifs pratiques ou des modalités concrètes d'aménagement de l'espace.

Les retours d'expériences comme les entretiens réalisés pour cet article insistent en revanche

sur les apports politiques d'une concertation bien menée, c'est à dire portée par les élus et intégrée dans une démarche pérenne de démocratie participative. Celle-ci ouvre au groupe la possibilité d'imaginer un devenir commun, d'élaborer un « bien commun ». Cela suppose une forte volonté politique et une maîtrise d'ouvrage structurée, garantissant l'existence d'un cadre d'échanges et donnant des orientations claires et pérennes sur les valeurs qu'elle défend (les choix apparemment techniques, par exemple sur la mobilité, renvoient à des choix entre valeurs). « Dans un contexte général de déficit démocratique local, une concertation bien menée sur un projet d'espace public rapproche les habitants des institutions et des élus et a un impact positif sur la démocratie. À l'échelle d'un quartier, elle peut mobiliser davantage de participants que les élections » (Costes).

Sans doute est-elle encore plus nécessaire dans les quartiers où le déficit démocratique est important et où les régulations ont du mal à se faire, faute de référents communs. Là encore, les méthodes des sciences sociales sont utiles pour mieux comprendre le sens des pratiques (par exemple celle d'adolescents qui envahissent des terrains de jeux avant leur livraison), analyser les logiques d'acteurs (adolescents, municipalité, club de prévention, association sportive...), tisser des liens avec les associations locales et trouver une solution au problème (par exemple, ouvrir des aires de jeux en libre accès durant un chantier), ou monter un projet de buvette d'insertion sociale, biologique et bon marché, gérée par une régie de quartier, comme cela a été fait dans les jardins d'Éole (Paris 18^e). Une fois encore on peut souligner que ces compétences issues des sciences sociales sont rarement mobilisées par les concepteurs et la maîtrise d'ouvrage, ou qu'elles le sont dans l'urgence « lorsque le quartier se rappelle brutalement au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre » (Renaud, Tonnelat, 2008). Articuler les méthodes des sciences sociales et celles de la conception, les mettre au service d'un processus de concertation étroitement lié à la vie du projet d'aménagement paysager, depuis sa conception jusqu'à sa gestion, faciliterait pourtant son appropriation par le quartier.



Laurence Danière/Mission Lyon-La Duchère



Laurence Danière/Mission Lyon-La Duchère



C. Legembre/IAU IdF

Interview

Michel Péna et Michel Audouy sont architectes-paysagistes, diplômés de l'École nationale supérieure du paysage (ENSP) de Versailles. Michel et Christine Péna ont conçu le jardin Atlantique, le plan de réhabilitation du bois de Boulogne, la plage des Basques à Biarritz, le parc du Vert de Maisons à Maisons-Alfort, le parc-promenade sur le tracé du Paillon à Nice... Forts de ces créations, ils continuent à s'inspirer du lieu pour offrir des réponses en résonance avec la terre, le temps et les gens. Michel Audouy mène de front une carrière d'enseignant à l'ENSP et une activité libérale. Il a notamment réalisé la charte paysagère pour le « Var des plaines et des collines », le jardin de la fondation Picasso à Malaga, le jardin de la médiathèque d'Amilly (Loiret). Président et secrétaire général de la Fédération française du paysage, ils œuvrent pour la transmission et la promotion du métier de paysagiste. En tant que commissaire de l'exposition « La ville fertile, vers une nature urbaine », Michel Péna, épaulé par Michel Audouy, offre au grand public des clefs de lecture de nos paysages contemporains.

Le paysage, ressource de la ville fertile

Les Cahiers – On parle aujourd'hui beaucoup de nature en ville. Vous avez préféré parler de ville fertile. Qu'implique ce changement de regard ?

Michel Péna – Pour nous, la notion de fertilité paraît plus riche et plus pertinente, car elle associe de manière positive la nature et la culture. La nature ne va pas d'elle-même. Une terre est rendue fertile par le travail. La fertilité s'exprime aussi dans les échanges sociaux. Et puis pour nous paysagistes, la question de la nature se pose depuis quarante ans. Nous voulions poser d'une manière différente cette question de l'enrichissement du milieu par la vie, par le travail, par le savoir-faire.

Michel Audouy – Ce titre, longtemps provisoire, a eu du mal à emporter les cœurs. Quant au sous-titre, c'était au départ « la fabrique de la ville fertile » ; mais nous avons introduit le mot paysage pour englober la notion de ville fertile et renvoyer à ceux qui fabriquent cette fertilité.

M. P. – La demande au départ était « montrez-nous du vert ». Sans chercher à faire du corporatisme, nous avons introduit le travail des paysagistes.

L. C. – La structure de l'exposition donne tout son poids au substrat, au contexte, et tout particulièrement au sol, qui semble pour vous l'élément fondateur du paysage. Trouvez-vous la demande, en matière de cadre de vie urbain, trop centrée sur le vivant, voire sur le végétal ?

M. P. – Nous ne voulions pas nous limiter à la thématique végétale, faire du verdissement « accroché avec des bretelles ». On ne peut pas parler du milieu vivant sans les autres thèmes. Nous n'avons pas mis le milieu vivant en dernier mais en conclusion.

Mais chacune des sept alcôves témoigne d'un combat en soi. Le ciel par exemple, ou l'air : le premier travail du paysagiste, c'est de « donner de l'air », de l'ouverture, du vide. Il s'agissait aussi de montrer la transversalité des questions : Celle du sol par exemple est complètement urbaine ; il faut libérer du sol pour tout projet de paysage.

M. A. – Il s'agissait aussi de revenir sur les idées reçues où l'on associe toujours nature et paysage à vert. Les sept thèmes traités relèvent tous de la nature. Nous voulions montrer ce qui nous paraissait être des constituants indispensables pour la qualité environnementale.

M. P. – Pour moi, l'excellence environnementale est traduite par la notion de paysage, qui va d'une notion très scientifique de l'environnement à une vision poétique, de l'utilitaire au symbolique. La fertilité se situe dans ce mouvement qui va de la géologie à Francis Ponge. D'où ce mélange de données scientifiques et d'expressions poétiques. Le paysagiste doit défendre une relation sensible à notre environnement pour ne pas devenir comme les fonctionnalistes dans l'architecture.

L. C. – Le titre de votre section de l'exposition, « la fabrique du paysage » renvoie à la production de celui-ci. Qui sont et qui doivent être pour vous les acteurs de cette production ?

M. P. – Ce que l'on n'a pas problématisé de manière explicite, c'est la question politique de l'aménagement de la ville, avec le choix de non occupation de certains terrains. Cette exposition sert aussi à rendre sensible la question du paysage auprès du public, et à le rendre plus exigeant. De nombreux travaux issus d'une exigence environnementale et paysagère de villes ont créé des références, une exigence. Les élus sont techniquement incompétents – heureusement, sinon ce serait une dictature technique – mais ils sont sensibles. François de Mazières, président de la Cité, a toujours exigé que nous soyons « grand public ». Nous y avons adhéré, mais c'est difficile ; en simplifiant, nous avons l'impression de trahir le sujet. Mais c'était indispensable : les paysagistes restent trop dans leur bulle. C'est aussi ce que nous avons fait avec la

Fédération française du paysage. Si on ne sort pas de sa bulle, on végète.

M. A. – Dans le choix des images, des textes, ce fut parfois un combat avec certains paysagistes, qui ne comprenaient pas que leur langage ne passe pas.

L. C. – Pensiez-vous que les paysagistes avaient besoin de cela ?

M. P. – Après la création de l'ENSP, les paysagistes ont été dans une logique de conquête, s'ouvrant du végétal à l'ensemble de l'espace. Une fois acquise cette reconnaissance, l'élargissement de notre territoire que nous n'étions même pas assez nombreux pour occuper tout seuls a eu tendance à engendrer, dans une deuxième phase, la perte de notre noyau dur. Nous sommes donc dans une troisième phase,

« Le développement ne sera durable que s'il est partagé. »

Pour en savoir plus

- *La ville fertile, vers une nature urbaine*, Le Moniteur, Cité de l'architecture et du patrimoine, Hors-série, Paysage Actualités, Paris, catalogue officiel de l'exposition, 2011.

Exposition «La ville fertile vers une nature urbaine» présentée à la Cité de l'architecture & du patrimoine du 23 mars au 24 juillet 2011.



© Julien Borel/Capa, 2011

de recentrage, de reconstitution d'un savoir-faire qui tiennent compte de toutes ces avancées. Nous devons nous montrer, accepter la contradiction. Comme dit Érik Orsenna, «j'adore avoir tort», c'est la meilleure manière de progresser. L'exposition était pour nous paysagistes une manière de s'exposer, de se mettre en danger.

M. A. – C'est aussi la première exposition sur le paysage en général, pas sur un créateur. Nous voulions montrer la variété des approches plus que poser les grands problèmes.

L. C. – **Votre réflexion porte sur le temps du projet. La demande des citoyens et de leurs représentants est en général celle d'un espace immédiatement utilisable. Comment concilier cette demande avec l'évolution d'un paysage ?**

M. P. – Le paysage est en mouvement, mais il existe à chaque étape. Le temps du végétal est long, mais un chêne est beau à tous les âges de sa vie, déjà quand il fait 30 cm de haut. Le temps ne sous-entend pas qu'il faille attendre un siècle avant d'ouvrir le jardin. Le travail du paysagiste est d'orchestrer cette transformation pour qu'on puisse en jouir, et s'en réjouir, dès le début. L'architecte construit un objet définitif; pas nous, et pas seulement avec le végétal : un espace se transforme aussi, s'infléchit, dirait Lassus, avec les gens qui y vivent. Mais nous n'y sommes pas autorisés, notre rémunération étant basée non sur cette orchestration de l'évolution mais sur la tonne de matière remuée dans l'imédiat, voire sur la tonne de CO₂ que nous envoyons dans l'atmosphère.

M. A. – Cela est aussi un argument de l'exposition, qui montre que voir pousser un arbre, un jardin, est aussi beau que l'image de l'arbre adulte.

L. C. – **La fabrication du paysage est le résultat d'une relation souvent compliquée entre le paysagiste et son commanditaire. Suffit-il de réinterpréter la commande pour la faire progresser sur le long terme ?**

M. P. – Il y a un vrai sujet de la compétence de la maîtrise d'ouvrage. La programmation doit progresser. On a en ce domaine un déficit théorique. Sur un parc, on n'a quasiment rien comme programme. On peut souvent aisément redéfinir la commande mais cela ne suffit pas. Aujourd'hui, personne ne sait aborder la question du sens de la transformation d'un lieu. Il y a une grosse différence d'un commanditaire à l'autre. Le rôle de l'élu est déterminant. Il ne doit pas être compétent techniquement mais cultivé, sincère, vraiment représentant de ses électeurs, et à l'écoute des professionnels. Quant aux services techniques, la compétence y est croissante, ce qui ne facilite pas forcément le travail du maître d'œuvre.

M. A. – Un élu qui a bien compris son rôle s'entoure des compétences nécessaires. Les exemples de Lyon, Nantes ou Bordeaux le montrent. Cela pourrait aussi se faire sur des villes plus petites.

L. C. – **Vous êtes respectivement président et secrétaire général de la Fédération française du paysage, qui organise les assises européennes du paysage. Qu'est-ce que votre profession peut dire dans ce contexte à tous ceux qui font la ville ?**

M. P. – La question du paysage est devenue diffuse, donc inopérante. Le paysage ne va pas de soi, la qualité environnementale ne se fera pas toute seule. Nous n'avons pas voulu être alarmistes, mais nous pourrions l'être sur ce point. Le discours écologiste est souvent pessimiste, voire catastrophiste. Nous voulons dire qu'il faut agir, mais qu'on peut le faire. Nous n'avons pas montré «la France moche» mais la carte de l'Île-de-France disant : «allez voir ces lieux, ils le méritent». Nous voulions montrer que l'ordinaire est merveilleux.

M. A. – Et c'est important de montrer que nous avons des grands sites, notamment le fleuve, et que nous sommes capables aussi de fabriquer de beaux lieux.

Propos recueillis par Pierre-Marie Tricaud et Corinne Legenne



Ressources



Colloque



www.colloque-aev-foret.fr

La forêt, lieu d'innovation Quelle forêt pour demain ?

L'agence des espaces verts a tenu son colloque annuel le mercredi 27 avril 2011 au Muséum national d'histoire naturelle, dans le cadre de l'année internationale des forêts. La forêt est un des domaines d'intervention privilégié de l'AEV, qui gère déjà plus de 10 000 ha de forêts régionales, une spécificité française, et qui poursuit les acquisitions de forêts périurbaines; l'État en Île-de-France se concentrant sur les grands massifs de Rambouillet et de Fontainebleau.

De prime abord, la forêt n'évoque guère l'innovation, mais plutôt un milieu immuable, le plus naturel qu'il nous reste en Île-de-France, constitué d'arbres à croissance lente. Pourtant, ce sont des forestiers français et allemands qui ont inventé le concept de gestion soutenable dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ce que l'on appelle aujourd'hui le développement durable. On ferait sans doute bien de s'inspirer de ce que peut nous enseigner l'école de la forêt pour l'appliquer à d'autres domaines (long terme voire très long terme, *slow attitude*...). La forêt est aussi une source d'innovation.

L'innovation – et l'avenir – c'est dans un nouveau partage de la forêt que nous étions invités à les imaginer, autrement dit en langage technique dans une nouvelle multifonctionnalité de l'espace forestier. Plus que jamais, la forêt cristallise des attentes multiples et parfois contradictoires. Les gestionnaires forestiers présents, privés et publics, ont bien rappelé au cours du débat qu'il fallait raison garder et que l'on ne pouvait pas tout demander à une forêt en même temps et dans un temps très court (du bois, de l'énergie, de la chimie verte, du paysage, de la promenade, des nouveaux usages, de la biodiversité, de la protection de l'eau et des sols, de l'agro-foresterie...).

La matinée autour d'une table ronde «La forêt comme biotope humain» a consisté à revisiter le caractère ambivalent de la forêt, à la fois creuset de l'humanité et lieu de refuge/de perte pour ses marginalités. Le parrain du colloque, le paysagiste Gilles Clément a illustré les aspects universels et bienfaisants de la forêt; Nicolas Métro de l'association Kinomé a rappelé que la forêt est une ressource naturelle indispensable à la survie de nombreuses populations pauvres sur la planète. Franck Mazereel du Gerame et Cécile Dardignac de l'ONF ont révélé l'intérêt archéologique des forêts (en l'occurrence la forêt de Rougeau), grâce à la surface du sol restée beaucoup plus intacte que celle des autres utilisations du sol (urbanisation, agriculture). Michaël Rimbaud a expliqué son expérience personnelle de retour à la

vie en forêt, et l'association *Fuck for Forest* sa démarche de *Porn Aid* alliant sexe et écologie. L'après-midi était composée de deux tables rondes réciproques «L'homme au service du biotope forestier» et «La forêt au service de l'homme».

Au cours de la première table ronde, Christophe Mohni de la fondation Silviva a montré que la forêt pouvait être un lieu privilégié d'apprentissage. Claude Lagarde de l'ONF a raconté l'aventure de la réintroduction d'une plante quasi disparue de l'Île-de-France, l'*Arenaria grandiflora* en forêt de Fontainebleau. Olivier Thomas, président de l'AEV, a présenté un florilège du savoir-faire de l'AEV en matière de gestion forestière dans la plus grande des forêts régionales, la forêt de Ferrières.

Au cours de la deuxième table ronde, Patrick Castera, chercheur au CNRS, a présenté l'état de l'art des différentes techniques de bois modifiés et composés en aménagement intérieur. Stéphane Grelier, chercheur au CNRS, a esquissé les perspectives de la bioraffinerie de la biomasse pour produire de l'énergie et des produits chimiques. Nicolas Metro est revenu présenter des initiatives locales de développement de ressources forestières pour lutter contre la déforestation. Pierre de Montlivault de Dalkia a présenté les initiatives de son entreprise pour le développement de la filière bois-énergie. Robert Golja du FCBA a évoqué plusieurs projets visant à mieux mobiliser la ressource bois et à développer la filière bois en France.

Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre en charge de l'environnement, a conclu le colloque en rappelant l'attachement de l'Etat à une politique forestière équilibrée entre les différentes dimensions et fonctions de la forêt. La ministre a insisté sur la concentration des enjeux forestiers en Île-de-France qui doit être un territoire d'excellence pour la forêt et pour le bois. Les forêts périurbaines portent une lourde responsabilité car elles portent l'image de la forêt pour la plupart des gens qui n'iront pas dans une forêt profonde. La gestion forestière y mérite une attention particulière: explications auprès du grand public, prise en compte des modifications du paysage, évitement de la coupe rase, régénération progressive, préservation des monuments végétaux que sont les très vieux arbres, préservation d'habitats naturels menacés par la fréquentation voire par la dynamique forestière de reboisement, etc. L'innovation pour toutes ces actions en Île-de-France nécessite une gouvernance partagée.

Paysages de la vie quotidienne Regards croisés entre la recherche et l'action



Les résultats des travaux du programme de recherche « Paysage et Développement durable » du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) ont été présentés lors du colloque international, organisé du 16 au 18 mars 2011 à Perpignan et à Gérone. Ce programme, lancé en 2005, a vocation à mieux appréhender les questions liées à la durabilité des processus d'évolution des paysages au travers d'une approche territoriale et comparative, et vise à appuyer les politiques publiques conduites par le MEDDTL et les collectivités locales. Il succède au programme « Politiques Publiques et Paysage », initié en 1998, et s'inscrit dans la perspective de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et de la stratégie nationale de développement durable.

Les 16 projets de recherche retenus ont permis de développer plus particulièrement trois axes thématiques : paysages, durabilité des processus d'évolution des paysages et des actions paysagères ; adéquation des actions paysagères aux objectifs de la convention européenne du paysage ; et économie du paysage. Ces travaux font écho aux initiatives prises par les pays membres du Conseil de l'Europe et concrétisées par l'adoption de la convention européenne du paysage qui donne une place privilégiée aux paysages du quotidien, favorise l'évaluation des procédures mises en œuvre, et encourage la négociation et la participation des acteurs, notamment associatifs, à l'amélioration de la qualité des paysages.

DEUX NUMÉROS RÉCENTS DES *CAHIERS DE l'École de Blois* proposent des contributions divergentes sur la ville, la nature et le paysage urbain en Île-de-France.

Dans le cahier n° 8, Claude Eveno (« Grand Pari(s) : le poids des images ») revient sur les projets présentés par les dix équipes d'architectes lors de la consultation internationale sur le Grand Paris. Il veut montrer quelle idée de la métropole se dégage de ces projets et il s'appuie pour cela sur les images numériques.

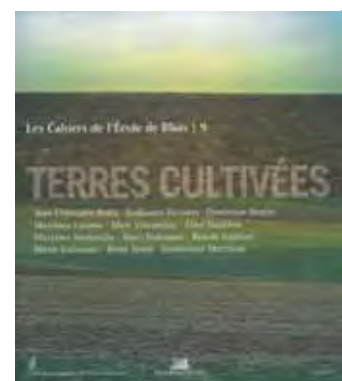
L'auteur pense les projets archaïques et vieillis, inspirés par des aménageurs et théoriciens de naguère. La vision proposée est celle d'une ville dense axée sur l'activité économique. Y figurent des tours, des *downtowns*, des *hubs*, inspirés du modèle américain, ou des villes modernes d'Asie. Une ville représentative de l'économie, de la mondialisation dans laquelle la politique de développement durable est très présente. Les équipes revendiquent une métropole post-Kyoto, durable, économe en énergie, limitant les gaz à effet de serre et les pollutions. Des espaces verts de tous types atténuent la densité et la compacité de la cité.

L'auteur s'interroge sur le pourquoi de ces espaces verts qui sont plaqués sur la ville au détriment de l'espace public, essence de la ville. Cette abondance d'espaces verts, de poumons de verdure ne semble pas pour Claude Eveno avoir bénéficié de concertation. Il se questionne sur l'absence de réflexion quant à la proposition de création et d'aménagement des espaces verts ; il prend pour exemple l'idée de transformer les voies ferrées des gares du Nord et de l'Est en parcs ou coulées vertes. Pourquoi chasser le paysage urbain ? Est-ce que le fait de créer des parcs, des coulées vertes, des

toitures et murs végétaux change la ville ? Cette nature en ville se ferait au détriment de l'espace public, symbole de la cité et mènerait à la disparition de la notion de paysage urbain.

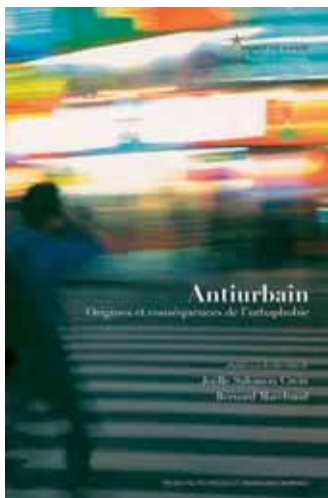
Marie Gallienne, dans le Cahier n° 9 (« La plaine du Parisis entre champs, vergers et ville... Un parc naturel d'agglomération »), propose de faire de la plaine du Parisis un paysage fédérateur réconciliant la ville et la nature.

La plaine du Parisis est située à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de Paris. Cet espace qui appartient à la ceinture verte francilienne était renommé pour ses cultures maraîchères, fruitières et viticoles. Il fait partie du périmètre protégé par l'agence des espaces verts (AEV). Depuis les années 1970, il est rongé par l'urbanisation, dont le quartier d'habitat collectif du Val d'Argent est le symbole. Une zone industrielle, des lotissements sans identité, une carrière, contribuent à ternir l'image de la plaine du Parisis. L'auteur propose de requalifier ce territoire, de lui rendre son attractivité en utilisant les ressources agricoles, paysagères qui ont fait sa réputation. Elle suggère de réinsérer la vocation maraîchère dans ces quartiers de mixité fonctionnelle en développant l'agriculture de proximité, en créant une ferme pédagogique, en insérant des cultures vivrières dans les jardins... Les essences forestières retrouveraient également leur place au sein de la ville, tout comme les arbres fruitiers. Marie Gallienne insiste sur la pédagogie destinée tant aux enfants qu'aux adultes, sur le respect de l'environnement, sur le plaisir que génère la nature. Le patrimoine paysager ainsi restauré, le site de la plaine du Parisis serait un modèle de nouvelles relations ville paysage.



La ville entière
Les Cahiers de l'École de Blois, n° 8
mars 2010

Terres cultivées
Les Cahiers de l'École de Blois, n° 9
mars 2011



Antiurbain
Origines et conséquences
de l'urbaphobie

Sous la direction de Joëlle Salomon Cavin
et Bernard Marchand, presses polytechniques
et universitaires romandes, Lausanne, 2010,
329 p.

S'INSCRIVANT DANS LE PROLONGEMENT DU COLLOQUE «Ville mal-aimée, ville à aimer» organisé au château de Cerisy-la-Salle en juin 2007, cet ouvrage propose, à travers une vingtaine de contributions originales s'appuyant chacune sur l'analyse d'œuvres artistiques, de textes législatifs ou de discours politiques, une réflexion approfondie sur les relations souvent difficiles entre villes et campagnes.

La première partie entreprend de remonter «aux sources de l'urbaphobie», qu'elle découvre aux quatre coins du monde et principalement au XIX^e siècle, sous des formes explicites mais souvent ambivalentes, comme en Allemagne où le proverbe populaire «grandes villes, grands péchés» n'a pu faire complètement oublier que, depuis le Moyen Âge, «l'air de la ville rend libre».

La seconde partie s'intéresse à «l'urbaphobie en pratique» dans le monde contemporain. Les sentiments antiurbains sont désormais moins explicites et plus insidieux : une contribution tente de montrer comment, en prétendant réinventer la grande ville, la théorie de l'urbanisme portée par le mouvement moderne contient «des éléments remarquables qui ont contribué

à la destruction de ce qui caractérise la ville, et particulièrement de l'espace public», tandis qu'une autre contribution prétend débusquer «le graviérisme aujourd'hui» (du nom de Jean-François Gravier, auteur de *Paris et le désert français*, 1947).

La troisième et dernière partie explore «les limites de l'urbaphobie» et cherche notamment à démêler les ressorts d'une certaine urbaphilie actuelle, sans doute minoritaire mais très influente dans la pensée et la pratique urbanistiques, qui prête à la ville de grandes vertus sociales, économiques ou environnementales. En mobilisant une connaissance étendue des figures de rhétorique pour analyser un corpus de discours gouvernementaux et de pages «débat-horizons» du journal *Le Monde* de 1998 à 2002, une contribution met en évidence l'alliance objective de plusieurs courants urbaphiles : néomarxiste, social-démocrate et néolibéral – on pourrait ajouter écologiste. Une dernière contribution esquisse une méthode originale d'examen du rapport affectif à la ville (amour/désamour), qui semble également pouvoir s'appliquer au paysage, sans doute insuffisamment considéré ces dernières années.



Cartographies
Les carnets du paysage n° 20

Actes sud et l'École nationale supérieure
du paysage. 2010

L'OBJECTIF DE CE CARNET DU PAYSAGE EST DE RENDRE compte des différents types d'utilisation de la cartographie que font ou pourraient faire les paysagistes dans leur pratique professionnelle, et de témoigner de la vitalité des réflexions sur la cartographie dans une multitude de domaines et de pratiques. La cartographie n'est pas une vision objective du monde mais une entreprise de représentation. Entre imagination subjective, production scientifique ou démarche projet des paysagistes, il existe un rapport social et culturel à la cartographie. Les cartes révèlent le sens que les sociétés donnent à leur environnement. Elles s'interprètent en relation aux intentions de ses auteurs, en fonction de leurs représentations, de leurs intérêts et de leurs projets, mais il n'existe pas non plus un seul type de carte. Au vu de la multitude de représentations de mondes spatiaux, ce carnet cherche à éclairer les différents types d'objets cartographiques et les pratiques dont ils sont les supports et les aboutissements. Il veut témoigner que les cartes d'artistes en disent tout autant sur l'imagination géographique d'une culture que les productions scientifiques ou les propositions des paysagistes.

Les articles de ce carnet portent tant sur les méthodes, les différentes facettes de son utilisation et de son utilité, les éventuelles difficultés rencontrées comme celles par exemple à représenter un paysage pensé comme une vue horizontale... que sur les cartes de mobilité des pratiques artistiques, intégrant les émotions ressenties, la narration, les usages du territoire, et dans lesquelles corps et territoire ne se différencient plus et révèlent un événement... ou encore sur la carte radar.

Ainsi, la cartographie résulte d'un choix stratégique d'un point de vue basé sur la position centrale du regardeur et met en évidence l'impact des objets dans l'espace en rendant compte du proche et du lointain. Elle livre les idées et idéologies concernant le rapport entre ville et villages à Hanoï, qui se lit à travers les plans historiques de la période précoloniale à l'heure actuelle, ou se découvre à travers le regard de Jacques Sgard sur la pratique du projet de paysage à grande échelle, démontre la relation complémentaire qu'elle entretient avec le texte pour exprimer des sensations, ou la manière dont elle peut être un outil de partage et devenir déclencheur d'imaginaire...



5^{ÈMES} ASSISES EUROPEENNES DU PAYSAGE
STRASBOURG, CONSEIL DE L'EUROPE • 10-11-12 OCTOBRE 2011

L'évènement de l'année à ne pas manquer...



Pour être informé, rendez-vous sur le site www.lesassises.eu

Organismes de l'intercommunalité



Avec la collaboration des professionnels



L'environnement en Île-de-France

Mémento 2011

Une publication IAU îdF-Région Île-de-France



À télécharger gratuitement sur :
www.iau-idf.fr

Derniers Cahiers parus

////////////////// n° 158



Et demain ?

juin 2011
France : 33 €
Étranger : 35 €

////////////////// n° 157



Équipements et services : la métropole au quotidien

janvier 2011
France : 20 €
Étranger : 23 €

////////////////// n° 156



L'économie en mode actif

septembre 2010
France : 18 €
Étranger : 20 €

////////////////// n° 155



Les villes face à l'insécurité

juin 2010
France : 18 €
Étranger : 20 €

////////////////// n° 154



Le Maroc s'ouvre au XXI^e siècle

mai 2010
France : 30 €
Étranger : 32 €

////////////////// n° 153



Le Bassin parisien, une méga-région ?

février 2010
France : 18 €
Étranger : 20 €



En vente à l'IAU île-de-France

15, rue Falguière, 75740, Paris Cedex 15 - Tél. : 01 77 49 79 38 - www.iau-idf.fr